

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université A/Mira de Béjaïa

Faculté des lettres et sciences humaines

École Doctorale de Béjaïa

**La contamination linguistique dans la presse algérienne
d'expression française : le cas de la chronique *Pousse avec eux***

de Hakim LAALAM (2005-2006)

Etude lexico-sémantique

Mémoire de magistère en Sciences du langage

Présenté par
Fahima ZIANI

Sous la direction de
Mme Taklit MEBAREK-SLAOUTI
Maître de conférences

Béjaïa 2008

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
1- Problématique	13
2- Objectifs	14
3- Méthodologie	15
4- Corpus	16
Chapitre I : Plurilinguisme et contamination	17
I- Le plurilinguisme.....	18
1- Qu'est-ce que le plurilinguisme ?.....	18
1-1. Aspect individuel du plurilinguisme	20
1-2. Aspect social du plurilinguisme	20
2- Plurilinguisme et diglossie.....	
.....	22
3- Plurilinguisme et conflit linguistique.....	24
4- Le plurilinguisme en Algérie	25
4-1. Les langues en présence en Algérie.....	26
4-1.1. La langue arabe moderne.....	26
4-1.2. L'arabe dialectal	27
4-1.3. Le berbère	28
4-1.4.Le français	29
Remarque	31
II- La contamination linguistique.....	33
5-1La contamination lexicale	35
5-2 La contamination phonétique	37
a) substitution de voyelles	38
b) substitution de consonnes	41

5-3 La contamination morpho-syntaxique	42
5-4 La contamination sémantique	50

Chapitre II : xénisme et emprunt : possibilités d'intégration? 57

1- Xénisme ou emprunt ?	58
2- Les motivations du xénisme et emprunt	61
3- Processus d'intégration des xénismes à la langue dans la langue emprunteuse.....	63
3-1..Intégration phonologique	64
a- Omission et commutation de phonèmes	64
b- Introduction d'un phonème nouveau	65
3-2.Tableau de transcription des consonnes arabes	65
3-2.1. Tableau des consonnes inexistantes en français	67
3-2.2. Tableau de transcription des voyelles arabe-français	68
3-3. Les signes complémentaires	68
3-4. Notation sur le système consonantique	70
3-5. Notation sur le système vocalique	73
3-5 1.Hésitation orthographique et usage de signes diacritiques.....	75
3-5.2. Les signes typographiques en tant qu'indice de xénisme.....	77
4- Intégration morpho-syntaxique.....	80
4-1.La catégorie du genre.....	81
4-1.1. Caractéristique du genre féminin	81
4-1.2. La marque des deux genres.....	82
4-1.3.L'article français en tant que marqueur du genre	83
4-1.3.1. Tableau des lexies du genre féminin	83
4-1.3.2. Tableau des lexies du genre masculin	84
Remarque.....	85

4-1.4. La marque du genre suffixé à la lexie.....	85
4-1.5. Les parties du discours en tant que marqueur du genre.....	86
4-2. La catégorie du nombre	87
4-2.1. Maintenir le pluriel de la langue donneuse.....	87
4-2.1.1. Pluriel externe	87
4-2.1.2.Pluriel interne.....	88
4-2.2. Adjonction de la marque du pluriel du français « s ».....	89
4-2.3. Emploi des pluriels des deux langues.....	89
4-2.4. Invariabilité du nombre.....	90
4-2.5. La détermination	90
4-2.6.Caractéristique de l'article	91
4-2.6.1. Détermination des lexies arabes par l'article français	91
4-2.6.2. Maintenir l'article de la langue donneuse.....	92
4-2.6.3. Agglutination de l'article	92
4-2.6.4. Remarque sur l'article défini <i>La</i>	93
5- Intégration sémantique.....	94
5-1. Emploi et mode d'explication du xénisme	95
5-2. La fréquence comme critère d'une éventuelle intégration du xénisme	99
5-3. Contexte et signification	100
5-3.1.L'analyse des adages et expressions.....	101
5-3.2.Changement et évolution de sens.....	103
5-3.2.1.Dénotation vs connotation	103
Chapitre III : De la contamination à la néologie.....	107
1- La néologie.....	108
1-1.Les types de néologie.....	109
1-1.1. La néologie de forme	110
1-1.2. La néologie de sens.....	110

2- Le néologisme	110
2-1. Les deux types de néologismes.....	112
2-1.1 Néologismes ponctuels vs néologisme répétés	113
3- Repérage des néologismes et facteurs extralinguistiques.....	113
4-Les étapes de l'unité néologique.....	113
4-1. L'innovation.....	114
4-2. La connaissance	114
4-3. La persuasion	115
4-4. La diffusion.....	115
4-5. L'implantation.....	115
5-La fin du processus néologique	116
6- Examen de l'insertion de l'unité néologique	116
6-1. La fréquence comme élément de la durée et de l'intégration des néologismes	118
7- Les procédés de formation des néologismes	119
7-1. La néologie formelle	119
7-1.1. La dérivation	120
7-1.1.1 La dérivation préfixale.....	120
7-1.1.2 La dérivation suffixale	121
7-1.1.2.1. La dérivation hybride.....	122
7-1.1.2.2. Les dérivés sur la base d'un emprunt	123
7-1.1.2.3. Les dérivés sur la base d'un sigle	124
7-1.1.2.4 Dérivés sur la base d'un anthroponyme.....	124
7-1.1.2.5. Dérivés sur la base d'un toponyme.....	125
7.1.1.2.6. Dérivé sur la base d'une onomatopée	125
7-1.2.La composition.....	127
7-1.3. La troncation	131
7-1.4. La siglaison	131

7-2. La néologie sémantique	132
7-2.1. Les figures de la néologie sémantique.....	133
a- La métaphore.....	133
b- La métonymie	134
7-2.2. Le contexte en tant qu'élément de repérage du néologisme.....	135
7-2.3. Aspect connotatif de l'unité néologique	148
7-3. Motivation ou pas de l'unité néologique	140
Conclusion générale	142
Bibliographie	146
Résumé.....	152
Annexe.....	155

Introduction

Introduction

Le français d'Algérie connaît un usage fort répandu comme le montrent les diverses attestations à l'écrit notamment à travers la presse.

Notre travail consistera à appréhender l'utilisation qui est faite de la langue française à travers la presse écrite dans un contexte plurilingue, le contexte algérien en l'occurrence et de voir si celle-ci est exploitée dans sa forme la plus « orthodoxe », la plus classique, ou si elle subit la loi dictée par le contact des langues.

Il s'agit pour le présent travail d'étudier les contaminations linguistiques relevées dans la chronique *Pousse avec eux* de Hakim Laâlam¹.

La chronique en question apparaît quotidiennement dans le journal d'expression française *Le soir d'Algérie* où l'auteur exprime, à sa manière tantôt loufoque, tantôt décalée, son point de vue sur l'actualité.

L'actualité au cœur de ces chroniques conduit Laâlam à adopter une pratique langagière française introduisant des particularités relatives aux langues en présence dans le paysage linguistique algérien à savoir l'arabe sous ces deux formes classique et dialectal ainsi que le berbère.

Les chroniques constitutives de notre corpus peuvent bien faire l'objet d'une étude sociolinguistique ou pragmatique qu'une analyse du discours ;

¹ Hakim Laâlam est un journaliste chroniqueur au journal indépendant et quotidien *Le soir d'Algérie*. Il a eu le prix de « la plume libre » en 2005 suite à ses nombreux écrits en considération à Mohamed Benchicou – journaliste au quotidien *Le matin* – incarcéré pour ses écrits. Il a également publié *Le nez et la perte*, 1999, *Le nez et la perte*, 2000, *Le nez et la perte, la compile*, 2001.

des tâches dont nous ferons l'économie dans la présente étude car notre objectif est de mener une étude lexico-sémantique.

La presse considérée comme le réceptacle de l'actualité et de l'information nationale et internationale est tout aussi hétérogène dans ses catégories que foisonnante dans ces publications.

En effet, la publication quasi-quotidienne de la chronique et sa consommation régulière s'est alors étendue là où sa lecture est devenue une habitude, une forme de comportement social.

Au Maghreb, le développement de la presse est précisément l'un des critères le plus significatif du degré de modernisation mais c'est aussi et surtout un moyen – s'il n'est efficace, il tend à être agissant – de diffuser l'information, d'exposer et de proférer ses idées, ses opinions et de dire la « plume libre », ce vers quoi les chroniques en question s'orientent.

Même si la chronique partage ses fonctions avec les médias audio-visuels, elle n'en demeure pas moins le lieu privilégié des lecteurs et citoyens pour une information sûre d'autant plus que la télévision algérienne se résume à une seule chaîne l'*Unique* : appareil propre à l'Etat.

A ce sujet, ajoute Cheriguen², les événements d'Octobre 1988 ont contribué au « *changement du discours social et politique qui affecte*

² F. Cheriguen, « Quels mots pour dire « démocratie » dans l'Algérie d'aujourd'hui », in *Langage et Politique*, ouvrage collectif paru dans la collection Langue et développement, Didier-Erudition, 1995, pp.215-235, p. 216.

l'ensemble des médias, des individus et des groupes sociaux (...) d'une certaine façon, les événements d'Octobre 1988 ont libéré la parole publique».

En outre, l'adaptation technique des journaux sur la toile du web le sert favorablement puisqu'elle lui permet plus de lecteurs et un accès général.

Etant une chronique livrée aux lecteurs, le lieu où se dit et se lit le quotidien algérien, ce qui est le moyen de l'exprimer doit être en phase avec le vécu perpétuel et continu des Algériens, ainsi qu'avec les langues en présence dans le paysage social de l'Algérie.

Dans une situation plurilingue et de contact des langues, l'usage de ces langues suppose toutes sortes d'interférences.

En somme, si les chroniques se voient être le lieu où se dit la pensée et l'expression publique, par quelles langues cette dernière est-elle exprimée et par quels procédés ?

L'usage particulier que fait Laâlam dans ces chroniques par incursion d'un lexique qui, dans sa morphologie ou sa phonétique, cache mal un caractère de la langue française traduit ce que Yacine Derradji³ exprime dans *« le français tel qu'il est utilisé en Algérie intègre de nombreuses lexies arabes ou berbères employées quotidiennement dans le discours des locuteurs pour exprimer et dénoter un vécu ou une réalité qui ne peuvent pas être désignés par une lexie appartenant à la langue française »*. Ainsi, la

³ Y.Derradji, « Le français en Algérie, langue emprunteuse et emprunté », en ligne :
[<http://www.unice.fr/ILF6CNR/ofcaf/13/derradji.html>=1]

délimitation de ces lexies⁴ reste délicate de par le caractère tantôt français tantôt arabe que le chroniqueur lui fait subir.

Il s'agit donc de ces lexies relevant du système arabe, qu'il soit dialectal ou classique⁵ que nous avons classées dans la catégorie des emprunts et xénismes, ainsi que des cas relevant de la néologie (des lexies dont la base appartient à la langue arabe) lesquels constituent la marque par excellence des libertés langagières.

La néologie ne se résume pas à la seule langue arabe mais bien des cas relèvent de procédés néologiques à l'intérieur même du système français.

Nous parlons de contamination, dans la mesure où un contexte linguistique français subit des incursions de lexies étrangères qui viennent s'y installer, le chroniqueur puise dans les pratiques discursives des Algériens pour soulever le discours social et assurer la compréhension de ses contenus.

1) Problématique

Le contact du français avec les autres langues d'Algérie aboutit à des conséquences diverses dans la pratique linguistique. En effet, force est de constater à travers notre lecture quasi quotidienne de la chronique que nous nous donnons comme tâche d'analyser, en nous intéressant aux deux dernières années, à savoir 2005-2006, qu'il y a incursion de certaines lexies et

⁴ Lexie est ici utilisée dans le sens que lui confère B. Pottier c'est-à-dire une unité minimale significative du discours.

⁵ Même si l'arabe dialectal tient la majorité de son lexique de l'arabe classique, il contient néanmoins des caractéristiques propre à lui.

de certaines expressions, déformations de certaines autres, qu'on aurait beaucoup de peine à attribuer à la langue française car apparaissant, du moins au premier abord, comme appartenant à d'autres langues présentes dans le paysage sociolinguistique algérien : arabe (qu'il soit dit algérien ou classique) et berbère.

Parlerons-nous dans ce cas d'emprunt, de xénisme, de néologisme ou tout simplement de contamination linguistique ?

Nous essayerons d'analyser tous ces cas relevant d'un corpus limité mais varié lequel nous pousse à nous confronter aux questionnements suivants :

- Les lexies, majoritairement arabes, utilisées dans un environnement linguistique français lequel répond à son propre système, sont-elles « acceptées » par ce dernier ? Quelle (s) est (sont) la (les) fonction (s) de ces lexies dans un système linguistique autre que le leur ?
- Y a-t-il une « dialectique du vide et du plein »⁶ qui pousse l'auteur à intégrer dans un système des lexies (dont la plupart ne sont pas intégrées en tant que procédé de formation dans la langue qui les utilise, ici le français par rapport à l'arabe) d'un tout autre système, bien entendu, différent ?
- A quel niveau ces particularités se manifestent-elles le plus et quelles sont leurs motivations ?

2) Objectifs

⁶ F. Cheriguen, *Les mots des uns, les mots des autres*. Casbah, Alger, 2002.

Notre objectif est de mener une étude lexico-sémantique sur les textes de la chronique *Pousse avec eux*. La méthode du corpus nous à sembler la plus indiquée pour mener à bien notre travail.

Il s'agit pour nous d'identifier et de classer les unités lexicales qui nous paraissent particulières de par leur formation, le (les) système (s) auquel (auxquels) elles appartiennent et le contexte dans lequel elles apparaissent.

On essayera par la suite de les décrire et de les analyser du point de vue de leur formation d'une part et d'autre part de les expliquer d'un point de vue sémantique de par les changements de signification qu'elles subissent.

3) Méthodologie

Dans la mesure où toute méthode est fondamentalement liée à l'objet d'étude, il nous a semblé nécessaire de retenir une démarche reposant surtout sur la lexicologie dans la mesure où la lexie reste une unité linguistique bien qu'on ne puisse rejeter l'aspect sociolinguistique en ce qu'il renvoie à un état et à une situation socioculturelle donnée qui justifierait les interprétations sémantiques.

Pour mener à bien notre travail, nous avons jugé intéressant que le premier chapitre soit consacré à la situation plurilingue en Algérie, dans la mesure où les phénomènes enregistrés sont le fruit d'une situation plurilingue par excellence. Dans ce même chapitre, nous nous intéresserons aux phénomènes de contamination⁷ proprement dite qui se trouveront analysés dans différents plans: lexical, morpho-syntaxique et sémantique.

⁷ Le terme de contamination utilisé d'abord par A. Meillet puis repris par F. Cheriguen ne se restreint pas aux impropriétés et écart de la langue au contact d'une autre langue, mais il est plutôt à prendre ici au sens large où il décrit une situation résultante des contacts de langues laquelle donne naissance à divers procédés de formation du lexique tels l'emprunt et la néologie.

Dans le deuxième chapitre de notre travail, l'intérêt sera centré sur les emprunts et les xénismes faits de l'arabe et du berbère au français et de leur possibilité ou impossibilité d'intégration. Cette dernière sera étudiée sur trois niveaux d'abord phonétique, morpho-syntaxique et enfin sémantique même si les éléments de leurs intégrations peuvent parfois apparaître à deux des niveaux cités.

Il s'agit pour le troisième chapitre d'étudier les néologismes dans leur processus de formation ainsi que leurs particularités sémantiques dans un contexte médiatique : celui des chroniques de Laâlam.

Les références bibliographiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés sont, selon nous, tributaires de l'étude visée. Elles sont utilisées surtout à des fins lexico-sémantique.

4) Le corpus

Notre corpus est constitué d'environ quatre cents articles de la chronique *Pousse avec eux* qui apparaissent quotidiennement dans le journal d'expression française, *Le Soir d'Algérie*. Nous avons jugé les articles publiés pendant ces deux dernières années 2005-2006 assez représentatifs pour mener à bien notre travail.

Le choix de ce corpus est motivé par la richesse et la diversité voire l'originalité du lexique utilisé dans ces chroniques. La réalité sociolinguistique peut difficilement ne pas être prise en compte dans ce cas de figure, d'autant plus qu'il s'agit d'une chronique dont l'un des objectifs est qu'elle soit lue par le plus grand nombre et le plus rapidement possible. Aussi, la poursuite d'un combat démocratique que revêt la chronique participe et concourt à un éveil de consciences.

Nous avons ainsi répertorié toutes les lexies qui ont fait l'objet d'analyse en annexe par ordre alphabétique.

Chapitre I

Plurilinguisme et contamination

Dans une tentative de placer le lecteur dans le cadre d'où le corpus est tiré, ce chapitre sera consacré aux deux notions *plurilinguisme* et *contamination*.

Notre corpus est constitué des chroniques de H. Laâlam qui sont extraites de la presse algérienne d'expression française ; notons que la presse algérienne ne se limite pas à la seule langue française mais marque une empreinte des langues en présence en Algérie d'une part; et trace la politique linguistique établie, d'autre part.

En effet la situation linguistique que connaît l'Algérie est transposée sur la presse algérienne qui use des différentes langues pour rendre compte de l'actualité.

Cependant, et avant de nous intéresser de plus près à la situation plurilingue au Maghreb en général et en Algérie en particulier, essayons de fournir une définition au terme sus-cité.

I- Le plurilinguisme

1- Qu'est-ce que le plurilinguisme ?

Citons J. Dubois: « *on dit d'un sujet parlant qu'il est plurilingue quand il utilise à l'intérieur d'une même communauté plusieurs langues selon le type de communication (...) et d'une communauté qu'elle est plurilingue lorsque plusieurs langues sont utilisées dans les divers types de communication*⁸ ». C'est également l'aptitude qu'a un sujet parlant à faire alternativement usage de plusieurs langues. De cela, la notion englobe-t-elle d'autres notions telles l'interférence ?

⁸ J. Dubois, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994, p. 368.

F. Laroussi, quant à lui, dit du plurilinguisme [qu'il] « *implique, d'une part, une diversité des langues, d'autre part, l'approbation d'une ou de plusieurs langues comme un véhicule culturel, ce qui donne lieu à la diversité culturelle* ». ⁹

Pour Cichon Et Kremnitz, le plurilinguisme « *est la coexistence de plusieurs bilinguismes (enchevêtrés)* ». En parlant ainsi de plurilinguisme, ce dernier peut être pris d'un point de vue individuel, celui du locuteur ou bien de celui de la société. En somme, une situation plurilingue est celle qui engendre au moins deux langues parlées (bilinguisme) par le locuteur parce que d'usage et ancrées dans la société.

Les linguistes et sociolinguistes ne sont pas unanimes quant aux appellations que pareilles situations décrivent. Pendant que certains parlent de plurilinguisme, d'autres lui préfèrent le terme de multilinguisme, d'autres encore s'arrêtent à la nomination de bilinguisme.

Le terme le plus ancien et le plus généralement employé est celui de *bilinguisme* qui se limitait, dans son premier emploi pour certains, à désigner la compétence personnelle d'utilisation de deux langues¹⁰ distinguée des situations de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme. Pour d'autres, toutes les questions touchant à la présence de deux langues dans la société et chez l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus. De compétence, on ne parle plus de celle égale entre deux langues, désignée

⁹ F. Laroussi, « La problématique du plurilinguisme et du pluriculturalisme », N° 3 de la revue sociolinguistique en ligne GLOTTOPOL, Dyalang, 2003. [<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/index.html>].

¹⁰ P. Cichon, G. Kremnitz, « Les situation de plurilinguisme », in *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Delachaux et Niestlé, 1996, pp. 115-126.

sous le terme de *bilinguisme symétrique ou ambilinguisme*, qui reste un idéal non atteint.

La situation d'un locuteur bi- ou plurilingue est une situation de maîtrise asymétrique des langues en questions ; l'une de ces dernières reste plus forte ou les compétences dans l'une restent différentes par rapport à l'autre¹¹.

De plus, la compétence d'emploi d'une langue n'est pas forcément signe de performance; les deux termes sont étroitement liés car l'emploi renforcé d'une langue affirme et agrandit la compétence tandis que son usage occasionnel, voire son abandon, la relègue au rang des langues passives et entraîne une diminution de la compétence disponible.

Aussi, parler de plurilinguisme n'entraîne pas uniquement des aspects sur le plan individuel mais également sur le plan social car une langue est avant tout un produit social et elle ne peut être pensée en dehors de ce globe social qui la fait évoluer ou au contraire régresser voire même disparaître.

1-1 Aspect individuel du plurilinguisme

Il faut distinguer entre l'aspect individuel et l'aspect social qu'offre les situations de plurilinguisme. L'aspect individuel du plurilinguisme appelle à la pratique dans le choix d'adopter telle langue plutôt que telle autre par l'individu. Il y a là une liberté personnelle ; cet aspect répond au principe qu'a le locuteur, en parlant, à toujours atteindre un objectif communicatif, ne serait-ce que celui de garder ou d'améliorer le contact avec ses interlocuteurs.

1-2 Aspect social du plurilinguisme

¹¹ Cf. Cichon et Kremnitz, p. 117.

On indique par l'aspect social du plurilinguisme, les différents statuts sociaux que peuvent avoir les langues dans une communauté ou un Etat donné, et notamment du prestige dont elles peuvent jouir. Ce prestige est généralement inculqué par les instances de l'Etat à vouloir distribuer des rangs hiérarchiques aux langues. Ces langues dites prestigieuses reposent sur un consensus, celui de la grammaire qui doit répondre au « bon usage » au sein de la société mais également aux règles selon lesquelles la langue s'écrit car les langues « *ne disposent pas toujours des institutions scientifiques qui élaborent des grammaires et des écritures référentielles, souvent leur forme référentielle est l'œuvre d'individus* »¹². Nous pouvons citer l'exemple du berbère qui n'est pas codifié et ne répond pas à une norme d'écriture ; sa manifestation à l'écrit est plutôt faite par les caractères latins.

Le prestige d'une langue par rapport à d'autres langues peut être traducteur d'une valeur symbolique que cette langue a pour ces locuteurs. Il n'y a pas uniquement les locuteurs d'une langue qui peuvent avoir une idée sur elle ; des valeurs voire des jugements peuvent émaner même d'individus qui ne parlent pas cette langue. Des jugements d'esthétique ou de sympathie, donc positifs, se greffent à ces langues dont les usagers sont des groupes sociaux importants.

Les domaines d'emploi d'une langue peuvent être indicateurs de prestige ; plus le nombre de domaines qui use de cette langue est élevé, mieux se porte le prestige de la langue ainsi décrite et aide à comprendre la situation réelle de la langue dans la société.

¹² Cf. P. Cichon, G.Kremnitz, p.130.

Cependant, ces jugements peuvent être implicites et caractérisent ainsi une idéologie sur d'autres langues pour favoriser ou encore dévaloriser leurs statuts.

Il n'est évidemment pas aisé de séparer les aspects individuels et sociaux du plurilinguisme car la situation elle-même implique les deux aspects en question parfois indissociables.

La notion de plurilinguisme est donc née d'une situation de contact de langues. Ces langues en contact sont tantôt valorisées tantôt dévalorisées et reléguées au rang des langues minoritaires. La valorisation ou pas de ces langues se fait soit par l'usager dans la manifestation des sentiments de sécurité ou d'insécurité linguistique, donc du point de vue du locuteur qui la parle ; soit et surtout par les instances politiques qui favorisent telle politique linguistique plutôt que telle autre.

Ces conflits politico-linguistiques amènent à une situation que certains sociolinguistes appellent diglossie.

2- Plurilinguisme et diglossie

C'est Ferguson qui a conçu le terme de diglossie lequel n'équivaut pas, selon le même auteur au terme bilinguisme. Le terme a vu le jour suite à la situation linguistique qu'a connue la Grèce ; la *katharevousa* est la seule langue reconnue par l'Etat grec tandis que toutes les autres formes, même dérivées de la première, étaient dénommées *démotique*. Il s'en est suivi la dichotomie diglossie vs bilinguisme pour caractériser les situations linguistiques qui connaissent la coexistence de deux systèmes linguistiques différents mais dérivés de la même langue.

La diglossie est donc le rapport stable entre deux variétés linguistiques l'une appelée variété *haute* (High) parce que valorisée et faisant partie du « bon usage » ainsi réservée au situation formelle et la variété *basse* (Low) parce que minorative mais d'usage très répandu, étant toutes les deux des codes génétiquement apparentées.

Si Ferguson a limité les phénomènes de diglossie aux deux seuls codes, Fishman, quant à lui, a élargi le phénomène à plus de deux langues. En effet, si le bilinguisme est la capacité d'un individu à user de plusieurs langues- ce qui relèverait de la compétence linguistique - la diglossie et l'usage de plusieurs langues dans une société. De plus, la relation génétique entre les langues n'est pas systématiquement obligatoire ; la diglossie existe dès qu'une différence de fonction entre les langues, quel que soit son degré, apparaît.

Aussi, si la langue est valorisée ou dévalorisée, c'est qu'ont contribué des raisons plus au moins particulières à ce que cette première le soit. Est-ce les raisons de la valorisation/dévalorisation sont objectives ou subjectives ? Tiennent-elles de l'individu ou s'élargissent-elles au rang social ?

L.-J. Calvet¹³ pense que si des différences existent en terme de prestige, ceci est tributaire de l'organisation sociale et de faits historiques et sociologiques. En effet, le prestige qu'acquiert une langue ne peut parer au pouvoir, surtout politique, inculqué à cette langue.

De plus, si la diglossie est le conflit entre une langue prestigieuse et l'autre péjorée, que serait-il pour une situation de diglossie possédant des

¹³ L.-J. Calvet, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette, Paris, 1999.

ramifications ? Que serait-il pour le cas que Calvet nomme « *diglossie enchâssée* »¹⁴ ?

Il remet ainsi en question la stabilité des situations de diglossie sur lesquelles Ferguson et Fishman se rejoignent. La dite stabilité réside dans le fait que la langue haute ainsi que la langue basse resteront comme telles. Or, les situations diglossiques sont, comme dans toute situation de langue, dynamiques et leur caractère conflictuel peut les amener à un changement de statut.

Faudrait-il, pour définir le prestige d'une langue, ne s'arrêter qu'aux seuls rapports entre ces langues sachant qu'elles ne peuvent, en tant que produit social, exister en dehors des rapports sociaux ? Ce n'est donc pas tant la langue qui fait la diglossie mais l'usage social qui en est fait de celle-ci. C'est en ce sens que F. Laroussi parle de diversité culturelle¹⁵.

3- Plurilinguisme et conflit linguistique

Chaque situation de plurilinguisme comporte ainsi un potentiel conflictuel.

« Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives (...) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (...). Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, suivant les

¹⁴ Ce que Calvet appelle diglossies enchâssées sont les cas de diglossie à plus de deux langues où la première étant considérée comme une variété haute par rapport à la deuxième mais où la même deuxième variété considérée comme basse par rapport à la première devient ainsi une langue à variété haute par rapport à la troisième langue qui, elle, est une langue basse par rapport au deux premières variétés.

¹⁵ Cf. F. Laroussi, 2003.

*conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente. »*¹⁶

Nous comprenons que les conflits linguistiques se mesurent en terme de durée et sont engendrés non pas par la langue mais plutôt de ce que la langue, dans son usage, peut véhiculer comme idéologie ; une idéologie d'où elle tire son fort et propre pouvoir.

Etant donné que la langue est un produit social, elle est généralement le produit des groupes qui dominent socialement et donc politiquement une société.

Les dits conflits peuvent donner les résultats suivants :

- l'imposition de plus en plus complète de la langue dominante.
- L'affirmation progressive de la langue dominée jusqu'à sa normalisation.
- Renversement des situations où la langue dominante perd de son statut et que, dans certains cas, elle finit par disparaître.

En somme, les situations de plurilinguisme, hormis le fait qu'elles sont perçues comme extraordinaires¹⁷ - surtout pour ceux qui considèrent comme fondamentales l'unité linguistique et l'unité politique – notamment dans ce qu'elles véhiculent comme diversité culturelle, elles n'en demeurent pas moins une source de réels conflits politico-linguistiques.

4- Le plurilinguisme en Algérie

¹⁶ Cité par Cichon et Kremnitz (1996) ; formulé lors du Congrès de Cultura Catalana, *Resolucions* ; Barcelone, Països Catalans, Vol. I, 1978.

¹⁷ Cf. Cichon et Kremnitz, 1996, p. 115.

L'Algérie ne peut faire l'unanimité des pays où le plurilinguisme est en forte présence (pouvons-nous d'ailleurs parler de monolinguisme ?) La situation linguistique et sociolinguistique en Algérie est telle qu'il nous a paru intéressant de distinguer les différentes langues en présence, lesquelles langues sont intégrées dans les articles que nous nous donnons de traiter.

« Contrairement à une idée largement partagée, la société algérienne n'est pas une société bilingue ou biculturelle (...) Ceux qui connaissent l'Algérie savent qu'il existe dans cette société une configuration linguistique quadridimensionnelle, se composant fondamentalement de l'arabe algérien, l'arabe classique ou conventionnel, le français et de la langue amazighe, plus communément connue sous l'appellation de langue berbère... »¹⁸

Les langues existantes dans le paysage sociolinguistique algérien sont l'arabe classique et dialectal, le berbère et le français qui se trouve d'usage fort répandu dans les chroniques *Pousse avec eux*. Encore faut-il préciser les variantes de ces langues.

4-1 Les langues en présence en Algérie

4-1.1 La langue arabe moderne

La langue arabe, dite langue classique, ou langue littéraire, ou langue littéraire, est la langue dans laquelle fut révélé le Coran. Elle a donc un caractère sacré. Elle est essentiellement écrite, même si elle peut être utilisée oralement pour la prédication ou l'enseignement. Hormis le fait qu'elle n'est jamais utilisée comme langue de la communication spontanée et de l'usage

¹⁸ Rabah Sabaâ, « Culture et plurilinguisme en Algérie », (page consultée le 03.juillet.2007), [en ligne], Adresse URL : <http://www.inst.at/trans/13Nr/Sebaa13.htm>

quotidien, elle reste la langue dite officielle¹⁹ que l'Etat a tenté et tente toujours d'imposer depuis le lendemain de l'indépendance (1962). Les deux chartes, celles de 1976 et de 1986, s'accordent à dire que la langue arabe est « *un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien* »²⁰, identité culturelle implique le caractère « islamique » dans la mesure où la langue est d'abord celle de la religion, celle de l'Islam ; en insistant sur l'idée que la langue arabe doit être généralisée et maîtrisée.

A partir du XIX^{ème} siècle, la langue arabe a évolué sous l'influence des conditions de la vie moderne. Tout en restant formellement la même langue que l'arabe classique, cette langue dite moderne a vu ses structures grammaticales s'assouplir, son vocabulaire se diversifier notamment au contact du berbère²¹ : ces changements ont rendu cette langue mieux à même d'exprimer les réalités du monde moderne et à répondre à des usages sociaux plus larges que ceux de la langue classique. Elle est employée sous forme orale dans les médias et l'enseignement, quand on n'a pas recours à la langue dialectale du pays.

Cependant, l'arabe classique ne constitue en aucun cas la langue maternelle de l'Etat algérien même s'il existe une proximité entre les deux langues qu'elle soit classique ou moderne, l'intercompréhension entre l'arabe moderne et dialectal ne s'avère toutefois pas possible.

4-1.2 L'arabe dialectal (arabe algérien)

Le dialecte arabe diffère de l'arabe classique par la grammaire et par le vocabulaire, mais il tient particulièrement de lui la plupart de son lexique. Il

¹⁹ D'après le chapitre I des différentes constitutions, article n° 3 : « *la langue arabe est la langue nationale et officielle* ».

²⁰ Cité par F. Chériguen, « Politique linguistique en Algérie », Revue *Mot*, n° 52, septembre, 1997, p.63.

²¹ G. Grandguillaume, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve & Larose, 1983.

présente cependant des variantes lexicales et phonétiques, selon les régions, que le contact avec le berbère a permis. C'est la langue parlée par la majorité de la population algérienne. Les différents dialectes, s'ils marquent l'origine régionale des locuteurs permettent l'intercompréhension entre eux, du moins au Maghreb, ce qui n'est pas le cas pour les dialectes en Orient où l'intercompréhension n'est guère assurée ; et les exemples concernant les enseignants orientaux venus enseigner au Maghreb en assurent une parfaite illustration.

Si la langue arabe est dite la langue nationale des Algériens, ce n'est certainement pas celle majoritairement parlée sans en être pour autant écrite qui sert la politique linguistique du pays, ni même celle que l'Etat utilise pour l'usage de l'officialité.

Pourtant l'arabe dialectal parlé par la majorité des locuteur algériens, comparé à la langue également arabe mais complètement différente de celle dite dialectale, elle n'est en aucun cas reconnue ou valorisée, ni même revendiquée par ses locuteurs, ce qui la sert défavorablement.

4-1.3 La langue amazigh ou berbère

La langue amazighe communément appelée berbère se compose elle-même d'une constellation de parlers locaux et régionaux se situant dans différentes régions d'Algérie. Le berbère est une langue essentiellement orale. Tandis que l'arabe peut éventuellement être écrit en caractères arabes, le berbère ne dispose d'aucune écriture propre. Toutefois, des traces d'alphabet berbérophones du Sahara algérien disposent d'un alphabet, nommé le *Tifinagh* dont le caractère archaïque ne permet pas une utilisation

généralisée et répandue²². Les usagers de cette langue ont recours aux lettres latines, tel est le cas dans notre corpus, pour transcrire des termes berbères. La langue berbère s'est enrichie de nombreux emprunts, à l'arabe dans le passé, au français récemment. Mais des emprunts ont été assimilés dans les formes berbères.

Reléguée au second plan voire même au rejet par l'Etat algérien, la langue berbère, contrairement à l'arabe algérien, a vu ses locuteurs la défendre dans maintes revendications pour la lutte démocratique. Ces revendications avaient pour but la reconnaissance de l'existence d'une langue en ce qu'elle est parlée par un nombre considérable d'Algériens et non pas seulement comme dialecte; laquelle appellation « dialecte » sert défavorablement la langue qu'elle qualifie en la gardant ainsi minoritaire par rapport à l'autre langue dite nationale.

Au prix d'un combat continu depuis 1980, et récemment en 2001, le berbère gagne peu à peu du terrain et ce malgré les obstacles que lui forgent les instances politiques quant à sa reconnaissance en tant que langue officielle.

En effet, sur le plan de la scolarisation et de l'enseignement, le berbère, contrairement à l'arabe algérien – deux langues considérées comme dialectales et particulièrement parlées donc non écrites – a su se faire une place importante dans le domaine de l'enseignement (même si l'arabe dialectal est parfois manifesté et exprimé dans le milieu scolaire à défaut pour l'enseignant et/ou l'apprenant de ne pouvoir s'exprimer en arabe officiel), ainsi que dans les productions écrites et les recherches scientifiques.

4-1.4 La langue française

²² L. Galand, *Problèmes de l'écriture de la langue berbère*, Paris, 1975, p. 48.

Dès le début de la colonisation, soit en 1830, le français est devenu la seule langue officielle au Maghreb. C'est dans cette langue qu'ont été mises en place toutes les institutions qui ouvraient le Maghreb vers la vie occidentale²³.

Si le français est de forte présence en Algérie et touche ainsi à plusieurs domaines : institutions, médias, aussi dans les situations informelles (conversations familiales...etc.) ; il n'en demeure pas moins une langue qui coexiste avec d'autres langues et il est considéré comme un farouche opposant et concurrent.

En effet, l'histoire ne peut être dissociée de l'histoire des langues²⁴, ainsi, le français, langue héritée du colonialisme, longtemps langue officielle, reste le centre de la politique linguistique en Algérie ; une politique qui éprouve un désir perpétuel d'évincer cette langue pour une homogénéisation politique qui repose sur le procédé d'arabisation.

La langue française considérée comme la langue du savoir et de la science, donc d'un aspect culturel et évolutif, reste confinée à un implicite refus par les instances du pouvoir algérien.

D'abord parce qu'elle est la langue du colonisateur, elle ne doit pas, dans ce cas, subvertir la culture algérienne. Mais nier une partie de ce qui fait la culture linguistique algérienne ne serait-il pas la réelle subversion de celle-ci ?

Malgré le volontarisme politique à vouloir nier le français par la simple idée de ne pas le nommer²⁵, F. Cheriguen fait observer que le français n'est guère perçu comme hégémonique, bien au contraire, il bénéficie d'une parfaite neutralité, et que le statut de langue étrangère n'est qu'en sa faveur²⁶.

²³ Cf. G. Grandguillaume, 1984.

²⁴ Cf. L.-J. Calvet, Hachette, 1999.

²⁵ Les différentes Chartes tentent consciencieusement de ne pas nommer la langue française, elles lui préfèrent les termes de « langue étrangère ».

²⁶ Cf. F. Cheriguen, 1997.

S'ajoute au propos de Cheriguen, ceux de R. Sebaa qui qualifie la situation linguistique en Algérie d'« *unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif* ».

De part sa place privilégiée que l'Etat ne nie pas et dont il se sert inexorablement, une tentative de ne pas nommer la langue française comme telle affiche l'intention politico-linguistique à vouloir la garder hors de la langue *une*²⁷, ce qui est une manière d'affirmer cette dernière.

Remarques

Il est reconnu que la langue arabe classique est la langue nationale, ce qui lui offre le prestige de langue dominante. Quant aux autres langues, elles sont considérées comme langues dominées lorsqu'elles s'avèrent pour cela comme étant langues tout court.

Cependant, reconnaître une langue comme dominante ne fait pas d'elle une langue nécessairement dominante. Autrement, comment convaincre une société de l'officialité d'une langue que la majorité des locuteurs de cette même société ne pratiquent pas ?

²⁷ Terme emprunté à Cheriguen, 1997.

La dominance de la langue est dit dans la dénomination - et non la reconnaissance – de celle-ci comme étant nationale ; autrement dit, c’est parce que la langue est dite nationale qu’elle est dominante et non pas parce qu’elle est nationale qu’elle est dite dominante.

Cette volonté de nier le plurilinguisme des langues en Algérie se traduit par l’envie de garder une homogénéisation linguistique - pourtant non existante dans la société algérienne – qui existe pour ne servir qu’une politique linguistique au nom de l’Arabisation.

Ce n’est donc pas la situation plurilingue de l’Algérie qui constitue un problème linguistique mais plutôt l’attitude du Pouvoir à vouloir faire d’une langue à usage occasionnel, la langue officielle et nationale au détriment des autres langues d’usage quotidien. Parmi ces autres langues, la langue française qui, selon Cheriguen, n’est pas bannie mais seulement le nom de cette langue donc *français*. Dans ce cas, ne pas nommer une chose ne serait-il pas nier son existence ? Il ajoute plus loin que vouloir défranciser la société algérienne n’est qu’une tentative d’ancrer la langue nationale et donc servir la politique voulue. Cette politique de l’effacement n’a pour résultat qu’une mauvaise arabisation²⁸.

Ceci est observable dans les médias, particulièrement la télévision algérienne ; *L’E.N.T.V*, qui dans la diffusion de maintes émissions, l’invité se voit être dans l’obligation de s’exprimer en arabe conventionnel même si ce dernier n’est guère « maîtrisé » par celui-ci. Il se trouve même des cas où l’animateur de l’émission, à chaque terme français proféré par l’invité, reprend le terme en arabe (manière de rappeler l’invité à l’ordre).

²⁸ F. Cheriguen, « Les noms du *français* dans les textes officiels algériens : de l’effacement d’un nom de langue à l’innommable », *Les enjeux de la nomination des langues dans l’Algérie contemporaine*, l’Harmattan, Paris, 2007, p. 124.

Si l'*Unique*²⁹ exclut le français comme moyen d'expression, les autres chaînes télévisées ainsi que la presse algérienne ne sont pas exemptes de la langue française, bien au contraire ; la presse continue à en avoir recours d'une manière édifiante, et il est de plus en plus diffusé dans le pays. Quant aux termes empruntés aux autres langues principalement l'arabe, leur emploi ne se fait-il pas par des caractères latins ?

Il se trouve ainsi que le français est beaucoup plus une langue de nécessité qu'une langue étrangère donc secondaire. De part le cheminement historique qui l'a fait parvenir aux locuteurs algériens, elle demeure - surtout pour les non Arabisants – le seul moyen qui assure la communication et l'intercompréhension notamment à l'écrit parce que c'est la seule langue demeurant écrite par rapport aux deux langues réellement parlées à savoir l'arabe dialectal et le berbère.

L'espace sociolinguistique algérien, tel que nous venons de le voir, est traversé par des tensions et rapports conflictuels qu'entretiennent les langues en présence sur le marché linguistique.

Les échanges entre le français et l'arabe obéissent à une dynamique sociale en dépit des interdits de type historique et institutionnel, qui affectent la langue étrangère de telle sorte que les langues s'empruntent mutuellement des termes ou expressions. Cet emprunt est déterminé par les impératifs de l'interaction sociale en offrant de nouvelles possibilités d'expression aux locuteurs algériens.

Les contacts de langue en l'occurrence les situations plurilingues aboutissent à des conséquences diverses dans la pratique linguistique. En effet, force est de constater qu'en dépit de la situation parfois désolatrice que

²⁹ La chaîne télévisée ENTV appelée également l'Unique, seul appareil télévisé de l'Etat.

peut nourrir pareilles situations, se trouve un enrichissement dans les différents systèmes coexistants par le processus d'emprunts, de néologie et autres créations lexicales.

Cependant, la créativité et l'enrichissement linguistique ne sont pas le seul itinéraire que prend le contact des langues, il arrive souvent que la situation donne pour résultat un lexique contaminé et qui ne connaît aucune place dans l'un ou l'autre des systèmes en contact.

II- La contamination linguistique

G. Mounin, dans son *Dictionnaire de la linguistique*³⁰ définit la contamination comme une pathologie que connaît un locuteur aphasique qui associe une lexie à une autre parce qu'elles lui sont, toutes deux, associables phonétiquement et syntaxiquement.

L'écart dans ce cas se justifie par la pathologie dont souffre l'aphasique ; mais ce cas existe même pour un locuteur monolingue qui se trouve associer des lexies appartenant au même système ; c'est l'action analogique exercée par un mot, une construction, un élément phonique sur un autre mot, une autre construction, un autre élément phonique.³¹ Que serait donc la contamination pour un locuteur issu d'un milieu plurilingue ?

Le terme de contamination est à prendre, dans ce cas précis, au sens large ; il s'agit en effet des procédés de la formation du lexique d'une langue intégrée (ou non) , implantée dans une autre. Il y a contamination dans le sens où une lexie *à priori* appartenant à une langue donnée peut trouver place dans un (des) système (s) autre (s) que le sien et que cette même lexie fonctionne comme appartenant à ce système.

³⁰ G. Mounin, *Dictionnaire de la linguistique*, Quadrige/ Puf, 2004.

³¹ Encyclopédie Larousse en «3volumes, Larousse, 1970.

Expliquée ainsi, la contamination n'est-elle pas à confondre d'avec l'interférence et l'emprunt ?

Les trois phénomènes se manifestent aux quatre plans respectivement phonétique, morphosyntaxique lexical et parfois sémantique.

L'interférence est l'usage de minimum un trait des quatre plans sus-cités, appartenant à une langue B, dans la langue A. L'emprunt est l'un des résultats de cette interférence, il est aussi volontaire et en cours d'intégration dans la langue qui l'emprunte lorsqu'il n'est pas complètement intégré. Quant à la contamination, qui est considérée comme interférence, celle-ci reste involontaire, elle est un écart dû à des traits, qu'ils soient phoniques, morphologiques ou syntaxiques qui s'interfèrent entre les lexies produites sans pour autant qu'il y ait nécessairement une langue concurrente ou une seconde langue qui amène à la contamination. Toutefois, elle peut passer de l'écart à la créativité, elle passe ainsi de l'involontaire au volontaire.

Les situations plurilingues, notamment celles que connaît l'Algérie, ne peuvent parer à ces implantations.

Cependant, le terme de contamination, tel qu'il a été utilisé par A. Meillet et repris par Cheriguen³² désigne une « impropiété » une « anomalie » dans l'usage de la langue en milieu plurilingue, des anomalies dues particulièrement au contact qu'a un système avec les autres systèmes.

Il s'agit de décrire comment des tournures du français ont subi des écarts sur le plan lexical, phonétique, morpho-syntaxique et parfois même sémantique.

³² F. Cheriguen, « La contamination linguistique en milieu plurilingue », in *El-Moubariz*, n°04, Juillet 1994.

5-1. La contamination lexicale

On appelle contamination lexicale le fait de substituer des unités lexicales inappropriées aux contextes. Ce qui est un fait de discours mais aussi la conjugaison avec d'autres systèmes linguistiques étrangers à la langue considérée ; c'est ainsi que se manifeste l'anomalie.

Les raisons psychologiques de pareille contamination sont la croyance qu'a le locuteur à produire la norme, le lecteur ne produit pas la lexie appropriée c'est-à-dire normative.

Les cas de contamination lexicale ne sont pas d'un nombre accru, même si celle-ci peut découler d'une contamination phonétique.

Les cas enregistrés sont les suivants :

(1) **Le « vert » est dans le fruit.**

(2) **Le « show » et le froid.**

Il s'agit dans ces cas de l'usage de lexies lexicales, ici **vert** et **show**, attestées en langue mais inappropriées au contexte.

Dans ces deux cas précis, l'homophonie qu'il y a entre **vert** et « ver », ainsi qu'entre **show** et « chaud » crée l'impropriété lexicale. Il s'agit donc d'un remplacement dû à l'homophonie, mais les signifiés de chacune des lexies sont différents de celles appropriées au contexte.

Expliquer la contamination par le simple homophonie entre *vert et ver*, *show et chaud* serait restreindre cette première à une analyse formelle. Une analyse sémantique pourrait difficilement ne pas être prise en compte dans ce cas de figure.

Les motivations de ces emplois sont de l'ordre de l'implicite.

En effet, ce sont des calembours que seul le contexte permet de décoder. Pour le premier exemple, le journaliste rend compte de la situation qu'a connue l'Algérie en 2005 lorsque l'Etat algérien a opté pour une amnistie générale et une réconciliation nationale avec les terroristes. L'expression rend compte du mal et des fâcheuses conséquences d'une pareille décision politique. La métaphore utilisée est liée au contenu même de la chronique qui traite des terroristes, tangos donc les « **verts** » qui osaient présenter, après leurs libérations, des déclarations politiques ; chose que l'Etat a laissé faire d'une part, et critique d'autre part. Ainsi, le « **vert** » **est dans le fruit** signifie qu'il est trop tard pour revenir sur des décisions préalablement établies, comme il est difficile d'extirper le « **ver** » du fruit.

Ainsi, dire le « **vert** » **est dans le fruit**, c'est connoter que le « ver »- puisque c'est l'élément approprié au contexte – renvoie d'une part aux individus vils donc les terroristes qui sont dans le fruit, fruit qui connote la société algérienne ; d'autre part, à la « verdure » dont peut être qualifiée la vie nouvelle que connaît l'Algérie, un redémarrage aussi verdoyant que sombre par sa direction et son avenir.

Quant à la seconde expression, elle rend compte de la relation politique tantôt amicale tantôt hostile que connaissent l'Algérie et le Maroc.

Show qui est un emprunt longtemps fait à l'anglais par le français désigne « *un spectacle de variété, présentation d'un homme politique* »³³, désigne par cet amalgame la fragilité des relations algéro-marocaines qui s'inscrivent tantôt dans le **show/chaud** des relations amicales tantôt dans le **froid** des relations hostiles.

Le lecteur comprendra t-il que le référentiel **chaud** et **ver** s'exhibe et se dissimule tout à la fois dans ce mode d'énonciation ?

³³ Le Petit Larousse Illustré, 1998.

Thyiron³⁴ déclare que dans la construction d'un besoin lectorale et la mise en spectacle de l'information, la métaphore offre par sa surprise, son impertinence sémantique, d'inépuisables ressources à un mode de titraille aux valeurs stratégique, ludique, et pragmatique.

5-2. La contamination phonétique

Elle concerne une substitution d'un trait phonique par un autre trait phonique, ce qui amène parfois à une substitution d'ordre lexicale c'est-à-dire une substitution de lexie par une autre lexie.

Il faut dire que les contaminations ici ne relèvent que de l'écrit, elles sont donc avant tout graphiques et par cet aspect, elles nous renseignent sur l'aspect phonique.

a) Substitution de voyelles

- (1) **Cé magik** pour « c'est magique ».
- (2) **Cé logik** pour « c'est logique ».
- (3) **Cé juste une question ?** pour « c'est juste une question ».
- (4) **Cé juste une kestion ?** pour « c'est juste une question ».
- (5) **Cé 3X rien** pour « c'est trois fois rien ».
- (6) **Cé trop, mon frère !** pour « c'est trop, mon frère ».
- (7) **Cé pas franchement un kado !** pour « c'est pas franchement un cadeau ».
- (8) **Cé pas normal** pour « c'est pas normal ».

³⁴ F. Thyron, « L'exploitation de la métaphore dans la lecture littéraire : Aspects cognitifs et langagiers », Dufays J.-L., Gemenne L., Ledur D., 1996b, *Pour une lecture littéraire 2. Bilan et confrontation* (Actes du colloque de Louvain-La-Neuve, 3-5 mai 1995, Bruxelles, De Boeck–Wesmael (Formation continuée), pp. 341-348.

(9) **Cé pas cher payé !** pour « c'est pas cher payé ».

Dans les exemples ci-dessus, l'usager substitue à la voyelle ouverte [ɛ] dans la copule « est », la voyelle fermée [e] rendue par l'accent aigu.

Dans l'exemple numéro (7) :

Cé pas franchement un kado,

en plus de la voyelle ouverte [ɛ] qui se referme [e], la lexie **kado** pour « cadeau » se voit substituer dans la deuxième syllabe au lieu d'un [ɔ] un [o]. Cependant, les remplacements se font entre voyelles qui s'y rapprochent ce qui n'empêche finalement pas l'impropriété graphique.

Mé ke se passe til ? pour « mais que ce passe t-il ? »

Onséjamé pour « On ne sait jamais ».

Oncé jamé pour « on ne sait jamais ».

Dans ces cas également, la voyelle ouverte [ɛ] de « sait » et « jamais » se voit remplacée par [e] ; hormis le fait que les unités sont amalgamées à en constituer une seule lexie ou encore deux (**onséjamé**, **oncé jamé**), la négation « ne » est, quant à elle, complètement effacée, ce qui répondrait à un usage de l'ordre de l'oral plutôt que de celui de l'écrit. Possible que cette dernière soit prononcée par une accentuation faite au [n] de « on » avec une assimilation du [ə] de « ne ».

En effet, même si le [ɛ] est parfois articulé de la même manière que [e], il ne correspond pas à la graphie qui lui est attribué.

Mônsieur pour « monsieur ».

Pôvre pour « pauvre ».

Korage pour « courage ».

Ici également, les voyelles respectivement [ə] dans [məsʝø], [ɔ] dans [pɔvr] et [u] dans [kuraʒ] sont substituées par [o] fermé lequel est accentué dans les deux premiers exemples.

La raison de pareil emploi peut s'expliquer par le fait que l'auteur veuille rendre compte de certaines prononciations où l'accentuation cacherait mal une appartenance régionale ou même individuelle. Dans un pareil emploi l'auteur singe des personnages (parfois même des personnes ayant une vie publique connus de l'interlocuteur), c'est une sorte d'imitation voulue qui sert d'aspect mélioratif ou péjoratif attribué à l'auteur de ces propos. Ainsi pour le terme **pôvre**, inséré dans son contexte, témoigne d'une stigmatisation et de moquerie dont le chef du gouvernement fait l'objet, de par la seule contamination phonétique :

« *« N'ayant même pas de quoi s'acheter un stylo, il a dû en emprunter un pour rédiger sa déclaration de patrimoine. »*

Le pôvre ». (cf. 23.08.2006).

Quant à l'exemple : **môssieur**, il est d'une fréquence de 15, et également d'usage pour manifester tantôt le dédain et l'arrogance des hommes politiques lorsque le chroniqueur les fait parler, tantôt l'accent que peuvent avoir les européens à la prononciation du terme en question.

Les lexies fonctionnent de sorte que pour chaque son ou phonème correspondrait une graphie comme si les lettres s'écrivent comme elles se prononcent ; à ce sujet écrit J. Mazel « *en réalité en français, c'est à peine*

une fois sur deux qu'on peut établir une correspondance entre une lettre écrite et un phonème prononcé³⁵ ».

Dans l'exemple suivant :

Ça se passe comme ça en « Algérie » pour « ça ce passe comme ça en Algérie ».

Etant donné que l'Algérie est un nom propre, donc considéré comme suffisamment connu de l'interlocuteur et même de l'usager, ce dernier lui substitue tout de même une voyelle inappropriée.

Le système arabe connaît trois voyelles [a], [i] et [u] ayant deux valeurs brève ou longue. Mais, l'arabe dialectal connaît également des voyelles intermédiaires.

Le [e] avec un point souscrit traduit le son entre [i] et [e] (fermé du français) ; c'est de cette voyelle qu'il s'agit dans la lexie **Algérie**.

Cet usage est fait pour rendre compte d'une prononciation connue chez les locuteurs natifs d'Algérie, surtout les arabophones ou/et berbérophones, d'autant plus que l'emploi des guillemets est révélateur de la contamination.

Il s'agit ici de ce que Peytard appelle les *entailles textuelles*, nous retiendrons pour notre part les entailles scripto-visuelles qu'est une déformation du signifiant à conséquence sémantique ; toute permutation grapho-phonique réoriente l'énoncé³⁶.

³⁵ J. Mazel, *Phonétique et phonologie dans l'Enseignement de français*, Nathan, 1980, p.7-8.

³⁶ J. Peytard., S. Moirand., *Discours et enseignement du français*, Paris, Hachette FLE, 1992.

En outre, cette forme d'incursion de voyelles d'un système B dans la lexie d'un système A nous fait penser aux emprunts qui, pour introduire la lexie dans leur système la font adapter au système propre de leur langue.

b) Substitution de consonnes

Il n'y pas que les voyelles qui sont substituables entre elles, les consonnes aussi y ont droit dans les chroniques de Laâlam.

Le « **k** » pour « **q** » :

- (1) **Cé magik** pour « c'est magique »
- (2) **Cé logik** pour « c'est logique »
- (3) **Cé juste une kektion** pour « c'est juste une question »
- (4) **Ki-tu-ki ?** pour « qui tue qui ? »
- (5) **Kess ke sa kach ?** pour « qu'est-ce que ça cache ? »
- (6) **Kidimieux ?** pour « qui dit mieux ? »
- (7) **Mé ke se passe til ?** pour « mais que se passe t-il ? »
- (8) **Les Arabes, Oucek'vouzet ?** pour « les Arabes ou est-ce que vous êtes ? »
- (9) **Ya pas k'sa qu'il cultive, le roi...** pour « il n'y a pas que ça que cultive le roi »

Le « **k** » pour « **c** » :

- (10) **Cé pas franchement un kado** pour « c'est pas franchement un cadeau ? »
- (11) **Kess ke sa kach ?** pour « qu'est-ce que ça cache ? »

Le son [k] a en français les graphies suivantes : « k », « qu » « c » et « ch », respectivement comme dans : *kiosque*, *question*, *carte*, *écho*. Leurs emplois respectifs dépendent de l'étymologie d'une part, et des voyelles qui les suivent d'autre part.

L'auteur ne rend compte de ce son que par la graphie « k » et aucune des lexies obtenues ne se réalise en langue.

Il se peut que cet usage réponde à la loi de l'économie de langage d'autant plus que l'articulation n'altère en rien la compréhension.

Ajoutons à cela un élément, même s'il reste secondaire comme constat et sans grande importance, il est à évoquer ; la technologie qui a fourni les téléphones portables dont des générations confondues usent de nos jours (les jeunes en l'occurrence sans en exclure les personnes plus âgées), permet de répondre à un besoin d'économie de langage de part l'écriture adoptée pour les « Textos », des écrits centrés beaucoup plus sur le message en tant que contenu que sur l'expression. Il semble que l'auteur use à son tour de ce procédé pour produire un effet de dérision, servir le ludique, et également un moyen de se rapprocher des jeunes, en l'occurrence les jeunes Algériens, pour les sensibiliser et les amener à s'intéresser à l'actualité.

5-3. La contamination morpho-syntaxique

A chaque système sa structure syntaxique. Lorsque la structure d'un système A est d'usage pour un système B, on parlera de contamination syntaxique.

C'est le cas où la structure syntaxique ne répond pas à la syntaxe de la langue dans laquelle le locuteur s'exprime, elle est pour ainsi dire défailante. Le locuteur, dans ce cas, adopte une syntaxe différente de celle de la langue dans laquelle il s'exprime ou tente de s'exprimer.

La contamination morphologique peut découler d'une contamination phonétique.

En voici quelques exemples qui rendraient compte de la contamination au niveau morpho-syntaxique :

- (1) **Kess ke sa kach ?** pour « Qu'est-ce que ça cache ? »
- (2) **Kidimieux ?** pour « Qui dit mieux ? »
- (2) **ki-tu-ki ?** pour « Qui-tue-qui ? »
- (3) **Mé ke se passe til** pour « Mais que se passe t-il ? »
- (4) **Onséjamé** pour « on ne sait jamais »
- (5) **Oncé jamé** pour « on ne sait jamais »
- (6) **LES ARABES, OUECK'VOUZET ?** pour « LES ARABES, OU EST-CE QUE VOUS ÊTES ? »
- (7) **Z'ont mis le temps !** pour « ils ont mis le temps ».
- (8) **Z'avez qu'à demander à Assia Djebbar,** Pour « ils avez qu'à demander à Assia Djebbar ».
- (9) **Z'avaient qu'a ne pas nous annoncer que la nuit était officiellement placée sous le signe du doute...** pour « ils avez qu'à ne pas nous annoncer que ... » »
- (10) **Z'ont qu'à dire « barakat »** pour ils ont qu'à dire « barakat »
- (11) **Lorsqu'il faut que les nations zarabes contrent le rétrécissement des budgets occidentaux et la réduction drastique du paiement par Israël à la Palestine des taxes douanières, y a plus personne !** pour « lorsque les nations Arabes...
- (12) **Il n'est pas donné à « n'importe le qui » de prôner...** pour « «il n'est pas donné à « n'importe qui » ».
- (13) **COMME IL A DIT LUI.** Pour « COMME IL A DIT »
- (14) **JAMAIS CONTENTS LES ALGÉRIENS.** Pour ILS NE SONT JAMAIS CONTENTS LES ALGÉRIENS.

(15) on va leur montrer qui cé nous ! pour « on va leur montrer qui sommes-nous ».

(16) Ya pas k'sa qu'il cultive, le roi... pour « il n'y a pas que ça que cultive le roi ».

(17) Contrérement à ce que vous avaient publiez, il n'y a jamé zu d'erreur dans l'énoncé du sujet de matématique. Pour « Contrairement à ce que vous avez publié, il n'y a jamais eu d'erreur dans l'énoncé du sujet de mathématique ».

- Les pronoms :

Dans l'exemple 1, 3 et 16 à savoir :

Kess ke sa kach

Mé ke se passe til

Ya pas k'sa qu'il cultive, le roi... pour « il n'y a pas que ça que cultive le roi ».

Il y a confusion entre les pronoms démonstratifs *ce* et *ça* ainsi que le pronom personnel *se*.

L'homophonie existante entre les trois pronoms amène à l'écart.

Quant au « t » euphonique, il fait corps avec le pronom personnel **il** comme s'ils constituaient une seule unité linguistique.

Le pronom interrogatif qui dans l'exemple (2) : **kidimieux, ki-tu-ki** semble lui aussi ne répondre qu'à une graphie reposant sur la phonie.

Les exemples 6, 7, 8, 9, respectivement :

Z'ont mis le temps !

Z'avez qu'à demander à Assia Djebbar.

Z'avaient qu'a ne pas nous annoncer que la nuit était officiellement placée sous le signe du doute ...

Z'ont qu'à dire « barakat ».

Le pronom personnel *ils/elles* est omis, il n'y a que la marque du nombre, que l'euphonie ainsi que le verbe permettent d'en rendre compte. Uniquement la marque de l'euphonie /z/ qui constitue un référent au pronom personnel. Le genre sinon de n'être pas uniquement indiqué est au moins sous entendu par le contexte dans lequel l'énoncé est inséré.

Quant à l'exemple (6) : **LES ARABES, OUCEK'VOUZET?** pour « où est-ce que vous êtes ? », l'auxiliaire « est » est effacé ainsi que voyelle [ə] dans « que » « k », remplacée par une apostrophe par effet d'assimilation qui répondrait à l'oral plutôt qu'à l'écrit. Quant à la liaison qui est un phénomène rendu uniquement à l'oral, elle prend une marque à l'écrit, celle du « z », marqueur du nombre. C'est également le cas pour l'exemple (11) : **Lorsqu'il faut que les nations zarabes**, seulement, ici la marque du nombre est double, d'abord par la présence du « s » accolé à la lexie « nations » mais aussi par le « z » de l'euphonie greffé à la lexie « arabes ». Ainsi, « zarabes » subit une altération, acquiert une valeur péjorative. Cette valeur s'explique par la moquerie et le mépris exprimé par le chroniqueur quant aux nations arabes qui ne réagissent pas à la situation que vit la Palestine, considérée, elle aussi comme un pays arabe.

Il est possible que l'absence du sujet *ils/elles* est une volonté de centrer l'intérêt sur l'acte en lui-même plutôt que sur les sujets qui les commettent. Aussi, l'oral connaît ce phénomène et le maintient.

Dans les exemples (12) et (13) :

il n'est pas donné à « n'importe le qui » de prôner ...

Comme il a dit lui.

Le pronom « le » ainsi que « lui » sont de plus, voire de trop et c'est là où se trouve l'impropriété. En effet, le pronom relatif « qui » dans (12) ainsi que

le pronom personnel « il » dans (13) doivent exclure l'usage de « le » et « lui ».

C'est la structure du système arabe qui est adoptée lequel reprend régulièrement le complément d'objet par un pronom attaché aux autres parties du discours. Les guillemets ici encore pour (12) ne sont pas fortuits, ils rendent justement compte, même si c'est seulement pour une identification, de la non correspondance du segment au système français.

Il faut noter que l'usage de « n'importe le qui » est calqué sur la structure « n'importe lequel » ce qui motive l'anomalie chez les Algériens illettrés qui croient produire la norme. Une structure qui tend à se répandre chez les locuteurs algériens.

Pour ce qui est de l'exemple (13), le journaliste reprend une vieille réplique d'un chanteur algérien de Raï connu en France à savoir Cheb Khaled, lors de ses premières apparitions à la télévision française où questionné, après son ami, sur sa carrière de chanteur, il répond par : « comme il a dit lui », c'est-à-dire « je fournis la même réponse que mon ami, précédemment questionné ». Les compétences et performances en langue française du chanteur en question étaient imprégnées du système de sa langue maternelle: l'arabe.

Cette phrase a fait le tour de l'Algérie et est restée dans la mémoire collective des Algériens. La reprendre par le journaliste ne serait-il pas une forme de dérision pour introduire le sujet dont il est question? En effet, le contexte où l'énoncé est inséré annonce les faits et dits d'Ahmed Ouyahia – ancien Chef du gouvernement algérien – qui font écho à ceux de l'actuel Chef du gouvernement Abdelaziz Belkhadem. L'imitation que fait Ouyahia à Belkhadem est pareille à celle que fait Khaled à son ami, le chanteur.

Il y a là une volonté de mobiliser les compétences socioculturelles par lesquelles se fait le décodage de la contamination.

Quant à l'exemple (16) :

ya pas k'sa qu'il cultive, le roi.

Il répondrait plutôt à un usage du discours qu'à celui de la langue. En effet, c'est dans le discours que l'usager a tendance à reprendre le sujet sous forme redondante. Dans cet exemple précis, l'usage de la virgule met le sujet en apposition ; ainsi nous ne pouvons parler ici de contamination proprement dite.

Les exemples respectivement 2, 4, et 5 :

Kidimieux

Onséjamé

Oncé jamé

Ces énoncés sont considérés comme une seule unité linguistique qui ne repose que sur la phonétique et la graphie. Ces énoncés s'écrivent comme ils s'entendent et se prononcent, autrement dit, les lettres correspondent à un son. Ils semblent répondre à un caractère orthographique, phonétique que syntaxique.

L'accentuation que connaissent certaines langues ne permet pas à l'oral d'isoler les unités, c'est le même cas qui se présente pour **OUCEK'VOUZET.**

Pour l'exemple (14) : **JAMAIS CONTENTS LES ALGÉRIENS.**

Le sujet est post-posé à l'attribut « contents », mais l'auxiliaire « sont » est omis. Possible que cela soit dû à la structure arabe, reproduite ici en français que l'emploi perpétue aussi, où l'attribut « content » en français est plutôt un verbe en arabe « yefrah » et où la marque du sujet est greffée au verbe. Donc,

il ne se trouve pas le besoin d'utiliser l'auxiliaire être, ici « sont ». Seulement, il ne s'agit pas du système arabe mais du système français qui nécessite que l'attribut soit placé devant le sujet. De plus la locution adverbiale *ne . . . jamais* est dépourvue de la marque de négation *ne*. Un pareil usage est assez abondant dans le parler algérien, mais également à l'oral.

Dans l'exemple numéro (15) : **on va leur montrer qui cé nous**, l'accord n'est pas fait à « nous » mais plutôt à « qui ». La structure répandue à savoir « c'est qui » vient contaminer celle-ci par la reprise de l'auxiliaire « être » tel quel en dehors de son contexte linguistique qui nécessite son accord à « nous ».

En outre, l'arabe connaît la structure suivante où seuls les pronoms changent.

Exemples : **chkoun ana ?** « qui suis-je ? », **chkoun h'na ?** « qui sommes-nous ? », **chkoun enta ?** « qui es-tu ? », « **chkoun** » correspond à : « qui ».

Il est aussi probable que l'usager veuille produire une confusion dans l'usage de « **qui cé nous** » qui se traduirait par « celui qui nous sait » (c'est-à-dire celui qui nous connaît et sait ce que nous valons) au lieu de « qui sommes-nous » d'où l'homophonie marqué par **cé**. Seul le locuteur algérien sait repérer les manières du « dire à l'algérienne ». Laâlam fait entrer dans la discursivité sociale une connivence culturelle que seuls les locuteurs algériens natifs sauraient déceler.

Il y a calque sur la structure syntaxique arabe qui aurait pour équivalent l'expression française « *montrer de quel bois on se chauffe* », d'où l'amalgame que revêt l'emploi de **cé**.

Quant au dernier exemple (17) :

« Contreément à ce que vous avaient publiez, il n’y a jamé zu d’erreur dans l’énoncé du sujet de matématique».

Les impropriétés morpho-syntaxiques sont tributaires de l’article dans lequel elles apparaissent.

La ressemblance phonique qu’il y a entre les voyelles [ɛ] et [e] amène à des confusions à l’écrit aux niveaux des verbes **avaient** et **publiez**, ainsi que l’adverbe **jamé, contreément** (Voir la contamination phonétique).

Les formes graphiques que peut fournir le phonème /s/ introduit également la contamination : « **énoncé** » au lieu de « énoncé ». Dans « **zu** », le « z » n’est que la marque de la liaison euphonique entre le « s » de « jamais » et le « e » du verbe avoir « eu » écrit **u** .

Voici la totalité de l’exergue où se lit la contamination :

« L’office des examens nous écrit : «contreément à ce que vous avaient publiez, il n’y a jamé zu d’erreur dans l’énoncé du sujet de matématique.»

Dans le sujet de français non plus, je suppose ! ».

La véritable motivation de ces erreurs est le contexte extralinguistique lié directement au corps de l’article qui traite des erreurs produites dans les sujets de baccalauréat des différentes matières enseignées. Par l’introduction d’erreurs au sein même de la chronique, Laâlam illustre le dit cas.

5-4. La contamination sémantique

« Celle-ci ne se manifeste que sur la signification globale jamais sur le détail », c’est-à-dire jamais sur les traits sus-cités. Ce type d’écart est particulièrement motivé par les autres langues concurrentes du locuteur qu’il ne peut être compris que par la référence qu’on peut faire à ces langues. Ainsi,

une connaissance de ces langues aide mieux l'analyste à saisir la contamination³⁷.

Les contaminations de cet ordre ne sont pas en profusion dans notre corpus voire inexistantes si ce n'est pour les deux exemples cités dans la partie accordée à la contamination lexicale où le contexte, qui est d'un aspect notionnel, explique les contaminations en question.

Il semble plutôt que l'auteur veuille produire ces impropriétés qui se justifient d'abord par un jeu linguistique avec les homophonies qu'elles présentent mais aussi d'un point de vue sémantique car elles trouvent leurs justifications dans le contexte qui les sert favorablement.

Il y a donc une discordance entre l'oral et l'écrit, le système des phonèmes ne correspond pas systématiquement à celui des graphèmes et inversement. Expliquer les contaminations par le fait que le sujet qui les produit - dans ce cas précis, le journaliste - ignore les règles régissant le système français, combien cela serait justifiable par les contaminations même, mais serait se tromper, et faire abstraction de tout l'univers sociolinguistique et sociopolitique qui les ont engendrées

Le journaliste, de part son statut intellectuel, n'ignore pas la norme, contrairement à ce que pourrait laisser penser ces impropriétés. Seulement, c'est parce qu'il tient compte des aspects pragmatolinguistiques, des relations entre lui et l'interlocuteur (du fait qu'ils soient tous deux confrontés à la même actualité) qui structurent les intentions, les présuppositions et justifient les erreurs produites. (Voir la contamination morpho-syntaxique).

Il se sert ainsi de cette connivence sociale et culturelle pour toucher à la vigilance lectorale.

³⁷ F. Cheriguen, El Moubariz, 1994.

En guise d'exemple, observant les cas suivants :

« *Quelqu'un peut me dire où est passé Boukrouh ?*

Cé juste une question ». (cf. 12.07.2005)

La chronique pour qui l'énoncé constitue l'exergue traite des émeutes qui ont éclatées à Béchar (ville de l'Est d'Algérie). Boukrouh à Oran alors que des émeutes éclatent dans la ville de Béchar dont il est le Wali. Par l'énoncé : *cé juste une question*, le chroniqueur crée et donne à ses propos une valeur ludique et joue ainsi sur l'ambiguïté.

« *La ménagère qui avait écrasé trois pommes de terre pour en faire de la purée a été arrêtée. En... épluchant son dossier, la police a découvert qu'il s'agit d'une récidiviste. Elle risque de 5 à 10 ans de prison ferme.*

Et cé pas cher payé ! ».

Dans cet exergue de la chronique du 19.10.2005, le chroniqueur rend compte de la cherté de vie, où la pomme de terre est à soixante dinars le kilogramme.

Si la contamination est perçue jusque là comme un phénomène résultant du manque de compétence dans un système donné où l'ignorance qu'a l'utilisateur à produire la norme et l'unité appropriée, elle sert dans ce cas la communication satirique et fournit des valeurs référentielles ainsi que socioculturelles.

Nous avons retracé dans ce chapitre la situation plurilingue que connaît l'Algérie ; une situation de présence de langues lesquelles peuvent expliquer les contaminations. Cependant, les contaminations ne s'expliquent pas seulement par l'ignorance que peut avoir l'utilisateur à constituer la norme, ni par l'impropriété que le contact des langues engendre ; mais elles retrouvent leur légitimité dans la valeur socioculturelle qu'elles véhiculent.

Le journaliste crée la contamination qui lui sert de moyen de faire passer le message d'une manière ludique, ce qui crée entre le lecteur et lui une connivence notamment culturelle et sociale ; une contamination sert le référentiel dont elle se sert également.

La contamination peut avoir une autre source, plus naturelle et spontanée, dans la mesure où elle constitue une libération des contraintes sociales par la libération des contraintes linguistiques. Autrement dit, je libère la langue qui me sert d'expression de liberté sociale.

Cette contamination se traduit aussi par quelques phénomènes qu'on aurait du mal à ne pas considérer comme calque. Le calque se définit comme une traduction littérale d'une unité ou expression étrangère, « *il comporte nécessairement plusieurs parties susceptibles d'autonomie syntaxique*³⁸ ».

Illustrons ainsi ces cas :

- (1) « **Le pou, il ne bouge pas** ».
- (2) « **La bourde, la gamelle, ils l'ont commise « grosse comme leur tête** ».
- (3) « **Ah ! Les causes faciles, celles qui ne mangent pas de pain** ».
- (4) **la mort par grippe aviaire, c'est pas pour notre bec.**
- (5) **Les artisans vanniers ne chaufferont pas assez le bendir**
- (6) **Je me tiens déjà le ventre.**
- (7) **Chrif Abbes était la personne la plus indiquée, 23 février dernier, date de l'adoption du texte, pour protester, s'insurger, gueuler, sortir les crocs et nous « refroidir le cœur ».**

Il s'agit pour ces exemples de traduction intégrale et littérale d'expressions qui n'ont de significations que dans la langue maternelle³⁹ du locuteur plurilingue.

³⁸ F. Cheriguen, « Typologie des procédés de formation du lexique », in *Cahier de lexicologie*, n° 55, Didier-Erudition, Paris, 1989-2.

³⁹ La langue maternelle étant ici la première langue apprise par le locuteur algérien pour ainsi dire la langue arabe et/ou berbère.

Dans l'exemple (1) « **Le pou, il ne bouge pas** », Pour « el beq mayezghadch » [el beq majezRad] ; Expression dialectale qui signifie que rien ne peut changer les choses, d'usage surtout pour exprimer des situations autoritaires.

Dans l'exemple (2) : « **Grosse comme leur tête** » est une expression dialectale arabe : [gəd rashom] qui rend compte de l'ampleur de la bêtise. L'expression « **comme leur tête** » n'est pas nécessaire, il aurait suffi de dire que la bourde est grosse, grosse dans le sens d'énorme ; mais cette éventuelle proposition n'est pas possible dans la mesure où la syntaxe établie ne le permet pas.

Dans l'exemple (3), « **Ah ! Les causes faciles, celles qui ne mangent pas de pain** », si des traductions littérales sont facilement repérables et explicables, d'autres s'avèrent plus ardues à expliquer. L'expression « ne pas manger de pain » signifie « *quelque chose qui n'est pas rentable, lucratif, autrement dit, quelque chose d'insignifiant* ». L'expression arabe peut équivaloir à celle que connaît le français « *chercher des noises là où il n'y en a pas* ».

Dans l'exemple (4) « La mort par grippe aviaire, **c'est pas pour notre bec**. », le complément « **notre bec** » aurait pu répondre à une syntaxe française qui éviterait le calque par la substitution du pronom personnel: **nous**. Cependant la volonté de créer le calque évite la commutation. L'usage du calque répond à une visée significative ; en effet, dire que la mort n'est pas pour **notre bec**, signifie non seulement que la mort n'est pas pour nous mais que nous ne la méritons pas.

L'expression dialectale « **se tenir le ventre** » dans l'exemple (6) est d'usage en langue arabe dialectale et en berbère pour exprimer un sentiment de crainte et d'inquiétude, des situations de peur. La chronique où le calque est extrait rend compte des sensibles changements d'opinions que tient Saïd Sadi, Chef du parti politique RND (Rassemblement National Démocratique), quant au projet de l'amnistie générale et la réconciliation nationale ; un projet auquel il adhère après avoir été catégoriquement contre.

Dans l'exemple (7) **refroidir le cœur** du dialecte arabe « **ebered el qalb** » [bered el qalb], ce qui a pour valeur significative « satisfaire quelqu'un ou se

satisfaire de quelque chose ». Un monolingue pourrait croire que l'expression « **refroidir le cœur** » signifierait « manquer d'ardeur » ou encore « mourir ». Contrairement à cette supposition, l'expression ici traduite de l'arabe dialectal signifierait « satisfaction intense ». L'univers culturel exprimé par une langue donnée n'est pas systématiquement le même exprimé par une langue tout autre.

Les calques sont parfois utilisés tout en étant accompagnés de la traduction intégrale et de ce que le calque en question peut avoir pour équivalent en langue emprunteuse (la langue française), en voici l'exemple :

(1) « **Hammam mina eddima'a** ».

Un calque fait à l'expression française « bain de sang » dont le journaliste rend compte d'ailleurs dans sa chronique, laissons-lui la parole :

« ..."**hammam mina eddima'a**". D'abord, je n'ai pas compris le sens. Puis, j'ai disséqué. Un hammam ? OK ! Je sais ce que c'est. Le mot est d'origine arabe, mais il a intégré depuis longtemps les dictionnaires de langue française. Eddima'a ? Le sang, bien sûr ! Et les deux mis ensemble ? Ça donne quoi ? Bon dieu de bonsoir ! Mais c'est la transcription littérale de "**bain de sang**" ! ».

(2) « **ILS RAMENE AVEC NOUS LE TEMPS.** » *

Traduction littérale d'une expression typiquement algérienne «idjibou bina el wakt» qui veut à peu près dire ceci : «ils se paient notre tête !».

L'auteur traduit littéralement l'expression et donne aussi l'équivalent de celle-ci.

(3) « **MONTEZ-NOUS UN PEU LE CALCUL** ».

« Traduction imbécilement littérale d'une expression dialectale qui veut dire : « accordez-nous un peu d'intérêt » ».

(4) « **A zélé, zélé et demi.** ».

Concernant ce dernier exemple, le calque est plutôt syntaxique, il répond à une syntaxe de l'arabe. La construction : **adjectif + et + demi** est connue dans le

ystème arabe ; « **demi** » donne la valeur d'adverbe signifiant *complètement* ou *entièrement* ; dans cet exemple, la signification serait : « **complètement zélé** »

Le titre de la chronique peut-il être considéré comme une contamination sémantique ?

En effet, **pousse avec eux** qui constitue le titre de la chronique de H. Laâlam est une traduction directe de l'arabe dialectal « *dez maâhoum* » [deəz m'hum]. Les locuteurs Arabophones font usage de l'expression pour signifier leur franchise mais surtout leur liberté à s'exprimer au risque de déplaire.

Le titre ayant pour fonction de désigner un écrit, il n'en demeure pas moins un moyen préfigurant l'empreinte de son auteur. Le titre traduit la volonté du journaliste à s'exprimer librement sur les sujets traités quitte à choquer, offenser l'opinion publique ; un choix de titre à double signification, d'une part l'identification aux citoyens algériens en tant que citoyen algérien plutôt qu'un simple journaliste par la reprise même de l'expression « *dez maâhoum* » - connue chez les Arabophones algériens - d'autre part, ce que peut véhiculer le titre comme liberté d'écriture et d'expression ce qu'est la visée première du journal *Le Soir d'Algérie* en général et de la chronique *Pousse avec eux* en particulier.

Le contact des langues existant dans le paysage sociolinguistique algérien n'exclut pas ce type de contaminations, surtout sur le plan phonétique, s'il est négatif en ce sens qu'il n'est pas la norme, il sert positivement dans ce qu'il offre comme créations lexicales.

La contamination, ici, ne se traduit pas que par des impropriétés mais aussi et surtout par l'intrusion d'une langue (en plus) sur une autre langue à laquelle elle apporte un vécu et une culture qui l'enrichissent.

En effet, l'influence qu'exercent les langues les unes sur les autres aboutit à des créativités que l'une de ces langues finit par adopter dans son système propre.

Ainsi, le contact des langues, hormis le fait qu'il peut amener à l'aspect négatif de part les conflits qu'il engendre, les impropriétés qu'il véhicule n'en demeurent pas moins d'un aspect positif : elles peuvent devenir elles-mêmes la norme et intégrer ainsi le système tels les emprunts et les néologismes qui s'expliqueront dans les chapitres suivants.

Chapitre II

Xénisme et emprunt : possibilités d'intégration ?

Du fait que les langues s'influencent mutuellement, des implantations de lexies de langue A dans la langue B semblent inéluctables.

La situation des langues en Algérie ne peut parer aux phénomènes d'implantation qui se trouvent être la conséquence des contacts de langues. Le français tel qu'il est utilisé en Algérie intègre de nombreuses lexies arabes ou berbères employées quotidiennement dans le discours des locuteurs pour exprimer et dénoter un vécu ou une réalité qui ne peuvent être désignés par une lexie appartenant à la langue française.⁴⁰

Parlerons-nous de xénisme, d'emprunts, de néologie voire même d'anomalie linguistique ?

Les phénomènes du type emprunt, xénisme, néologisme est inévitable dans une situation plurilingue.

Les lexies arabes et berbères sont quantitativement importantes et constituent la grande partie de notre corpus ; c'est donc pour cette raison que nous nous proposons de les étudier.

Ce chapitre sera consacré à l'étude des xénismes et des emprunts qui sont présentés dans notre corpus et que nous avons répertorié en annexe suivis de leurs fréquences.

Cependant, toute implantation de lexie étrangère n'est pas forcément considérée comme unité empruntée d'où la nécessité et l'intention de définir les termes xénisme et emprunt.

1- Xénisme ou emprunt ?

⁴⁰Y. Derradji, « Le français en Algérie : Langue emprunteuse et empruntée », (en ligne), Adresse URL : <http://www.unice.fr/ILF6CNR/ofcaf/13/derradji.html=1>

Nous nous attacherons à définir le xénisme ainsi que l'emprunt, à les identifier dans notre corpus et surtout à déceler l'usage qu'ils peuvent avoir dans la presse algérienne d'expression française. Étant donné que ces procédés lexicaux sont faits aux langues en présence en Algérie, quelles fonctions remplissent-ils donc dans les énoncés français, d'autant plus que leurs usages ne sont pas des plus habituels chez les Français de souche.

Dans la thèse qu'il a consacré à *L'Emprunt linguistique*⁴¹, L. Deroy présente une distinction entre emprunt et xénisme ; le premier n'est reconnu comme étant total que parce qu'il est « *naturalisé* », c'est-à-dire définitivement adopté par la langue emprunteuse; le second, pour ainsi dire le xénisme ou pérégrinisme, est le mot considéré comme étranger.

J. Dubois⁴², quant à lui, définit le xénisme comme une unité lexicale d'une langue étrangère désignant la réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue. Il est, tel le pérégrinisme, d'un usage occasionnel ; seulement le second est dépourvu de marques métalinguistiques. L'auteur ajoute que le xénisme est « *le premier stade de l'emprunt* » et que son passage à la langue qu'il l'emprunte ne se fait que par les divers critères d'intégration.

La définition que fournit F. Cheriguen⁴³, plus fonctionnelle, est que le xénisme en tant qu'« *unité de fonctionnement peut comporter une ou plusieurs parties susceptibles d'usage syntaxique autonome* ». Seulement le xénisme, contrairement à l'emprunt, n'est pas mis en morphologie du fait

⁴¹ L. Deroy, *L'Emprunt linguistique*, Paris 3è. Bibliothèque de la faculté de Philosophie et des Lettres de l'Université de Liège. Fascicule CXLI. Société d'édition Les Belles Lettres.

⁴² J. Dubois, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994.

⁴³ F. Cheriguen, « Typologie des procédés de formation du lexique », in *Cahier de lexicologie*, n° 55, 1989-2, Dedier-Erudition, Paris.

« qu'il n'appartient pas à la langue cible pour laquelle sa base est étrangère ».

Ce que nous retiendrons de ces définitions et qui reste incontestable, c'est que le xénisme et emprunt sont pensés dans le cadre de deux langues au minimum.

On ne peut aussi évoquer le xénisme sans que soit attaché à cette notion une toute autre notion, celle-ci considérée comme étant son « devenir » au sein d'un système linguistique, d'une communauté, par le processus d'intégration, à savoir l'emprunt. Une lexie demeure xénisme, considérée comme étrangère au système de la langue cible tant que ce dernier ne l'a pas intégrée, c'est-à-dire ne l'a pas travestie selon les lois linguistiques de son système, autrement, elle n'est que candidate à l'emprunt.

Ainsi ces définitions rejoignent celle de J. Chaurand⁴⁴ qui affirme que *« si dans un texte français quelques mots d'une langue étrangère sont introduits mais sont rapportés à la situation de ceux qui les emploient, il n'y a pas d'emprunt »*. Ils ne sont que des emprunts occasionnels, des xénismes, à ne pas confondre avec ceux complètement intégrés : les emprunts proprement dits.

En effet, les xénismes sont considérés comme des emprunts non assimilés⁴⁵ *« il reste donc perçu par l'usager comme un élément étranger, peu importe la durée de sa présence dans le lexique »*.

Nous sentons bien que la frontière entre xénisme et emprunt au-delà du fait qu'elle peut paraître définie est de loin saisie et discernable.

⁴⁴ J. Chaurand, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris, 1997.

⁴⁵ S. Colot, *Guide de lexicologie créole*, IBIS Rouge Edition, 2002.

Accueillir une lexie d'un système A dans un tout autre système, B, est-ce l'attestation même de son intégration dans ce dernier ? Ainsi, pour une identification des deux catégories, les linguistes recommandent de les classer en fonction du degré de leur intégration aux différents niveaux phonétique, morphosyntaxique, lexical et sémantique. C'est à pareille tâche que cette partie sera consacrée.

Par acceptabilité ou intégration de xénisme, nous entendons par là la francisation ou plus exactement la lexicalisation de lexies d'origine étrangère.

Vue la relation étroite mais non sans complexité entre xénisme et emprunt, nous avons inventorié toutes les lexies étrangères à la langue française qui sont majoritairement arabes (issues de l'arabe dialectal et classique) en sélectionnant les emprunts proprement dits (c'est-à-dire parfaitement intégrés à la langue française) que les dictionnaires de références nous ont permis de déterminer.

2 – Les motivations du xénisme et emprunt

Dire ce qui motive le processus d'emprunt c'est dire en partie ce qui motive et amène aux contacts des langues, car parler de xénisme et d'emprunt, c'est penser dans le cadre de deux langues ou plus. Le fait de se positionner dans le cadre de plusieurs langues n'exclut certainement pas la prise en compte des différentes cultures qu'émergent les langues en question. Ainsi, le recours à l'emprunt peut se faire sentir dans ces cas-là. « *Les langues en contact s'empruntent mutuellement et souvent (pour ne pas dire toujours) pour des causes extra-linguistiques* »⁴⁶. L'emprunt permet de

⁴⁶ C. f. F. Chériguen, 2002, .p184.

« combler les lacunes linguistiques du français, écrit Salah-eddine⁴⁷, surtout celles relatives aux référent culturel et religieux ».

A chaque fois que la langue se trouve devant le besoin d'exprimer une nouvelle réalité considérée, il n'émerge pas toujours de ce fait un signifiant nouveau ; elle peut avoir recours à la composition, à la dérivation ou simplement à l'emprunt : « on emprunte raisonnablement que ce dont on manque⁴⁸ » écrit Deroy. C'est ainsi que le français a emprunté à l'anglais des termes rendant compte de la réalité technique et scientifique : *adrénaline, engineering, dispatching...* ou encore des termes ayant trait au sport anglo-américain : *football, handball...*

Quant aux emprunts fait de l'arabe au français au XIXème, nous relèverons : *razzia, smalah, souk, couscous* etc.

L'emprunt peut également être un des aspects de l'économie du langage. Il résume ainsi en un seul terme ce qui pourrait être dit en langue d'accueil en un segment ou expression équivalente. On ne peut traduire un seul terme (une unité simple) d'une langue-source par un autre terme équivalent (unité simple) en langue-cible. L'emprunt permet donc cette possibilité, même si la traduction reste relative et partielle. En guise d'exemple, reprenons celui cité par F. Chériguen en page 34⁴⁹ : « Le nom *sokan* qui désigne la maison en arbre est apparenté au mot *akina* ».

Le xénisme se voit utilisé mais expliquer par un segment en langue-cible à savoir : « la maison en arabe ».

⁴⁷ C. f. idem

⁴⁸ Cf ; L. Deroy, p. 137.

⁴⁹ Cf. Cheriguen, 2002.

Selon R. Salah-eddine⁵⁰, le recours à l'emprunt dans la presse marocaine d'expression française permet « ...*peut-être de mieux communiquer, de mieux convaincre ou de jouer simplement avec les langues en présence...* ». Il représente aussi une volonté et liberté de jeu, de pittoresque et d'ironie. Il peut être présenté d'une manière multipliée comme dans la chronique du 08 février 2005 : « *faire la "teuf", la fiesta, la fête, la bamboula toute la nuit...* ».

Le contexte général dans lequel apparaît le « terme étranger » est parfois déterminant dans l'usage du terme en question.

3- Processus d'intégration des xénismes dans la langue emprunteuse

L'intégration d'un vocable étranger dans une langue est-elle l'attestation même de son évolution et de son acceptation dans la langue d'accueil en tant qu'élément faisant partie intégrante de son système ?

Le xénisme a toujours soulevé la problématique de son intégration de la langue d'origine à la langue d'accueil ; pas seulement de son intégration, mais aussi du rôle qu'il y joue – notamment les profondeurs sociolinguistiques qu'il implique - dans une langue qui finalement n'est pas la sienne.

Lorsqu'une langue emprunteuse embrasse un vocable étranger, cela se manifeste aux différents plans phonétique, morphosyntaxique et sémantique. Ce passage du *xénisme modifié* à l'*emprunt modifiant* nécessite des modifications importantes selon les degrés de ressemblances et surtout de différences des langues en présence. L'intégration ne se fait bien évidemment pas d'une manière directe mais plutôt progressive.

⁵⁰ R. Salah-eddine, « Les emprunts dans la presse marocaine d'expression française », dans Latin, D. et Poirier, Cl. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, 2000, pp. 301-312. SABAA R., « Culture et plurilinguisme en Algérie », (page consultée le 03.juillet.2007), [en ligne], Adresse URL : <http://www.inst.at/trans/13Nr/Sebaa13.htm>

Pour répondre à des besoins méthodologiques, nous n'étudierons pas les phénomènes sur les plans sus-cités au même temps mais nous considérerons chaque plan dans son autonomie tout en faisant appel, si cela s'avère nécessaire, à l'un ou l'autre des aspects.

3-1 Intégration phonologique

Le critère d'intégration phonétique ou phonologique est des plus intéressant surtout lorsque la langue emprunteuse présente à l'égard de la langue-source beaucoup plus de différences que de ressemblances.

Selon Deroy, un vocable étranger peut adapter sa prononciation en négligeant les phonèmes inconnus ou difficilement prononçables de la langue source en leur substituant des phonèmes « *usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, ou alors déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse*⁵¹ ».

a- Omission et commutation de phonème

Les différences des systèmes linguistiques amènent à des conséquences lorsque le système B veut adopter la lexie du système A. Il arrive ainsi que le système B ignore certains phonèmes du système A parce qu'inexistants dans ce premier ou parce qu'ils ne répondent pas à une prononciation conforme au dit système.

⁵¹ Cité par Salah-eddine, 2000, p. 303.

L'arabe connaît le phonème /q/ de la graphie arabe (ق), inexistant en français, qui se rapproche fortement du phonème /k/ graphié en arabe (ك), existant tout aussi en arabe qu'en français.

En empruntant de l'arabe des lexies comportant le phonème/q/, le même phonème se voit substituer le /k/. C'est le cas de « qasbah » « citadelle », écrit « qasbah » ou encore « casbah » respectivement [qasba], [kasba]. On note que le phonème /h/ dans « casbah » est négligé.

Dans [ihad] « combat », nous retrouvons un autre phonème spécifique à l'arabe : le /h/ fortement aspiré lequel est graphié en arabe par / ه /. Il se trouve négligé dans [iad], ou dans [kahwa] « café » qui connaît également la prononciation [kawa].

b- Introduction d'un phonème nouveau

Le français ne connaît pas l'usage fréquent de plus de deux consonnes alignées ou consécutives. Dans ce cas, la lexie, intégrant le système français, se voit introduire une voyelle épenthétique.

Exemple : entre /m/ et /d/ de « mdini » [mdini] signifiant « personne qui habite, est originaire d'une ville » « madini » [madini] ; ou encore entre /l/ et /b/ de [lbən] « lait baratté » devenant « labane » et « leben».

A chaque système donc sa spécificité phonologique. Le tableau suivant en rendra compte pour ce qui est deux systèmes, respectivement l'arabe et le français.

3-2 Tableau de transcription des consonnes arabe

Notation des consonnes	Notation francisée.	Valeur en A.P.I.
------------------------	---------------------	------------------

arabes.		
ب	b	b
ت	t	t
ث	th	θ
ج	dj, j	
ح	h	ħ
خ	kh	χ
د	d	d
ذ	dh, d	ḏ
ز	z	z
ر	R, r	r
س	s	s
ش	ch	ʃ
ص	s avec point souscrit	s emphatique

ض - ظ	d avec point souscrit	d emphatique.
ط	t avec point souscrit	t emphatique
ع	aâ, â, î,	ʕ
غ	gh, r	r
ك	k, c, q	k
ق	k, c, q	q
ف	f	f
ل	l	l
م	m	m
ن	n	n
هـ	h	h
ء		,

Le système consonantique de l'arabe est plus varié que celui du français. Le premier comporte 25 phonèmes, le second en comporte 17. Il y a donc des consonnes n'appartenant qu'à l'arabe que le tableau ci-dessous argumentera.

3-2.1. Tableau des consonnes inexistantes en français

Caractère arabe.	Valeur en API.
ث	θ
ح	h
خ	χ
ذ	d
ض	ɟ
ظ	ɟ
ع	ʕ
ق	q
ه	h

2-2.2. Tableau des transcriptions des voyelles arabe-français

Notation arabe	Caractère arabe	Notation francisée.	Valeur en API.
أ	a long.	a	a :
ي	i long	i, y	i :
و	u long	ou	u :
	A	a, e	A
	I	i	i
	U	ou	u

Le système vocalique de l'arabe est différent du système vocalique français qui en comporte seize ; l'arabe n'en compte que six : trois étant brèves et trois autres étant longues.

Il arrive que l'arabe produise des sons intermédiaires entre deux voyelles. Le [a] français n'est pas toujours identique à celui de l'arabe lequel est beaucoup plus proche de [e] que de [a].

3-3. Les signes complémentaires

Certains sons de l'arabe sont notés par l'usage de signes complémentaires. Nous désignons par signes complémentaires ce qui suit :

- La « hamza » : **أَلْهَمْزَة** , elle s'écrit sur les voyelles [a :], [i :] et [u :]. Sa présence note l'attaque vocalique comme dans : (eddima'a), [adima' a], « **الدَّمَاءُ** ».

- La « chedda » : (**□**) indique l'accentuation et le renforcement des consonnes comme dans : (allah), [alah], **الله** "

- Le « soukoun » : c'est un signe pouvant se mettre sur toutes les consonnes indiquant que ces dernières ne nécessitent pas d'être lues avec une voyelle. Comme dans (takabour), [takabur] , « **تَكَبَّرَ** ».

- le « tanwin » : (**◌◌◌**) [an] , (**◌◌◌**) [in], (**◌◌◌◌◌**) [un]. Il a pour rôle d'indiquer la désinence, il est le marqueur de l'indétermination tel en témoignent les exemples extraient de notre corpus :

afwajen [afwaʒan] « groupes ».

kheïren [χajran] « le bien ».

- La « wasla » : (**◌ ~ ◌**) indique que l'article [al] (**أَل**) se prononce [l] lorsque la lexie le précédant se termine par la voyelle [a] :

[sadaqa ya l mumnin], (Sadaka yal moum'nin), « croyants, faites des dons ».

[ja l χawa], (yal khawa), “frères”.

Nous essayerons dans cette partie d'étudier quelques phénomènes relevant des aspects phonétiques que notre corpus nous donne à voir.

Il est évident que dans notre cas, l'aspect phonétique des lexies à étudier n'est perceptible que par la graphie qu'elles présentent⁵². L'intégration phonétique – notamment à l'écrit - accompagne souvent l'intégration graphique d'autant plus que notre corpus est pour sa totalité écrit. Dans ce cas, nous nous reposons sur la graphie pour atteindre l'aspect phonétique des lexies à étudier.

3-4. Notation sur le système consonantique

Tel que nous l'avons souligné supra, chaque système a ses propres propriétés phonologiques ; l'arabe comporte des consonnes que le français ne connaît pas. De ce fait et dans le dépouillement de notre corpus, nous retrouvons des phonèmes qu'on a du mal à attribuer au français.

La consonne pharyngale [ɣ], inconnue en français se voit substituer à la graphie la double voyelle « aâ », la seconde étant accentuée par un signe diacritique qu'est l'accent circonflexe ; tel est le cas dans **moubayiaâ**, **wasiaâ**, **essanaâ**, **essoumaâ**, **aâdala**, **maârifa**, **aânbar**. La consonne pharyngale apparaît tant en position finale qu'en position initiale.

⁵² Etant donné que notre corpus relève uniquement de l'écrit, nous ne pouvons prendre en compte, sur le plan phonétique, que ce qui s'offre à nous sur le plan de la graphie. Une enquête soumise à des enquêtés pour rendre compte du degré d'intégration aurait été fructueuse pour notre travail, mais le temps que nous avons eu à notre disposition était réducteur à pareille tâche.

Cependant, ce n'est pas uniquement la superposition des deux voyelles « ââ » qui est substituée à la consonne en question ; observons plutôt les lexies suivantes :

âlama, ânbar, îlmen, izza, zaïm. La même consonne se voit substituer la voyelle/α / postérieure laquelle est à la graphie « â » accentuée, encore une fois, par un accent circonflexe.

Il semblerait que pour garder la prononciation d'origine, l'utilisateur ait recours à l'accentuation pour marquer le phonème inexistant. Pourtant, dans **izza** (contrairement à **îlmen**) et **zaïm** l'accentuation n'est pas marquée.

Le signe diacritique ne serait-il donc pas un renforcement ou une marque d'intégration dans le système français ?

Une chose est sûre, la consonne pharyngale se voit toujours substituer une voyelle.

La consonne post-palatale uvulaire [q] se voit substituer la consonne post-palatale vélaire [k] dans **kamis, mourtazika, makhlouka, mithak.** Il y a ambiguïté dans l'emploi de la graphie « k » car celle-ci pourrait correspondre à deux phonèmes arabes qui sont (ك) et (ق) ayant pour même graphie « k ».

Cependant, certains xénismes préfèrent garder leurs formes d'origine, c'est-à-dire qu'ils gardent la consonne ovulaire [q] dans : **qala, bouqala, qanoun, roquia.**

La lexie **roquia** pourrait être prononcée de deux manières différentes selon que le locuteur veuille garder la prononciation arabe ou alors franciser la lexie ; même si cette dernière est, dans la graphie qu'elle présente, contrairement à **qala** ou **boqala**, plus conforme au système français par l'usage de « u ». Il y a donc incertitude phonologique (et donc graphique) quant à la prononciation qui pourrait se traduire par l'hésitation et la difficulté que rencontre l'auteur à faire passer le « mot » d'un système à un

autre. Il se trouve l'impression qu'on veuille aussi bien garder la prononciation d'origine que la travestir pour les besoins du système qui adopte le « mot » ou dans lequel ce dernier s'insère. Sur le plan graphique, il y a donc instabilité et surtout hésitation à écrire « k », « q » et « qu » pour transcrire l'occlusive uvulaire [q].

La coexistence de deux prononciations n'est pas attestation du cheminement vers l'emprunt. Cependant, l'incertitude n'est pas marque de rejet mais plutôt une manifestation de vouloir céder la place aux phonèmes voisins de la langue d'accueil.

L'usage de la consonne fricative post-palatale [χ] - inexistante en français - rendue par le diagraphe « kh » ne se voit substituer aucun phonème du système français, nous citons en guise d'exemple **kheïr**, **khouya**, **khawana**, **khadaâ**, **nakhlât**, **khokhi**, **kh'sarra** ou encore **eddoukh**. Pour ce dernier exemple **eddoukh** de l'arabe dialectal signifiant « il s'évanouit ». Si le phonème /χ/ est substitué par son phonème voisin /k/, cela donnerait un signifié différent que celui véhiculé par « **eddoukh** » [eduχ] ; et qui serait dans ce cas « **eddouk** » [eduk] signifiant ainsi « goûter ».

Le maintien de la prononciation et donc de la graphie d'origine se justifie, dans certains cas, par un besoin d'éviter la confusion qu'un homonyme peut laisser paraître. Ainsi, le journaliste maintient, telle que la graphie l'atteste, la prononciation d'origine du phonème /χ/.

Hormis le fait que la graphie attribuée au phonème /ħ /- inexistant lui aussi dans le système français- est « h », il n'en demeure pas moins que cette même graphie englobe les deux consonnes d'abord la fricative pharyngale /ħ/ (phonème arabo-berbère) mais aussi la fricative glottale /h/ fortement aspiré.

Etant donné que le phonème /h/ du système français est muet ou aspiré, l'usage fréquent fait à la graphie est à notre sens significatif ; et admet que l'usager, ici le journaliste, veut ressortir de ces lexies une prononciation arabe donc il y a volonté de garder la prononciation d'origine.

Mouhafadha, tahalil, houkouma, mahchoucha, soubhana, ... La prononciation faite de la graphie « h » a pour valeur phonétique le phonème arabe /ħ/. Pour les lexies telle que **allah, harba**, le « h » est aspiré et répond ainsi à une prononciation française.

Il est à noter que dans un même environnement linguistique, nous retrouvons pour une seule graphie « h » deux prononciations comme dans les expressions à savoir « **soubhana allah** » [subħana alah], « **aâlayha nahiya** » [alajha naħja].

Sur le plan consonantique, nous soulignons donc l'emploi fréquent et abondant, quoi que non constant, des sons de la langue d'origine qui n'existe pas dans le système phonologique de la langue emprunteuse.

La consonne affriquée [d̥] (le **d** emphatique) comme dans **mounadhama, mouhafadha, adhan, ramadhan**, n'existe pas en langue française. Dans les cas où le français emprunte des lexies possédant la consonne affriquée [d̥], celle-ci est substituée par l'occlusive alvéolaire [d]. Si les lexies **mouhafadha, adhan, mounadhama** sont au rang des xénismes parce que pas encore attestés en langue français que l'usage de la consonne affriquée justifie, il n'en demeure pas moins que la lexie **ramadhan** - déjà attestée en langue française et connue par la graphie « ramadan »- maintient ici l'emphase par l'usage de la consonne affriquée connue en langue d'origine.

3-5. Notation sur le système vocalique

Tel que nous l'avons auparavant cité, le système vocalique de l'arabe ne comporte que six phonèmes dont trois sont brefs et trois autres longs.

La longueur vocalique, hormis le fait qu'elle est rendue par les signes diacritiques⁵³, est complètement supprimée dans l'usage que le journaliste en fait comme dans **Aâdala** signifiant « justice » où le signe diacritique marque le phonème /ʔ/ ou encore **assatitha** signifiant « professeurs ».

Il existe dans le parler arabe des voyelles ayant des degrés d'aperture intermédiaire. Ceci se répercute sur la graphie ; ainsi la voyelle /a/ a tendance à se transformer en /ə/ comme l'attestent les exemples **ilman** et **ilmen** signifiant « savoir » se voyant attribuer deux graphies, **assaha** et **essaha** signifiant « santé ».

Dans **yek ou yak**, qui signifient « n'est-ce pas ? » pris surtout comme un tic dans le parler algérien (en l'occurrence arabe dialectale et berbère que la fréquence argumente) pour suggérer l'avis d'autrui, **berk** et **bark** signifiant à leur tour « seulement, c'est tout », les voyelles « a » et « e » sont substituables entre elles. Si les deux voyelles sont tant substituables entre elles, c'est que l'oral a perpétué un pareil emploi.

Si le français emprunte des lexies au système arabe, ce dernier ne manque pas, à son tour, d'emprunter au premier.

Nous notons que les lexies empruntées au français sont transformées selon les règles du système arabe. Nous prenons comme exemples, pour ne citer que

⁵³ Cf. R. Salah-Eddine, 2000.

ceux-là, **Boulist** désignant **police** est modifié d'abord par l'emploi de la voyelle longue [u:] à la place de la voyelle postérieure [o], ainsi que la consonne qui passe de celle non-voisée /p/ à celle voisée /b/.

Dans la mesure où l'arabe ne connaît que les trois voyelles, la lexie **boucher** est empruntée par l'arabe qui modifie la dernière voyelle semi-fermée /e/ en /i/ ainsi **bouchi**.

Les lexies **pikoura** désignant **piqûre**, **birra** désignant **bière**, ou encore **coursa** pour désigner **course** prennent la voyelle /a/ à la fin qui n'est la marque du genre féminin qui s'expliquera ultérieurement.

Il nous est difficile de considérer les lexies comme empruntées au français surtout que les dictionnaires arabes ne renseignent pas sur l'étymologie du terme. Ainsi, s'agit-il d'emprunt ou d'écart ?

Il y a effectivement contamination en ce sens que la lexie n'est pas adaptée selon les règles de son propre système, seulement le discours, plus évolutif que l'écrit, a forgé et a diffusé ces contaminations qui s'expliquent au-delà du simple écart.

3-5.1 Hésitation orthographe et usage de signe diacritique

Nous ne pouvons parer à la graphie et au processus d'intégration la concernant, surtout lorsqu'on est face à un corpus pour sa totalité écrit. L'aspect graphique des vocables étrangers découle principalement de leur aspect phonologique si ce n'est le contraire. Il peut constituer « *un indice probant de la bonne acclimatation à la langue-cible du mot voyageur* ». ⁵⁴

⁵⁴ A. Quéffélec, « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », dans Latin, D. et Poitier Cl. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, 2000, pp. 283-300.

Nous notons suite au dépouillement de notre corpus qu'il y a hésitation quant à la graphie de certaines lexies. Celles-ci se présentent sous différentes graphies « *situation qui s'explique sans doute par la prégnance relativement forte de l'écrit arabe* », ⁵⁵ et du système phonologique arabe qui présente des différences par rapport au français. En témoignent les lexies suivantes : **haragga, harraggua ; ilman, ilmen; ânbar, aânbar ; aâzrayen, Azrayen ...** Ces différences sont soit signalées par l'usager qui substitue à des phonèmes arabes des phonèmes du français voisins de ceux-là, dans ce cas il y a cheminement vers l'emprunt du fait que la graphie employée est francisée, ou alors le même usager prend le choix de présenter le phonème tel qu'il est en langue d'origine ; quoi que parler de choix dans ce cas, de par les difficultés qui s'y prêtent, n'est pas toujours justifié. Ainsi, tel que le souligne F.Chériguen « *le xénisme n'apparaît pas dans un discours en langue-cible comme une forme fixe* ». Une diversité qui apparaît même chez un seul et même locuteur.

En outre, il n'y a pas que le xénisme qui n'apparaît pas sous une forme fixe, des lexies déjà intégrées et lexicalisées apparaissent sous différentes orthographes telle que **charia** et **chariaâ, ksar** et **k'sar ...**

L'écrit, contrairement à l'oral, étant moins évolutif, arrive à maintenir des orthographes archaïques⁵⁶ même si finalement la langue emprunteuse l'a adopté, c'est ce que nous remarquons pour **Ksar** signifiant « château » dont l'auteur fournit, en plus de celle adoptée, la graphie **k'sar**, le cas se répète pour **djamaâ** qui désigne « groupe » dont la graphie est **d'jmaâ** ou encore **dj'maâ**.

⁵⁵ Cf. Salah-Eddine, 2000.

⁵⁶ Cf. F. Chriguen.2002.

Cependant, l'usage de l'apostrophe englobe plusieurs lexies de notre corpus. Cet emploi peut s'expliquer par :

- la chute de la voyelle pour servir une prononciation qui répondrait à celle de l'arabe dialectal, dans la mesure où l'oral en a perpétué un pareil usage ; citons comme exemple illustratif **h'nina** au lieu de **hanina** qui signifie « douce », ou encore **k'da** au lieu de **kada** signifiant « ceci, cela ».
- distinguer et éviter les suites gênante des consonnes comme dans **hach'ma** signifiant « timidité»
- c'est aussi un moyen de marquer le signe intermédiaire dit « le soukoun » comme dans **ch'kara** qui signifie « sachet », **h'chouma** qui signifie « honte ».

Nous remarquons que si elle a pour fonction en français de marquer l'élision des voyelles *a e* et *i* devant un *h* muet ou une voyelle, l'apostrophe dans notre cas ne se restreint pas à cet usage mais varie plutôt selon les usages et intentions voulues surtout lorsqu'il y a diversité phonétique dans la langue d'origine même (comme pour les chutes de voyelle qu'on reconnaît à l'arabe dialectal).

Ces flottements orthographiques justifient les hésitations qu'a l'usager d'adopter la lexie selon l'un ou l'autre des deux systèmes d'origine ou d'accueil et peuvent même être réducteurs au cheminement vers l'emprunt.

3-5.2. Les signes typographiques en tant qu'indice de xénisme⁵⁷

⁵⁷ Il faut noter que H. Lallaâm avait publié l'intégralité de ses chroniques allant de 2001 à 2006 en Mai 2007. Il s'en est suivi des modifications dans le corps des chroniques en question que nous n'avons guère pris en considération vue que notre travail a déjà été entamé sur les même chroniques extraites, elles, du journal quotidien sur le site : www.lesoirdalgerie.com

L'identification de ces « termes voyageurs » est tributaire de l'aspect graphique mais aussi typographique dont ils font l'objet. Sur le plan formel :

- ils peuvent être écrits en italique.
- ils peuvent comporter des guillemets.
- ils peuvent comporter des majuscules conformément aux lexies françaises.

Les signes typographiques, sans doute pas les seuls, sont des indices de l'identification du xénisme et même de leur intégration occasionnelle ou totale dans la langue emprunteuse.

Nous avons remarqué dans le dépouillement de notre corpus qu'il y a une instabilité au niveau de l'utilisation des guillemets et à la majuscule.

a- Perte de guillemets dès le second usage

Il se trouve des xénismes qui perdent leurs guillemets dès la seconde ou troisième apparition, en voici des cas :

Dakatiras qui signifie « docteurs, professeur » :

« J'avais ainsi souri toute une soirée en suivant d'un œil mi-intéressé mi-amusé un débat sur la 2M où des "**dakatiras**" et des experts ès machin chose nous qualifiaient de république bananière, de dictature et autres joyeusetés » (Cf. 04.04.05).

« Vous verrez aussitôt des escouades de **dakatiras** armer leurs yeux laser et leurs doigts hab hab pour fustiger votre antipatriotisme chronique ... Malgré la colère de ces **dakatiras**, soyez encore plus téméraires et osez leur demander s'ils ont lu le texte portant amnistie générale ».

Redjla dérivé de « radjel » (homme) qui signifie « d'une manière virile » :
« Les Algériens castrés par quarante ans de parti unique, de fausse révolution d'octobre et de népotisme adorent lire quelque part que l'un des leurs l'a joué «**redjla** ». (Cf.21.06.05).

« Sans honte aucune, sans gêne particulière, sans chauvinisme mal placé, sans **redjla** mesquine et sans amour-propre par ailleurs bien malmené, les députés algériens s'allongeraient d'une motion... ». (Cf. 19.11.05).

Des xénismes plus résistants gardent les guillemets pour plus longtemps.

Azrayen signifiant « ange de la mort » mais aussi « engin de déblayage ».

« Comment le pouvoir central d'Alger arrive à envoyer avec une célérité phénoménale les “fameux” engins de déblayage et de matage d'émeutes, les “Azrayen”... Un “Azrayen”, ça dégage des pneus enflammés... qu'importe le passé sanglant des “Azrayen”, envoyez-les-nous vite aujourd'hui ». (Cf.01.02.05).

« ...plus important que de se demander pourquoi à chaque affichage d'une liste d'attribution de logements dans une commune, il y aura inévitablement émeute et les flics joueront du **âzrayen**, à défaut de faire joujou avec leurs fusils à pompe. » (Cf.23.11.05)

Cependant, l'usage des guillemets ne se présente pas toujours de cette manière ; il arrive que la lexie apparaisse sans signe typographique pour en être vêtue ultérieurement comme pour la lexie **b'khour** :

« ... allez plutôt m'acheter des cierges et du **b'khour**. Comment ça pourquoi des cierges et du **b'khour** ? Mais pour prier. » (Cf. 22.06.05).

« D'anciens exorcistes ont juste le temps de cacher leurs amulettes et de jeter un peu d'eau dans le braseros de leur «**b'khour**» » (Cf. 05.12.06)

« Et c'est là, une autre particularité de l'Algérie, celle de promouvoir un «raki», un faiseur d'amulettes et de «**b'khour**» au poste de ministre d'Etat. » (Cf. 09.12.06).

b- Usage des guillemets et catégorie grammaticale

Dans certains cas qui se sont offerts à nous, les guillemets apparaissent pour la même lexie selon la catégorie grammaticale à laquelle elle appartient. En guise d'exemple, **houkouma** en tant que nom désignant « gouvernement » n'est pas épinglé de signe typographique ; cependant, dans son usage en tant qu'adjectif sous-entendant « tout ce qui est relatif au gouvernement et au caractère gouvernemental », il se voit porter le signe en question. Son passage de la nature grammaticale de nom à l'adjectif lui fait porter les guillemets.

Soulignons également que les lexies mises en titrologie ne comportent en aucun cas de signe typographie ; ce n'est qu'une fois insérées dans le corps du texte qu'elles se « vêtissent » ou pas des guillemets.

L'usage de la typographie pourrait en effet être un indice révélateur du caractère étranger de la lexie, mais il n'a pas que cela pour emploi. Bien des lexies ont cheminé vers l'emprunt comme pour **émir**, **charia** qui se trouvent cependant garder les guillemets. En outre, ce signe typographique peut être, d'une part la manifestation d'une distanciation ou le refus d'assumer le terme, d'autre part une manière bien au contraire d'attirer l'attention du lecteur en ce que la lexie comporte comme charge sémantique. En somme, nous ne pouvons pas prendre cet aspect comme un caractère probant de l'intégration de la lexie en langue d'accueil.

c- La majuscule en tant qu'indice graphique d'intégration

L'aspect particulièrement graphique de certaines lexies cache mal un aspect de l'intégration.

Dawla (Etat du latin *status*) signifiant « *entité politique...* », fréquemment utilisée sous cette graphie dans certains passages subit la loi du système

français qui lui confère une majuscule pour la différencier de « état » signifiant « *une manière d'être physique et morale* » ; le même cas est à citer pour **Oumma** qui a pour équivalent en français « nation » ; les deux termes sont de deux graphies à savoir avec et sans majuscule. Il y a là encore flottement à adopter l'une ou l'autre des graphies même si la majuscule est justifiable.

4- Intégration morpho-syntaxique

Chaque langue a ses propres traits morpho-syntaxiques; les langues ne peuvent être dans ce cas absolument équivalentes. Lorsqu'un système emprunte une lexie d'un autre système en lui conférant ses propres traits morpho-syntaxiques, cela signifie que la lexie est intégrée, elle dépasse donc le stade du simple xénisme.

C'est à de pareils phénomènes, relevés dans notre corpus, auxquels nous allons nous intéresser. Le passage d'une lexie d'un système arabe à un système, manifestement différent de ce premier, le français, lui permet-il de garder son autonomie syntaxique ou alors, s'adapte-t-elle au nouveau système dans lequel elle est insérée ?

Tandis que Deroy la relègue au second plan en la mettant ainsi moins en avant, Guilbert, cité par F.Chériguen, souligne l'intérêt capital de l'intégration morpho-syntaxique. Ainsi, il note que ce sont bien « *les critères morpho-syntaxiques et sémantiques qui décident de l'installation durable d'un terme étranger dans une langue* »⁵⁸.

En somme, cette intégration touche tout aussi bien le genre que le nombre des « vocables voyageurs ».

⁵⁸ Cf. F. Chériguen 2002, p42.

4-1. La catégorie du genre

Lorsque nous empruntons une lexie d'une langue donnée à une autre, la distinction entre féminin et masculin se présente soit telle qu'elle est dans la langue d'origine soit elle subit les lois de la langue emprunteuse. Les choix fait quant à l'adaptation d'un genre féminin ou masculin ne sont pas toujours aisés à définir. Fouzia Benzakour a observé dans le français du Maroc que l'emprunt conserve le genre de la langue d'origine ; mais il arrive que des hésitations s'installent quant au genre choisi. Le même auteur cite l'exemple de *Djellaba* qui s'emploie tantôt au féminin tantôt au masculin. Le *henné* étant féminin en arabe se voit associé l'article défini masculin.

4-1.1. Les caractéristiques du genre féminin

Tandis que le français a pour marque du féminin singulier l'addition d'un « e » à la fin de la lexie comme dans *président*, le féminin étant *présidente* ; l'arabe, lui, connaît l'addition du « a » à la graphie, exemple : « nakhla » [naxla] « palmier ».

Cette marque n'étant pas toujours significative. Maints substantifs au féminin ne se trouvent pas marqués par l'addition d'un « a » à la fin comme dans **Dar** [da :r] « maison » ou **harb** [ħarb] « guerre » ; inversement des substantifs au genre masculin se voit porter le suffixe « a ». **khalifa** [xali : fa] « calife ».

En outre, des noms peuvent avoir un double genre, comme c'est le cas pour **Dar** [da :r] qui peut être en arabe au masculin comme au féminin, ou alors **tarik** [tari :k] qui, masculin en arabe classique, peut appartenir aux deux genres en arabe dialectal.

L'examen de notre corpus a montré que toutes les lexies n'ont pas changé de genre dans leur contexte français, elles ont ainsi gardé leur genre originel, celui qu'elles ont dans la langue donneuse.

4-1.2. La marque des deux genres

Le genre est marqué par plusieurs procédés :

- Soit par la présence de l'article qui est déterminé par le nom, c'est-à-dire que si le nom dans la langue donneuse est masculin, l'article le précédant qui manifestement le suit (et non le contraire) l'est aussi.
- Soit que la marque est suffixée à la lexie, l'exemple de la marque du féminin « at » qui indique ainsi le genre de la lexie en question.
- Soit par l'accord qui en est fait avec les autres unités de l'énoncé ; c'est donc le contexte grammatical qui le détermine.

4-1.3. L'article français en tant que marqueur du genre

4-1.3.1. Tableau des lexies du genre féminin.

Lexie du genre féminin en arabe (languedonneuse).	Article français +lexie arabe.	Signification.
--	---	-----------------------

Fitna	la fitna	Trouble, mésintelligence.
Zoubia	Une zoubia	Poubelle
Roquia	Une roquia	Appliqué par un cheikh dans le but de purifier le malade de tout malaise.
Khadaâ	la khadaâ	Trompeuse
Zerda	la zerda	Fête
Dawla. Dawla	la Dawla. La dawla	Etat
Z'kara	la z'kara	Accomplir une action dans le but de nuire.
Mah'choucha	la mah'choucha	Un fusil
H'chouma	la h'chouma	Honte.
Katiba	Une katiba	Bataillon
D'janaza	la d'janazate	Obsèques
Hogra	la hogra	Mépris
Khalouta	la khalouta	Mélange, diversité
Ghorba	la ghorba	Lieu étranger
Houkouma	Une houkouma	Gouvernement
Ghaïta	la ghaïta	Instrument de musique.
H'nana	la h'nana	Tendresse
Ch'kara	la ch'kara	Sachet
Ghanima	la ghanima	Butin
Boqala	la boqala	Un bocal. Jeu, le jeu de la boqala.
Tmah'bila	la tm'ahbila	Folie, jouer au fou
Ghoula	la ghoula	Sorcière

Solta	Une solta	Gouvernance, pouvoir
Mihna	la mihna	Misère.
Soumaâ	la soumaâ	Réputation, aura
Izza	la izza	Statut reconnu.
Karama	la karama	L'honneur
Oumma. Oumma	la oumma. La Oumma	Nation
Kémia	Une kémia	Quantité
Malhama	Une malhama	Epopée
Mouçalaha	la Mouçalaha.	Réconciliation

4-1.3.2. Tableau des lexies du genre masculin.

Lexies du genre masculin en arabe (langue donneuse).	Article français+lexie arabe.	Signification.
Chourouk	le chourouk	Le lever du soleil
Kamis	le kamis	Tenue portée par les musulmans
Zaïm	le zaïm	Chef, leader
T'manchir	le t'manchir	Médisance.
Tamalouk	un tamalouk	Flatterie
Takabour	un takabour	Arogance.
Taân'tir	un taân'tir	Attitude arrogante
Raki	un raki	Purificateur
Kiffieh	un kiffieh	La lutte
Azrayen	un âzrayen	Ange de la mort.

Remarque

Ce que nous pouvons faire comme remarque concernant les deux tableaux ci-dessus est que toutes les lexies arabes de genre féminin ont pour terminaison le [a], qui est la marque même du féminin en arabe. Les adjectifs suivants l'attestent :

Chamel signifiant *global* dans « ... le pardon **chamel** et massif ».

Chamila signifiant *globale* dans « ...cette annonce d'une amnésie générale « **chamila** » ».

En outre, un lecteur monolingue n'est informé sur le genre, dans ces cas là, que par l'article qui accompagne la lexie. Quant au genre masculin, il n'a pas de spécificité particulière, il n'est rendu, lui aussi, que par l'article. Ce dernier reste donc l'indicateur du genre.

Nous avons cependant noté la présence des deux genres pour un seul signifié dont la marque du féminin est incontestablement l'addition du [a].

4-1.4. La marque du genre suffixée à la lexie

La marque du genre féminin est manifestée par l'addition à la lexie du morphème [at] dans « **Dawlat el qanoun** » signifiant *Etat de loi* ; **el qanoun** étant le complément du nom de **dawla**, ce dernier prend ainsi la marque [at] du féminin. Le processus est le même pour **rahma** signifiant *clémence* qui devient **rahmat** dans « **rahmat el waldin** » ou encore **alama** signifiant *marque* dans « **alamat essoujoud** » *marque de prosternation*.

4-1.5. Les parties du discours en tant que marqueur du genre

Le contexte grammatical joue, lui aussi, un rôle dans l'identification du genre. Nous avons répertorié des lexies dont le genre est identifié:

- soit par un adjectif démonstratif (cette) :

« *Que vont dire les journalistes venus couvrir **cette moubayiaâ** ?* ».

« *...**cette houkouma-là** « règle » en l'espace de quelques minutes le problème des cartes TV* ».

- soit par un adjectif possessif (sa) :

« *...l'Algérie, depuis le 16 avril 1999 à l'aube (...), a subitement et farouchement retrouvé **sa « soumaâ** » au plan international...* ».

- soit par un adjectif épithète ou attribut:

« *AUCUNE RAHMA* ».

« *D'un décor de chienlit, d'herbes malade peuvent jaillir en une nuit les plus nobles arbres du désert, de **majestueuses « nakhlât** »...* ».

« *...la **grande zerda*** ».

« *...aura internationale ou pas, « **soumaâ** » retrouvée ou pas, accrochons-nous à l'espoir...* ».

Il est justifiable de dire que c'est le [a] placé à la fin des lexies : **rahma**, **nakhla**, **redjla** qui marque le genre féminin, mais l'usage des adjectifs respectivement: "**majestueuses, grande, enveloppée et retrouvée**" ne fait que renforcer et assurer le genre auquel elles appartiennent.

4-2. La catégorie du nombre

Les divergences ne sont pas à exclure concernant la catégorie du nombre surtout pour les langues qui n'ont pas le même système grammatical. Tandis que le français oppose le singulier au pluriel, l'arabe ajoute à ces deux

modalités la dualité. Cette dernière est marquée par la suffixation de [i : n] au singulier de la lexie, tel est le cas pour :

[**jed**] singulier signifiant « main » , [**jedi : n**] « deux mains.

[**fam**] « bouche » [**famai : n**] « deux bouches ».

Aussi, le français a souvent pour marque du pluriel l'ajout d'un « s » au singulier de la lexie. En arabe, la marque du pluriel se fait par suffixation ce qu'on appelle pluriel externe (pluriel régulier) ou par variation morphologique : pluriel interne.

Il semble que Laâlam use des différents procédés pour rendre compte du pluriel du terme étranger. Il préfère tantôt garder le pluriel de la langue d'origine, tantôt garder le singulier de la langue d'origine en lui suffixant la marque générale du pluriel de la langue emprunteuse « s » ; ou alors mêle les marques de l'une ou de l'autre des deux langues en question. Ces procédures se caractérisent ainsi par une diversité qui ne nous laisse pas dégager une systématité

4-2.1. Maintenir le pluriel de la langue donneuse

3-2.1.1. Pluriel externe

Le pluriel externe masculin se forme par l'addition à la lexie au singulier le suffixe

[i : n] :

[munafiq] « Hypocrite », [munafiqi : n] « hypocrites ».

Le pluriel externe féminin se forme par l'addition du suffixe [a : t] au singulier :

[naχla] « palmier », [naχla :t] « palmiers ».

L'auteur maintient le pluriel de la langue donneuse, ici l'arabe, comme une volonté de garder une flexion qui appartient à la même langue de la base lexicale, en voici des exemples :

Moumen, *croyant* au singulier, devient **moum'nin** au pluriel,

Bewab, *portier* au singulier, devient **bewabin** au pluriel,

Katiba, *bataillon*, au singulier, devient **katibate** au pluriel,

Zerda, *fête* au singulier, devient **zerdate** au pluriel,

Sabha, *chapelet* au singulier, devient **sabat** au pluriel.

Moutahadjiba, *porteuse de voile*, au singulier devient **moutahadjibate** au pluriel.

Nous remarquons l'utilisation du « e » pour certaines lexies à savoir : **mounadhamate**, **d'janazate**, **zerdate**, **katibate**, **serriate**, **mahcouchates** telles les lexies du système français, contrairement à **nakhlat**, **sabhat**, **moum'nin** qui sont dépourvues de cette marque. Il se peut que cet usage est tributaire de la fréquence des lexies utilisées car pour celles porteuses de la marque « e », leur fréquence est plus élevée que celles qui ne portent pas cette marque et qui sont d'un usage non répétitif comme **sabhat** et **nakhlat** qui sont d'une seule fréquence.

4-2.1.2. Pluriel interne

Le pluriel interne se forme par modification de la morphologie de la lexie et s'obtient soit par :

- Introduction au singulier d'une voyelle longue :

Eddem (singulier), **eddima'a**(pluriel).

-Modification d'une voyelle minimum :

Oustadh, *professeur* au singulier, **assatidha** au pluriel.

Chahid, *martyre* au singulier, **chouhada** au pluriel.

4-2.2. Adjonction de la marque du pluriel du français « s »

Tels les emprunts définitivement intégrés (émirs, fellahs ...), certaines lexies arabes au singulier prennent la marque du pluriel français à savoir « s ». Nous illustrons ainsi ces cas :

Baggara, *riche* au singulier, devient **baggaras** au pluriel.

Harragga, *personne qui quitte clandestinement son pays vers un autre pays*, devient **harraggas** au pluriel.

4-2.3. Emploi des pluriels des deux langues

Il arrive que l'auteur emploie, en plus de la forme plurielle de la langue donneuse, le pluriel de la langue emprunteuse ; il adjoint la marque « s » à la lexie arabe qui est déjà au pluriel. Le tableau ci-dessous illustre la situation :

Tableau illustratif de la formation des pluriels des deux langues dans une seule lexie.

Lexie arabe au singulier	Lexie +pluriel arabe.	Lexie+pluriel arabe+pluriel français.
Douktour.	Dakatira.	Dakatiras.
Mahchoucha.	Mahchouchate.	Mahchouchates.
Fat'cha.	Fat'chate.	Fat'chates.

Le fait qu'un terme étranger emprunte les traits morpho-syntaxiques d'une autre langue atteste de son acceptation. Un terme est considéré comme

morpho-syntaxiquement intégré lorsque celui-ci accepte et « *reçoit des affixes, marques de genre, de nombre, des suffixes* »⁵⁹.

Aussi, il semble même que pour les emprunts qui ont déjà intégré la langue française – **cheikh** et **ksar**, par exemple – l’auteur ne se conforme pas toujours à l’intégration déjà faite. **Ksar** dont le français a établi le pluriel **Ksour** (emprunté aussi à l’arabe), l’auteur y ajoute tout de même un « s » pour marquer le pluriel français.

4-2.4. Invariabilité du nombre

Notons cependant l’invariabilité dans le nombre de la lexie dont la morphologie est la même au singulier comme au pluriel :

Un Azrayen → *des azrayen*.

Ne serait-il pas là la présence du [n] à la fin de la lexie, se rapprochant de la forme externe du pluriel arabe [i :n], qui ne nécessite pas qu’il lui soit affixé la marque française du pluriel ? Où plutôt le fait que **azrayen** est originellement un nom propre ce qui motive à lui faire garder sa morphologie.

4-2.5. La détermination

Un autre élément qui caractérise le nombre en langue arabe, celui de la détermination. Si les substantifs sont soit définis par l’addition des articles *le*, *la* et *les* soit indéfinis par l’addition des articles *un*, *une* ou *des* en français ; la langue arabe, elle, ne connaît que l’article défini invariable [al] ; il est invariable et sert les deux genres et les trois nombres. L’article [al] détermine par sa présence le substantif ou l’adjectif ; l’indétermination étant marquée par son absence.

⁵⁹ Tristan HORDE, « note sur l’emprunt », in *Bref*, n° 12, 1977.

L'article arabe [al] est susceptible de modification phonique devant les lettres : [t], [d], [θ], [δ], [š], [š], [r], [z], [s], [d], [t], [δ], lesquelles se trouvent ainsi redoublées dans la prononciation tandis que le [l] de l'article disparaît dans la prononciation.

Le dit article [al] peut également être modifié en [la] lorsqu'il s'introduit dans une lexie commençant par deux consonnes comme dans « **lahhouma** » signifiant « timidité » ou « honte ».

4-2.6. Caractéristique de l'article

Nous notons que les substantifs arabes bien qu'ils soient déterminés par des articles français qui les accompagnent (le tableau des genres cité *supra* l'illustre clairement) certaines lexies maintiennent l'article arabe [al]. Ce dernier est valable pour les deux genres et les trois nombres. Il marque la détermination lorsqu'il est affixé à la lexie ou l'indétermination lorsqu'il est absent.

4-2.6.1. Détermination des lexies arabes par l'article français

Citons quelques exemples qui manifestent l'usage de l'article du système français accompagnant la lexie arabe :

La soumaâ.

La souлта.

La dawla.

La izza.

4-2.6.2 Maintenir l'article de la langue donneuse

Il faut noter que l'article [al] de l'arabe est valable pour les deux genres et les trois nombres. Il marque la détermination lorsqu'il est affixé à la lexie ou l'indétermination lorsqu'il est absent.

EL MIM'HAT, « La gomme ».

EL HARBA, « la fuite ».

EL GHOULA, « la sorcière ».

EL KHADAÂ, « la trompeuse ».

el qanoun, « la loi ».

EL KHARED, « l'étranger ».

EL KHAMR, « Le vin ».

4-2.6.3. Agglutination de l'article arabe avec la première consonne de la lexie

L'aspect graphique découle de l'aspect phonique, ainsi et tel que nous l'avons précédemment mentionné, le [l] de l'article arabe [al] est susceptible d'effacement devant certaines lettres, ce qui engendre un redoublement dans la prononciation. En voici des exemples illustratifs de notre corpus :

Eddawla, « l'état ».

Essayed, « Le monsieur ».

Eddouktour, « le docteur ».

Eddima'a, « les sangs ».

Essadaka, « faire don de quelques chose ».

Essoumaâ, « réputation, aura ».

Errouda, « la roue ».

Erraya, « la voie ferrée ».

Eddine, « la religion ».

Nous avons répertorié des lexies qui apparaissent tantôt en gardant l'article de la langue emprunteuse, tantôt en gardant celui de la langue donneuse :

La dawla ; **Eddawla**.

La soumaâ ; **Essoumaâ**.

La ghoula ; **El** ghoula.

Le raïs; **Erraïs**.

4-2.6.4. Remarque sur l'article défini *La*

Le système français connaît l'article masculin défini « la » qui détermine des substantifs du genre féminin. Le système arabe, lui, connaît la négation graphiquement transcrite en français par : « la », en arabe : « لا ». Cette homographie existante entre l'article français « la » et la négation arabe peut conduire à une confusion principalement pour un locuteur monolingue.

Dans **La yajouzg** (*interdit*) ou encore **la mithak** (*aucune charte*), **la doustour** (*aucune constitution*), tout porte à croire que *La* placé avant les substantifs est l'article défini français ; or il représente la négation dans le système arabe dans ces exemples entre autres.

D'un point de vue sémantique, ces xénismes peuvent facilement être reconnus car le segment à savoir « **la mithak, la doustour, qala allah qala errasoul** » est un des slogans des années quatre vingt dix que le peuple algérien (partie prenante du parti politique FIS) adoptait et proférait pour dire la place de la religion dans la politique du dit parti.

Dans cette profusion d'éléments faisant partie intégrante au système d'une langue donneuse, tout porte à croire que le locuteur s'adresse volontairement

et particulièrement aux locuteurs bilingues qui partagent avec lui les mêmes langues en présence en Algérie. Nous ne pouvons cependant avancer pareils propos comme éléments pertinents dans l'explication des phénomènes déjà traités surtout que les articles de Laâlam sont lus dans les sociétés européennes, donc même par des monolingues ; nous essayerons tout de même de traiter ces phénomènes dans leur aspect sémantique lequel argumentera nos suppositions.

Par ailleurs, les flottements, hésitations et diversité que connaissent ces lexies peuvent être liées à des pressions normatives du fait que l'intention première du journaliste est de diffuser l'information.

5- Intégration sémantique

Lorsqu'une langue emprunte un vocable d'une autre langue, c'est qu'elle estime que celui-ci est une nécessité, si ce n'est pour un jeu, de rendre compte de la situation dans laquelle il est introduit. C'est qu'il y a là un besoin d'avoir recours à un autre système B pour rendre compte de la situation du système A.

Cependant A en empruntant de B peut apporter des modifications au vocable emprunté.

Le vocable étranger, dans ce cas de figure, peut perdre de sa polysémie dans la langue-source au profit d'une monosémie dans la langue d'accueil, c'est-à-dire que la langue emprunteuse effectue une espèce de sélection et attribue comme sens que ce qui se fait sentir comme besoin. Tel est le cas pour **Bled** « *Intérieur des terres, compagne en Afrique du Nord* ». Mais encore « *zone reculée* », « *territoire* », « *pays* », « *nation* » qui s'est vu garder uniquement la première définition dans *Le Petit Larousse Illustré* (1997).

Le xénisme en voie d'intégration peut également avoir un nouveau sens et être ainsi sémantiquement élargi lorsqu'il intègre la langue emprunteuse. C'est ainsi que le mot **caïd** « *chef, commandant* » dans la langue donneuse auquel s'ajoute le signifié « *vedette dans sa spécialité* », « *personnage considérable dans son milieu* » dans la langue d'accueil. Il s'en est suivi des expressions *faire son caïd, jouer au caïd*.⁶⁰ L'émergence de syntagme en voie de figement - comme c'est le cas dans ce dernier exemple - où de nouvelles lexies par le processus de dérivation ou de composition semblent être la preuve irréfutable de l'intégration finale. L'emprunt n'est complètement intégré que lorsqu'il fournit des dérivés ou des composés. « *C'est le derniers et suprême degré de l'emprunt* ». ⁶¹

Une autre modification sémantique se présente ; le passage de la lexie d'une langue donneuse à une langue emprunteuse lui fait perdre totalement son sens d'origine, la lexie dépasse ainsi le statut de xénisme.

Un discours médiatique est, cela va sans dire, destiné à des acteurs sociaux. Les plus concernés sont évidemment ceux faisant partie intégrante de la société dont le discours politico-social les touche de plus près du fait qu'il peint, le plus fréquemment, leur propre réalité sociale. Ainsi, le journaliste fait appel à cette réalité qui ne peut être significative que si elle est exprimée à travers des lexies de la langue d'origine. Exprimer des faits n'étant particuliers qu'à une réalité et culture données ne peut se faire que par le truchement de la langue de cette culture même. Comment l'auteur fait-il fonctionner ces vocables ?

5-1. Emploi et mode d'explication du xénisme

⁶⁰ R. Sallah-Eddine , 2000.

⁶¹ Cf. L. Deroy. 1956. P. 234.

Nous allons nous intéresser dans cette partie à la manière dont ces xénismes sont présentés par leur usager. Dans ce cas, nous distinguons :

- Des xénismes suivis ou précédés de leurs définitions.
- Des xénismes utilisés et suivis ou précédés d'une traduction.
- des xénismes expliqués par le contexte syntaxique.

a- Définition suivie du xénisme

Nous schématisons le processus de la manière suivante :

Définition + xénisme, tel que :

*« Comment se fait-il donc qu'en une nuit, une seule nuit, des palmiers vigoureux ont été plantés là ...D'un décor de chienlit, d'herbes malades, folles à lier peuvent jaillir en une nuit les plus nobles arbres du désert, de majestueuses «**nakhlat**» ». (cf. 03.03.05).*

b- Xénisme suivi de la définition

Nous schématisons le processus de la manière qui suit :

Xénisme + définition tel que :

*« Comment le pouvoir central d'Alger arrive à envoyer avec une célérité phénoménale les “fameux” engins de déblayage et de matage d'émeutes, les “**Azrayen**” (...) Un “**Azrayen**”, ça dégage des pneus enflammés... » (cf. 01.02.05).*

Dans cet exemple, le xénisme **Azrayen** est défini d'abord en tant qu'« engin de déblayage... », mais dans sa seconde insertion, le locuteur est plutôt renseigné sur la fonction du terme étranger.

c- Xénisme expliqué par la traduction

Le recours à la traduction est un moyen de répondre aux questions que peut se poser le locuteur monolingue mais pas seulement ; elle marque aussi

l’empreinte locale et amène le locuteur à s’identifier à des termes de son système de langue relatifs à sa réalité sociale et langagière.

Une correspondance absolue de deux lexies appartenant chacune à deux systèmes distincts, si ce n’est pour le calque, relève de l’impossible ; et même si cette correspondance est produite, la signification de chacune des lexies ne sera pas identique car le contenu sémantique d’une lexie peut être tributaire du milieu dans lequel elle a pris naissance, dans lequel elle apparaît mais aussi la manière dont on la fait fonctionner.

C’est l’emploi le plus fréquent dans notre corpus. Le journaliste se sert le plus souvent de la traduction qui se fait soit par une explication mise en apposition désignant le terme traduit, soit par une explication par l’usage du coordonnant *et*.

Xénisme expliqué par une mise en apposition désignant le terme traduit : tel est le cas dans les passages suivants :

« *Sionon, c’est qu’il faudrait un troisième mandat, une oûhda thalitha !* ». (Cf.10.03.05).

« *L’allocation devises de 320 francs français et le sommet de la maârifa, du piston...* » (Cf. 07.04.05).

« *Des patriotes ont lancé une «malhama», une véritable épopée* » (C.f.02.11.05).

« *...les fidèles sont invités à procéder à une autre prière en rab, celle de l’Istiska, la prière pour la pluie* » (Cf. 26.04.06).

« *Deux jeunes femmes qui vont sur une voie ferrée, «erraya» à 22 heures,...* » (Cf. 17.07.06).

Xénisme expliqué et traduit par le coordonnant « et »

Dans la mesure où ils sont mis en apposition, les xénismes sont traduits simultanément. Il en est de même pour les xénismes traduits à l'aide du coordonnant « et ». En voici des exemples :

« ...*l'amnistie générale, large et «wassaâ»* » (cf.23.02.05).

« *Je propose dans cet ordre d'idées de voter une loi qui interdirait formellement l'usage des mots «portes ouvertes» dans le discours politique. Sus aux portiers et autres «bewabin» de service !* ». (cf.26.08.06).

La traduction est dans ce cas pléonastique et n'ajoute rien au terme français. Est-elle une fantaisie de l'auteur pour jouer avec les langues en présence dans son paysage social ?

d- Le contexte syntaxique en tant qu'indice d'identification du signifié

Bien des lexies restent sans aucun indice de définition. Elles fonctionnent comme si elles étaient des emprunts déjà intégrés à la langue française, ou alors elles sont épinglées par des guillemets pour indiquer leurs caractères étrangers sans aucun autre élément informationnel. Dans ce cas, seul le contexte linguistique proprement dit est le moyen aidant à la compréhension.

Exemple :

« *Je ne vois franchement pas pourquoi c'est à nous qu'ils viennent dire cela. C'est aux autres, aux tangos bavards qu'il faut faire comprendre ce genre de choses. Puisque la «loi» est, paraît-il, très claire là-dessus, il suffit juste de la faire appliquer dans toute sa rigueur. Devant le portail de la prison, le premier "émir" libéré qui se l'ouvre et postillonne des bribes de discours politique doit aussitôt se voir appliquer «el qanoun».*(cf. 23.03.06).

Pour cet exemple, le xénisme « **el qanoun** », comme nous pouvons le constater, est d'abord employé en langue emprunteuse : la « **loi** » pour qu'il

soit ensuite utilisé dans la langue donneuse. En outre, le verbe *appliquer* dans : « ...se voir appliquer el qanoun... » indique que « **el qanoun** » est bien l'équivalent de **la loi** qui elle aussi, ça va sans dire, s'applique: « ...**la** [la loi] faire appliquer dans toute sa rigueur. ». Le contexte syntaxique est de valeur indicial dans ce cas. Un troisième élément s'ajoute au deux autres est bien l'usage des guillemets ; la « **loi** » qui est une lexie de la langue française est, sans nécessité aucune, épinglée de guillemets ce qui est également le cas pour le xénisme dont il s'agit. Ne serait-il pas là un repère pour le lecteur ?

Cependant, le contexte syntaxique étant le contexte immédiat n'est guère le seul qui joue le rôle d'indice des xénismes. Ces derniers sont tributaires des contextes sociaux, culturels et même politiques qui les ont engendrés. Le référent dans ce cas est un élément révélateur de la fonction informationnelle du terme utilisé.

5-2. La fréquence comme critère d'une éventuelle intégration des xénismes

Pour obtenir les fréquences d'emploi des xénismes, nous nous sommes servis d'un logiciel lexicométrique à savoir *lexico3* pour fournir une bonne image de leurs fréquences.

Le tableau des fréquences relatives aux termes étrangers répertorié en annexe indique la variation des unités du point de vue de leur fréquence d'emploi.

L'usage récurrent de certaines lexies qui apparaissent également dans des contextes différents cache mal un cheminement vers l'emprunt surtout lorsque ces dernières sont, d'un point de vue morpho-syntaxique et phonétique, proches du système français.

Nous avons remarquer que les xénismes qui sont repris renvoient souvent à deux domaines principaux à savoir : le domaine socio-politique ainsi que le domaine religieux. Quant à ceux qui ne sont que d'une seule occurrence, ceux-là sont soit expliqués par les modes préalablement cités (voir 5-1), soit utilisées sans autre indice et que seul le contexte peut leur servir d'explication. Ces derniers visent à répondre au besoin du moment et servent ainsi la dialectique du « vide et du plein ». Aussi, ils sont considérés, pour leur usager, comme étant des termes qui répondraient au mieux à la pertinence langagière et qui amèneraient le lecteur, en l'occurrence le lecteur algérien, à une identification sociale.

L'emploi des xénismes - qui ne sont pas repris- qui répondraient à la notion d'*hapax*⁶²- peut également se justifier par un usage fantaisiste pour créer un effet de style de la part du narrateur.

Cependant, se résumer au seul critère de la fréquence d'emploi peut être réducteur surtout pour un corpus médiatique car l'emploi fréquent de certains xénismes comme, par exemple, **el ghoula** répondrait à un besoin d'actualité et de durée.

5-3. Contexte et signification

Le xénisme n'étant pas intégré à la langue donneuse, pourtant utilisé dans le corps des chroniques, a des motivations dans ses apparitions qu'elles soient fréquentes ou occasionnelles.

En dehors de l'aspect formel que peut contenir un « terme étranger », il est de par son emploi présent dans un contexte pour servir ce dernier par le contenu sémantique qu'il véhicule. Le contexte général dans lequel apparaît le

⁶² « On donne le nom d'*hapax* à une forme, mot ou une expression dont il ne se rencontre qu'une occurrence dans un corpus donné ». Cf. J. Dubois.

« terme étranger » détermine l'usage du terme en question. D'abord Meillet ensuite Wittgenstein affirment qu'une unité lexicale n'a pas de sens par elle-même mais plutôt dans ses emplois, la formule de Wittgenstein le rappelle: « Don't look for the meaning but for the use »⁶³.

5-3. 1. L'analyse des adages et expressions

On appelle adage du latin *adagium* des « *maximes anciennes et populaires empruntées au droit coutumier ou écrit*⁶⁴ ».

Il semble que l'auteur use de ces maximes dans ses articles pour rendre compte du référent de la langue native, ici l'arabe.

Nous allons tenter d'expliquer ces adages mais aussi les motivations de leurs emplois.

« **El harba t'selek** », **el harba** signifiant « *la fuite* » **t'selek** est de l'arabe dialectal **slak** lequel signifie « *se soustraire de quelque chose de pénible, se tirer d'une situation difficile ...* ». L'article annoncé par l'adage traite de la fuite des cerveaux algériens, des milliers de personnes qui quittent le sol algérien afin de *donner libre cours à leur génie*. C'est cette fuite qui les sauve de la pénible situation connue dans leur pays.

Ched h'balek, **ched** de l'arabe dialectal signifiant « *attraper tenir, garder attacher...* » **h'balek** dont **h'bal** signifiant « *corde* », « **-ek** » étant l'adjectif possessif « *ta* ». L'expression est d'usage dans la langue arabe et veut littéralement dire « rester attaché à sa corde ». L'idée de se tenir attaché à une corde évoque l'idée de garder l'équilibre, l'idée de sécurité. Dire à quelqu'un **ched h'balek** c'est le prévenir et le conseiller d'être sur ses gardes. Cette expression peut avoir pour équivalent en français une autre expression celle

⁶³ Cité par George Mounin, *La sémantique*, Payot, 1997.

⁶⁴ Le petit Larousse illustré. 1998.

de *attacher vos ceintures*. La traduction même si est parfois faite à tort peut aider à toucher au signifié.

Essamet yeghleb lekbiḥ, essamet [əsamet] qui vient du nom **smata** [smata] signifiant « *insistance désagréable, entêtement* », **yeghleb**[jəɣləb] de « *battre, l'emporter sur...* » **lekbiḥ**[ləqbiḥ] qui vient du nom **k'baha** [qbaħa] signifiant « *insolence* ». L'expression est d'usage lorsqu'une personne s'entête à faire quelque chose. L'auteur se voit appliqué à lui-même l'expression. Laâlam a consacré maints articles de sa chronique à Mouhamed Benchicou⁶⁵ suite à son incarcération, en dénonçant l'injustice dont ce dernier a fait l'objet. Ainsi, en évoquant encore une fois le cas *Benchicou*, il qualifie par l'emploi de l'adage *essamet yeghleb lekbiḥ* l'insistance quant à la libération de Benchicou.

Ces adages sont pour la plupart d'entre eux utilisés uniquement comme titre de chronique, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas repris dans le corps du texte. Du fait qu'un titre a pour rôle d'annoncer le sujet, l'auteur se sert de ces adages lesquels constituent l'introduction du sujet.

La prise en compte des significations de ces expressions, après les avoir identifiés comme élément étranger, ne peut se faire que par leur aspect contextuel.

N'oublions pas que les chroniques sont destinées à être lues, aussi l'auteur transmet, avant toute chose des informations. Ainsi, la motivation de l'emploi des xénismes et emprunts, qu'ils soient occasionnels ou intégrés, est d'une part la volonté de marquer le référent et viser également un locuteur

⁶⁵ Mouhamed Benchicou est un écrivain-journaliste algérien qui publiait dans le quotidien algérien d'expression française *Le Matin* mais a également publié une œuvre dont il dénoncer les instances politiques algériennes particulièrement le chef de l'Etat A. Boutaflika. Il a été incarcéré pour ces écrits.

particulier, d'autre part, accomplir la fonction de communication par la loi du moindre effort.

Cependant, il faut dire que ces adages, en dehors du locuteur natif, ne peuvent être compris et reconnus que par celui-ci. Par pareil usage, l'auteur crée une relation de complicité et de connivence entre lui et l'interlocuteur mais dit également l'implicite et la subjectivité de son opinion concernant le sujet traité ou évoqué. La traduction n'étant pas toujours possible, ou lorsqu'elle l'est, elle reste équivoque et ne répond pas aux significations établies. En outre, nous ne pouvons prendre les unités constitutives de l'adage comme partie d'un tout mais plutôt comme une seule unité où la commutation amènerait à un changement.

Il semble que le recours aux xénismes dans les articles que nous traitons relève des stratégies et pratiques discursives et langagières adoptées pour l'expression d'un vécu quotidien⁶⁶ d'autant plus que ces articles sont de parution quotidienne. Il ne s'agit pas de donner un aspect uniquement local ou peut être même exotique; leur usage tient plutôt à donner une dimension culturelle et à établir des liens identitaires.

5-3.2. Changement et évolution de sens

Du fait que le xénisme est plutôt un fait de discours qu'un fait de langue, et du fait que l'auteur use autant de différents registres de langue qu'il en use de sujets, il se trouve des sens seconds qui viennent se greffer au sens premier que véhicule un vocable (ici, le xénisme), on parlera dans ce cas de sens dénoté et de sens connoté.

⁶⁶ Cf. Y. Derradji.

5-3.2.1. Dénotation vs connotation

Dans le *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage* (1994 : 135), la première se définit par opposition à la seconde. La dénotation est élément stable, non subjectif et analysable hors du discours, de la signification d'une unité lexicale tandis que la connotation est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes. Il s'agit pour la lexie de la constitution d'un sème virtuel ou *virtuème*⁶⁷ qui n'est actualisé que dans le discours et activé par le contexte dans lequel apparaît l'unité peut annuler ou au contraire créer des sèmes, on parlera dans ce cas de restriction ou de extension de sens.

Voici quelques exemples tirés de notre corpus qui illustre les changements de sens.

Le terme **Ballout** qui signifie « les marrons d'Inde » définis comme étant les « *grains de marronniers* » est d'usage pour signifier « les cartouches d'arme » ou les « balles » à cause peut-être de la forme qu'ils ont en commun dans : « *Les bruits du “ballout” et le vacarme des habhab s'étant lamentablement estompés, chacun peut alors, sans danger aucun, exhiber des diplômes de spécialiste de la traque anti-tango* ».

Le terme **chouway** qui signifie littéralement « boucher » se voit greffé une connotation, celle de « terroriste » relative aux auteurs des actes terroristes qu'à connue l'Algérie dans les années 1990, dite « période ou décennie rouge ».

Dans **M'zelef** qui est un adjectif en arabe signifiant « grillé(e) » (dans le sens culinaire), par l'addition du préfixe « m » qui désigne l'auteur de l'action de

⁶⁷ B. Pottier, *Sémantique générale*, Puf, 1992.

griller quelque chose, le terme passe de la catégorie grammaticale d'adjectif à celle de nom auquel se greffe la connotation de « tueur » ou «terroriste ».

Le terme **Azrayen** qui signifie « Ange de la mort » est par extension devient engin de la mort. Le terme que le discours a forgé, signifie en berbère « *ange de la mort* »⁶⁸ (c'est un personnage coranique, cependant il n'est désigné dans le coran que par l'appellation *ange de la mort*, et que seul le discours lui a inculqué ce nom) devient « *engins de la mort* », des *engins anti-émeute*, « *engins de déblayage et de matage d'émeutes* »⁶⁹. Cette extension de sens est motivée par une réalité sociale qui est la période du *Printemps Noir*, que les régions de Kabylie ont connue en 2001. Le terme passe ainsi de nom propre à un nom commun désignant un engin que les forces de l'ordre utilisaient contre les émeutiers. Le terme passe, par métaphorisation du nom propre au nom commun dans la langue d'origine.

Ch'kara désignant ainsi « sachet » se voit connotée péjorativement pour désigner des pratiques illégales voire le trafic. **Bouch'kara** où « **bou-** » en est la marque du possesseur signifiant, non pas celui qui possède le sachet mais le « trafiquant ».

Ces changements sémantiques ne peuvent s'expliquer que par le fait que les locuteurs sont plurilingues. Le fait que ces termes renvoient à un référent connu du locuteur favorise leurs emplois. Ces changements répondent à des causes spécifiques d'un moment et d'un lieu. En effet, si le **chouway** désigne un terroriste, et **azrayen** passe du nom propre au nom commun, c'est que des événements ont produit pareilles significations. Ainsi, les mots suivent les choses. Ces termes répondant à une actualité, s'ils sont

⁶⁸ J. M. Dallet, *Dictionnaire français kabyle*, Selaf, Paris, 1985.

⁶⁹ Cf. Chronique du 02.02.2005.

événementiels restent ainsi intensifs; ils dépendent de leurs environnements lesquels fournissent des sens pas toujours identiques à ceux qu'ils véhiculent hors discours.

Derrière la désignation précise de ces lexies apparaissent les connotations liées à leurs emplois, ces lexies sont motivées parce qu'elles renvoient à un contexte qui est sous-jacent et qui est projeté sur ce qui est désigné.

Même si les xénismes sont de courte durée - notamment de faible fréquence – ils jouent et jouissent d'un rôle important par leur aspect sémantique de part les différentes connotations par lesquelles ils peuvent être vêtus. Le contexte situationnel est pour beaucoup dans l'apparition des xénismes et emprunts mais peut-être pas suffisant pour les amener jusqu'à l'intégration, la dérivation et/ou la composition.

Chapitre III

De la contamination à la néologie.

Les implantations de lexies ne font pas l'unanimité dans notre corpus. Qu'elles soient contaminées, empruntées ou pas encore adaptées, elles répondent à un besoin de dire et de marquer l'actualité.

L'actualité étant le noyau des articles constituant notre corpus, le journaliste se voit dans la position de composer avec les réalités nouvelles.

Dans ce chapitre précis, nous nous intéresserons aux aspects de la créativité lexicale dont use le journaliste. Il s'agit particulièrement de la néologie et des modes du fonctionnement de la créativité lexicale. C'est ce que nous tenterons d'éclaircir dans le présent chapitre. Mais avant, et dans une tentative de cerner la notion de néologie, nous allons nous intéresser aux différentes définitions fournies.

1- La néologie

Dans *La lexicologie entre langue et discours*, Mortureux⁷⁰ définit la néologie comme « *l'ensemble des processus qui déterminent la formation de nouveaux mots, les néologismes* ».

⁷⁰ M.F. Mortureux, *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, Paris, 1997, p. 115.

Pour Gardin⁷¹ et Dubois⁷², la néologie est « *le processus continu de formation des nouvelles unités lexicales (mot ou combinaison de mots) d'une langue* ».

La néologie est donc considérée comme un procédé de formation du lexique, c'est-à-dire un moyen qui permet la création de nouveaux mots. Mais qu'est-ce qui motive un pareil procédé ?

Ce qui amène le locuteur à recourir à la néologie est le sentiment de méconnaissance de la langue, c'est-à-dire que dans les situations de communication, le locuteur ne trouvant pas de mot adéquat qui répondrait à la situation dans laquelle il est et laquelle l'amène à s'exprimer, il a recours à la création d'un mot inexistant dans le système qu'il adopte pour assurer la communication.

Ceci signifie que la néologie ou le nouveau mot naît suite à un besoin d'expression, elle est donc fondamentale dans la vie discursive de l'individu. « *La néologie est une donnée fondamentale de notre usage de la langue. Sans cesse, nous introduisons des nouvelles façons de parler, de nouvelles tournures. Par là, nous nous approprions la langue* »⁷³. Ceci va à l'encontre de ce que avançait Vaugelas, ce dernier pensait que la langue ayant suffisamment de mots pour désigner les réalités nouvelles d'où l'inutilité de créer de nouveaux mots qui ne sèmeraient que la confusion.

Par leur aspect nouveau, ces lexies ne sont donc pas adoptées par le système et ne sont pas lexicalisées, pour appartenir au lexique, elles doivent être d'usage dans le discours : « *la lexicalisation passe par le discours. Pour qu'une unité s'intègre au lexique, il faut qu'elle se répande dans l'usage* »⁷⁴.

⁷¹ B. Gardin, « Néologie », *Dictionnaire de l'analyse du discours*, 2002, p.400.

⁷² J.Dubois, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994, p. 322.

⁷³ G.Siouffi, D.V. Raemdonck, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, Paris, 2001, p. 129.

⁷⁴ Cf. Mortureux.

C'est donc le perpétuel et fréquent usage de la lexie nouvelle qui juge ou non de son intégration ; le fait que la lexie se répande à un nombre considérable d'utilisateurs renforce son existence et atteste son intégration.

1-1. Les types de néologie

La néologie peut toucher à l'aspect formel de l'unité lexicale qu'à son aspect sémantique, quand ce n'est pas les deux au même temps.

1-1.1 La néologie de forme (Néologie formelle)

Elle consiste en la création de nouveau signifiant pour désigner une réalité ou une notion nouvelle : « *c'est l'apparition de mots qui n'existaient pas dans un état antérieur de la langue et qui sont obtenus, pour la plupart, par dérivation ou composition*⁷⁵ ». Elle est formée par le processus de dérivation, de composition, de siglaison ou troncation. Des néologismes de syntaxe ne sont pas à exclure des créations formelles. La néologie de forme peut également se faire par emprunt à d'autres langues (Voir chapitre II).

1-1.2 La néologie de sens (Néologie sémantique)

Elle est celle qui, selon Mortureux, est la création de nouveaux signifiés à un mot existant, en faisant appel aux figures de discours, notamment la métaphore et la métonymie. Il s'agit de signifiant déjà existant en langue à qui l'on attribue de nouveaux sens - que ces nouveaux sens soient conceptuellement nouveaux ou qu'ils aient été jusque-là exprimés par d'autres signifiants.

Dans les deux cas, ces néologismes ont pour tâche première de dénoter une réalité nouvelle.

⁷⁵ J. F. Sablayrolles, *La néologie en français contemporain*, Honoré Champion, Paris, 2000.

Tous ces procédés donnent pour résultat l'unité néologique ou le néologisme. Cependant ? Qu'est-ce qu'un néologisme ?

2- Le néologisme

De prime abord, il peut sembler simple de définir ce qu'est un néologisme. Or, la réalité nous amène à reconsidérer cette certitude. À ce sujet, la définition fournie par P. Marchais⁷⁶ a pour le moins l'effet de nous faire sourciller.

«Mot déformé par la pathologie, voire néoformé par répétitions itératives, assonances ou analogies avec d'autres termes.»

N'y a-t-il pas là une analogie entre la contamination telle qu'elle est définie par G. Mounin, et le néologisme ? Il paraît donc indispensable, dès le départ, de distinguer la néologie, comportement pathologique, de la création néologique, processus terminologique indispensable.

Un néologisme est une ou plusieurs unités nouvelles reconnues comme tel par les locuteurs d'une même langue. C'est une *« unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant- signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminée, et qui n'était pas réalisée antérieurement »*⁷⁷.

A. Rey⁷⁸ fait observer à ce sujet qu'*«un néologisme peut donc être une forme simple (mot-morphème) ou complexe (mot ou groupe syntagmatique),*

⁷⁶ P. Marchais, *Glossaire de psychiatrie*, Paris, Masson, XV, 1970.

⁷⁷ J. Dubois, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994.

⁷⁸ A. Rey, «Néologisme : un pseudo-concept?», *Cahiers de lexicologie*, 28-I, 1976, pp. 3-17

et pour ces dernières une forme : (1) acceptée par l'usage social ou (2) conforme aux règles de la grammaire (auquel cas, une simple production en discours constitue un néologisme)».

Il est donc un fait de discours mais peut devenir un fait de langue par sa lexicalisation adoptée par cette dernière. Le sujet parlant, pour des raisons d'expression parfois même exhaustives, recourt à la création de mots. Pour ce faire, il utilise soit les processus de formation connus dans son propre système de langue telle la dérivation et la composition, soit fait appel à d'autres langues.

Qu'elle soit le résultat de l'un ou de l'autre des moyens de sa création, l'unité lexicale répond, selon Humbley⁷⁹, à deux niveaux d'évolution de la langue, participant tous deux à la création néologique.

D'une part, l'évolution interne, en faisant référence aux procédés de formation des mots desquels nous retiendrons la dérivation, la composition auxquels nous nous intéresserons ; d'autre part, l'évolution externe de la langue en faisant référence à toute implantation de lexie étrangère dans la langue adoptée ce qui amène à des formes très mitigées.

Cette répartition entre évolution interne et évolution externe s'apparente à celle de Mortureux entre néologie formelle et néologie sémantique.

Ainsi, la langue étant d'un caractère dynamique peut être la source de son propre enrichissement autant qu'elle s'enrichit des autres langues ; un enrichissement double qu'elle sert et dont elle se sert.

2-1. Les deux types de néologisme

⁷⁹ J. Humbley, « Evolution du lexique », *Histoire de la langue française de 1945-2000*, Paris, CNRS, 2000.

Un néologisme est de ce fait une unité nouvelle, et lorsqu'on évoque la nouveauté il y a forcément exclusion de la redondance. L'unité ainsi n'est pas répétitive parce que nouvelle et pas encore répandue et connue.

Ce qui nous amène à distinguer entre deux types de néologismes.

2-1.1. Néologismes ponctuels vs néologismes répétés

Ils sont de par l'adjectif qui leur est attribué *ponctuels* parce qu'ils font leurs seules apparitions à une époque et dans un corpus déterminé, sans être repris ultérieurement ; ils sont de ce fait des hapax et s'apparentent ainsi aux xénismes (Voir chapitre II).

Notre corpus a permis de relever une centaine de néologismes dont certains – pour ne pas dire le plupart - ne sont que d'une seule et unique fréquence tels **janviériste, chipatouiller**.

S'opposent donc aux néologismes ponctuels les néologismes répétés lesquels font l'objet de reprise leur permettant d'avoir une vie plus longue ainsi plus prometteuse. La fréquence d'emploi de ces lexies leur permet de passer de l'étranger à la lexicalisation et l'intégration, elles prennent ainsi part dans les dictionnaires et deviennent conventionnelles.

3- Repérage des néologismes et facteurs extralinguistiques

La naissance d'une unité néologique peut être liée à des facteurs extralinguistiques. En effet, les facteurs sociolinguistiques sont intéressants à analyser pour montrer leur part dans le processus néologique et leur charge

sémantique ainsi que la relation que les individus entretiennent avec les langues qui le fournissent selon qu'elles soient langues maternelle ou étrangère.

4- Les étapes de l'unité néologique

La dénomination par le terme néologique à toute unité considérée comme nouvelle n'est pas fortuit. Et par la nouveauté, l'unité lexicale doit passer par des étapes qui jugeront de son implantation totale ou partielle dans la langue. L'unité ainsi créée n'arrive à s'implanter et à prendre place dans le lexique conventionnel d'une communauté - chose pas toujours aisée - que si elle traverse un certain nombre d'étapes qui s'interposent entre le moment de sa création, émergence en parole, et celui de son implantation et stabilisation en langue.

Ces étapes sont exposées comme suit par F. Laroussi et S. Babault⁸⁰ :

4-1. L'innovation

Par l'usage de son seul système linguistique ou en faisant appel à un autre système linguistique, le locuteur arrive à produire une lexie jusqu'alors lors pas connue. Le locuteur arrive ainsi par voie d'alternance à créer de nouvelles lexies.

4-2. La connaissance

Grâce aux échanges interindividuels, entre groupes ou par les médias notamment les journaux, le néologisme se fait connaître.

⁸⁰ F. Laroussi, S. Babault, *Variation et dynamisme du français. Une approche polymique de l'espace francophone*, L'Harmattan, Paris, 2001.

De part la production de l'unité néologique, celle-ci apparaît chez plus d'un usager qui l'utilise soit parce qu'utile et répond à des besoins linguistiques – ce qui amène à une possibilité d'implantation – soit qu'il ignore la lexie jusqu'à ne pas en faire usage.

La reproduction dans l'utilisation de l'unité néologique par d'autres locuteurs suppose leur connaissance de l'unité, laquelle chose ne peut se faire sans que ceux-ci ne soient persuadés de son intérêt à être adoptée.

4-3. La persuasion

La troisième étape est celle de la persuasion. C'est la persuasion que peut avoir le récepteur donc l'utilisateur qui fait évoluer la lexie de la simple unité innovée vers une lexie potentielle. C'est ce facteur qui dynamise la lexie et l'amènerait à l'utilisation.

C'est donc l'utilisateur et son attitude positive ou négative face à l'unité néologique qui la fait évoluer ou non vers une lexicalisation.

Il arrive, comme c'est le cas dans notre corpus, que l'apparition de l'unité néologique soit une nécessité de contexte, c'est-à-dire que ce dernier amène à créer une unité qui rendrait compte du phénomène traité. Mais si le phénomène n'apparaît pas dans d'autres contextes, l'unité n'est donc pas reprise.

4-4. La diffusion

Cela suppose qu'une fois le locuteur convaincu de l'utilité de l'unité, il contribue alors à sa diffusion d'un locuteur à un autre. L'interaction résultant de sa diffusion amène la lexie à s'employer plus souvent et par un nombre de locuteurs qui s'accroît ce qui permet l'implantation.

4-5. L'implantation

La dernière étape est celle dite d'implantation collective. Durant cette étape, l'unité lexicale se diffuse d'un groupe à l'autre ; celui-ci contribue, à son tour, à l'adoption de l'unité par d'autres locuteurs.

L'implantation devient collective lorsqu'elle se diffuse d'un groupe à un autre.

Dans cette diffusion, les innovateurs jouent un rôle moteur dans l'adoption de l'innovation par d'autres locuteurs.

5- La fin du processus néologique

S'annonce la fin du processus néologique lorsque la lexie néologique se lexicalise dans ses deux aspects formel et sémantique. Dès que l'unité néologique quitte son caractère novateur et s'introduit ainsi dans le lexique conventionnel, elle n'est plus considérée comme nouvelle.

C'est évidemment le discours par et dans lequel se maintient la lexie qui favorise sa lexicalisation par la redondance de son usage ; dans le cas inverse, l'unité néologique n'atteint pas l'étape de la connaissance que déjà elle disparaît.

6- Examen de l'insertion de l'unité néologique

La néologie ne se résume pas à la seule langue dite maternelle, elle peut se faire aussi par le recours à une langue étrangère, tel est le cas pour l'emprunt qui est aussi d'un aspect néologique pour la langue qui l'adopte.

Les emprunts en tant qu'unité ne faisant pas partie de la langue qui les emprunte, ce qui leur donne un caractère nouveau, se distinguent ainsi des néologismes dans leur insertion dans le système. Les néologismes se manifestent uniquement sur le plan lexical et peuvent être pensés dans le cadre d'une langue, contrairement à l'emprunt qui est considéré dans les deux systèmes de langues emprunteuse et emprunté.

En outre, Cheriguen fait remarquer que les néologismes « *profitent davantage de la dérivation que les emprunts dont seule une partie y parvient* »⁸¹.

Le processus d'intégration des néologismes est dit lexicalisation qui se définit par l'intégration d'une unité au lexique d'une communauté⁸². Elle se fait sur les deux plans formel et sémantique ; elle permet également un codage de la lexie qui devient, suite à sa lexicalisation, une unité disponible pour les locuteurs de cette langue.

Si les néologismes sont dotés de marque du genre et de nombre, ceci n'est pas à interpréter comme une manifestation de leurs intégrations. Leur apparition sous cette forme est due au fait qu'ils ont trouvé un usage approprié qui leur a été réservé par la langue.

Ceci nous renvoie, à ce que notait Cheriguen « *beaucoup de néologismes sont devenus des termes usuels de la langue parce que celle-ci leur a donné un cadre approprié et souvent définitif dès le premier usage* »⁸³.

⁸¹ F. Cheriguen, *Les mots des uns, les mots des autres*, Casbah, 2002, p. 265.

⁸² Cf. Mortureux, p. 122.

⁸³ Cf. Cheriguen, 2002, p. 265.

Les néologismes construits par le procédé de dérivation suffixale donnent l'impression qu'ils appartiennent au lexique de la langue française ; en guise d'exemple :

haramisation (de la base lexical arabe **haram** qui signifie « interdit par la religion » +le suffixe **-tion**). L'attribution des marques du genre et de nombre prouve que l'environnement lexical dans lequel ils sont amenés à faire leur apparition était déjà prêt avant les premiers usages, exemple : les **bousseurs** de la base lexicale arabe **bouss** signifiant « embrasser, faire la bise » + suffixe **-eur** et la marque du pluriel du français « **s** ».

Cette idée est confirmée par Cheriguen⁸⁴ dans : « *contrairement à ce qui se passe pour les néologismes dont le cadre lexical est tout prêt avant même les différents et éventuels usages, le terme qui fait l'objet d'un emprunt n'est pas destiné à priori à être inséré dans le système lexical de la langue qui le reçoit* ».

Nous comprenons que c'est l'usage que nous faisons de l'unité qui détermine sa destinée.

6-1. Fréquence comme élément de la durée et de l'intégration des néologismes

La fréquence des néologismes obtenus n'est pas tout à fait révélatrice de leur intégration, quoiqu'elle participe à l'implantation dont le sens où elle est une preuve de la diffusion du terme néologique.

La fréquence relative de l'unité néologique permet au locuteur d'avoir une attitude positive lorsque celle-ci est réutilisée.

⁸⁴ Cf. Cheriguen, 2002, p. 264

En d'autres termes, une fois que le locuteur prend conscience de l'utilité du néologisme, il recourt à son utilisation à chaque fois qu'il en aura besoin.

Cette attitude s'explique par le fait que certains néologismes ont été repérés dans plusieurs contextes, alors que d'autres dans uniquement un seul.

Nous informons le lecteur que pour la plupart des néologismes d'usage dans les chroniques de Laâlam sont d'une très faible fréquence jusqu'à en apparaître qu'une seule fois (voir tableau en annexe).

Contrairement aux unités à forte occurrence, celles qui n'apparaissent malheureusement qu'une seule fois et ne sont donc pas reprises nous laissent croire que leur usage ne répondait qu'au besoin du moment pour différents motifs qu'ils soient juste pour servir l'enchaînement ou difficulté de sélection d'une unité pertinente qui exprimerait au mieux le sens voulu ou tout simplement une méconnaissance par le locuteur du mot répondant à la signification voulue. Il arrive que l'unité soit non seulement néologique mais véhicule une valeur principalement ludique qui sert ainsi la signification. Il nous semble que c'est le principal but de la création des néologismes dans *Pousse avec eux*.

7- Les procédés de formation des néologismes

Notre corpus est pour sa totalité écrit, et la formation qui est faite des néologismes formels s'offre à nous sous différentes formes.

7-1. La néologie formelle

Les néologismes contenus dans notre corpus sont créés par le locuteur, en faisant usage de divers procédés. Afin de mieux les comprendre, nous allons

tenter de les répartir selon les procédés auxquels le locuteur a eu recours pour les créer, consciemment ou inconsciemment.

Le journaliste a choisi divers procédés de formation, ils ne se résument pas au seul procédé de dérivation suffixale ou préfixale, et lorsque c'est le cas, les bases sur lesquelles ces lexies nouvelles sont formées n'appartiennent pas uniquement à la langue française mais aussi à d'autres langues autres que celle-ci.

7-1.1. La dérivation

En tant que procédé de formation du lexique, la dérivation constitue de ce fait un procédé d'enrichissement de la langue. Elle permet à partir d'un mot de base à fabriquer un nouveau mot soit par addition ou remplacement des affixes. Les affixes sont des éléments ajoutés à un radical ou base pour former une unité complexe.

Nous parlons de préfixe lorsque pour la base du mot est affixé un morphème figurant à son initiale tel que pour la lexie **:indévia**ble ; contrairement au suffixe qui suit le radical auquel il est étroitement lié comme dans **gendarmettes, trabendisme**.

7-1.1.1. La dérivation préfixale

La dérivation préfixale est celle qui ne permet pas le changement de catégorie grammaticale. Les préfixes peuvent correspondre à des formes ayant une autonomie lexicale comme *contre* adverbe étant un préfixe dans *contredire*, *bien* adverbe qui devient préfixe dans *bienfaisant*.

La dérivation, dans ce que nous offre notre corpus, connaît également des préfixes qui ont pour but de construire des figures de rhétorique appelées *hyperboles*.

L'hyperbole⁸⁵ vient du grec *huper* qui signifie « au-delà » et de *ballein* « lancer », c'est-à-dire « dépasser la mesure, exagérer ». Elle est une figure de rhétorique consistant à mettre en relief une idée par l'emploi d'une expression exagérée qui va au-delà de la pensée. Il est souvent d'usage dans les discours politique, chose que nous notons à travers les exemples extraits de notre corpus à savoir :

méga-budgets, **hyper**-puissants, **hyper**-fréquenté, **super**-démocratique, *Ultra*-protectionnisme, **extralucide**.

7-1.1.2. La dérivation suffixale

A la différence de l'usage des préfixes dans la dérivation préfixale, l'usage des suffixes dans la dérivation suffixale n'est pas susceptible d'emploi indépendant.

Les préfixes ne jouent aucun rôle sur la catégorie grammaticale de l'unité de signification résultante, alors que les suffixes permettent le changement de catégorie grammaticale. Ce fait incite à rapprocher la formation par préfixe de la composition⁸⁶.

Il semblerait que les suffixes de fréquent usage sont le suffixe **_iste**, comme dans **Trêviste désignant** « *personnes qui font la trêve de quelque chose* », **Rindouiste désignant** « *personne appartenant au parti politique RND (Rassemblement National Démocratique)* », **Sarkosyste** désignant « *toute personne partageant la politique de Sarkosy* », ou encore le suffixe **_age** dans

⁸⁵ A. Bentolila, *Le Robert et Nathan. Vocabulaire*, Nathan, 2001, p.205.

⁸⁶ J.Dubois, *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, 1994.

raval**age** désignant « *les manifestations d'émeutes qu'ont connues les régions de Kabylie suite au revendication des Aârouchs* », descend**age** désignant « *l'action des repentis terroristes qui descendent des montagnes suite au projet de l'Amnistie générale* », mais bien d'autres lexies sont formées à partir des suffixes **_eur** comme ressuscite**ur** désignant « *celui qui ressuscite quelque chose ou quelqu'un* », **_ment** comme pour pépère**ment** « *d'une manière pépère* » ou suffixe **_ation** comme dans scandalis**ation** « *effet fâcheux et contraire à la morale* ».

7-1.1.2.1. Dérivation hybride

C'est l'une des conséquences du contact des langues. La dérivation hybride consiste à former des lexies dont la base lexicale appartient à une langue étrangère.

Nous avons enregistré les cas suivants :

a- Dérivation hybride pour une formation des noms :

Bousseur de la base arabe **bouss-** qui signifie « *embrasser, faire la bise* » + le suffixe **-eur**.

Haramisation de la base arabe **haram** qui signifie « *interdit par les lois religieuses* » + le suffixe **-ation**.

Méchouillage de l'emprunt arabe fait au français **méchoui** qui signifie « *agneau cuit en entier à la broche*⁸⁷ » + le suffixe **-age**.

Beni-aâamisme de l'arabe **ben** signifiant « *fil de* » et **aâm** « *oncle* » + le suffixe **-isme**.

Trabendisme, un emprunt fait à l'espagnol **trabendo** signifiant « *marché de contrebande* » + le suffixe **-isme**.

⁸⁷ Le Petit Larousse Illustré, Bordas, 1997.

b- Dérivation hybride pour une formation des verbes

Loukoumiser, le verbe est obtenu à partir du nom **loukoum**, emprunt fait à l'arabe par le français signifiant « confiserie orientale faite à la pâte d'amande ».

Chipatouiller, le verbe est obtenu à partir du nom arabe dialectal **chipa** qui signifie « *le gain facile par les moyens de corruption* » + le suffixe **ouiller**.

Shawarmer, le verbe est obtenu à partir du nom **Shawarma** « *plat culinaire d'origine libanaise fait à base de dinde* ».

Bien des lexies sont attestées en langue française comme des noms ou adjectifs, mais l'usager par addition de suffixe les ramène à la catégorie grammaticale de verbe :

Noms.	Dérivation par processus de verbalisation.
Juridiction	Juridictionner
Arthrose	Athrosé
Émeute	Emeuter
Comparaison	Comparaiser
Mécène	mécéné
Karcher	karchériser
Passeport	passporisé
Palace	palacé
Référendum	référender
Meeting	mettinguer

Concernant la dérivation suffixale, nous avons obtenu des néologismes par suffixation sur des bases différentes.

7-1.1.2.2. Les dérivés sur la base d'un emprunt

Ce sont ceux que nous avons classés comme des dérivés hybrides tels que **trabendisme** ou encore **bousseur**.

7-1.1.2.3 Les dérivés sur la base d'un sigle

La siglaison est un procédé de formation du lexique, contrairement à la troncation, il n'a pas de base lexicale⁸⁸ mais constitue la base à laquelle on a additionné un suffixe comme dans **PAFiste**, formé du sigle **PAF** (**P**olice **A**lgérienne des **F**rontière), **rindouiste**, formé du sigle **RND** (**R**assemblement **N**ational **D**émocrate) auxquels on a additionné le suffixe **-iste**, ou encore **RMisé**, formé sous le sigle **RMI** (**R**evenu **M**inimum **d'**Insertion) .

7-1.1.2.4 Dérivés sur la base d'un anthroponyme

Il s'agit de l'ajout d'un suffixe à une base qui est un nom propre de personne.

Selon Tournier, tous les noms propres peuvent faire l'objet de dérivation. Les suffixes qui engendrent ce type de dérivation sont **-isme**, qu'il appelle « *suffixe doctrinaire* », et **-iste**, qu'il appelle « *suffixe externe des* »

⁸⁸ F. Cheriguen, « Typologie des procédés de formation du lexique », in *Cahier de lexicologie*, Paris, Didier-Erudition, n° 55, Paris, 1989-2, pp. 53-59.

partisans » ; toujours selon le même auteur, « *dès qu'un nouveau nom propre caractérise une certaine attitude politique, à partir de lui essaime toute une panoplie néologique* ⁸⁹ ».

Il semblerait bien que les propos de Tournier prennent forme et justifient les produits néologiques dérivationnels de notre corpus car la motivation première de ces créations est le contexte et la situation qui amènent justement à leur création. Ainsi sont formés les anthroponymes **Beneflissiste** du patronyme **Benefliss** avec l'addition du suffixe **-iste** au patronyme **Benefliss**, **sarkozyste** patronyme **sarkozy** avec ici l'agglutination du « i de **-iste** » avec le « y » de **Sarkozy** ou encore **Salafiste** du nom **salaf** + **-iste**.

7-1.1.2.5. Dérivés sur la base d'un toponyme

Ce sont les dérivés produits sur la base d'un toponyme pour désigner les habitants de ces *topos* tels que les **k'sar-el-mihanais** dérivé du toponyme **k'sar-el-mihan**, ou encore **k'sar challalis** dérivé de **k'sar challala**.

7-1.1.2.6. Dérivé sur la base d'une onomatopée

Nous n'avons enregistré qu'un seul cas celui de **blablaté**, issu de l'onomatopée **bla bla**, comporte une signification toute somme dépréciative par rapport aux verbes qui devaient être d'emploi : **parler, discuter** : « *il(Rabah Kebir) a discuté le coup avec Abderrahmane Chibane. Il a également fait un crochet d'une heure au siège du MSP où il a blablaté avec Soltani* ».

⁸⁹ M. Tournier, « Cinquante ans de vocabulaire politique et social en France », *Histoire de la langue française 1945-2000*.

Les lexies obtenues par préfixation sont pour la plupart d'entre elles considérées comme des hyperboles. En effet, les textes médiatiques se servent des hyperboles notamment par le moyen de la dérivation pour donner de l'ampleur à l'énoncé et exagérer l'expression, ce sont des préfixes intensifs. Ils servent également d'autres facteurs discursifs tels l'humour et le ludique qui caractérisent les chroniques *Pousse avec eux*.

Les néologismes formés dans les articles de Laâlam apparaissent pour combler l'absence d'un équivalent en français comme pour **circonciseur**, **bousseur**, mais ceci n'est pas l'unique raison. Hormis leur caractère formel, les néologismes par processus de dérivation désignent des référents nouveaux que des situations bien déterminées ont engendrées. En guise d'exemple, le néologisme **trêviste** est né de la situation qu'a connue l'Algérie par le projet de l'Etat à amnistier les repentis terroristes. Ainsi **trêviste** qui a pour base **trêve** est « *celui qui fait la trêve de tuer* ».

Le préfixe *re-* signifiant « *la répétition ou la reprise de l'action avec progression*⁹⁰ » est utilisé pour désigner des noms d'actions tel **re-mobilisation**, préfixer au verbe tel **re-tracer**. Cependant, le préfixe est parfois utilisé d'une manière excessive ; tandis qu'il marque l'action répétée, il est lui-même répété dans **re-re-venus**, **re-rappellera** ; l'usage unique de **re-** suffit pour marquer la répétition. Le même cas est à citer pour le préfixe **sous-** dans **sous-sous-sous dessous** qui constitue un pléonasme car **dessous** à lui seul comporte l'idée de ce qui est inférieur. Cette récursivité n'est pas inutile : « ... *des avions s'affrètent en deux temps trois mouvements, que pour recevoir le «sous-sous-sous-en-dessous secrétaire adjoint américain* », ce type de néologisme est très récurrent en arabe moderne – langue-source du locuteur. Aussi, ce sont les situations extra-linguistiques répétitives auxquelles l'auteur fait référence qui engendre la répétition même des préfixes.

⁹⁰ Micro Robert, *Les Dictionnaires Robert*, Paris, 1995.

Les lexies obtenues par suffixation appartiennent pour la plupart d'entre elles à la catégorie grammaticale de nom lorsqu'elles ne sont ni adverbe ni adjectif. Ce sont des néologismes obtenus en réponse à des situations données et à un besoin de description. De par la possibilité de leur création, ils passent du *virtuel* à *l'actuel* ; cette possibilité permet au lecteur de les réaliser. Leur usage peut être la manifestation d'un registre de langue déterminé, tel est le cas pour **Palestoche** où le suffixe *-oche* est un moyen de transformer l'anthroponyme *palestinien*, issu d'un registre littéraire, en **palestoche**, registre plus familier qui correspondrait à l'oral plutôt qu'à l'écrit.

La création des néologismes, si elle vient d'un besoin de description, c'est que des situations et contraintes socioculturelles y ont contribué, ce mécanisme de création répond à des nouveautés référentielles (nouvelle situation socio-politique, changement socio-économique ...) mais aussi à l'implication du locuteur -ici le journaliste - quant aux situations qui motivent la néologie.

7-1.2. La composition

Moins présente dans notre corpus comparé à la dérivation mais non à négliger, la composition est aussi un procédé de formation des néologismes.

Par composition, nous entendons la formation d'un mot suite à la réunion de deux mots ayant chacun leurs autonomies dans la langue.

J.M. Essono⁹¹, pour qui, la composition est un « *processus morphologique qui forme, par association de lexèmes, des unités lexicales complexes pouvant figurer de façon autonome dans une phrase et susceptible de fonctionner comme un élément simple et indépendant* ».

⁹¹ J.M.Essono, *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, 1998.

F. Cheriguen⁹² ajoute à ce propos que la composition s'oppose au calque par le fait que sa base lexicale appartient à la langue. Le critère de la distinction dérivés/composés est que les composés sont susceptibles d'emploi autonome.

La composition que nous retrouvons dans notre corpus est celle dite composition simple ou juxtaposée. Les néologismes sont formés par l'adjonction de deux noms. Ce mode de fonctionnement est le plus répandu dans notre corpus à l'exception de quelques uns.

En voici des exemples :

Bouffe-trottoirs

Cyber-criminalité

Couscous-party

Garage-dépôt

Moissons-battages

Phrase-poivron

Phrase-aveu

En somme, ces composés s'expliquent par l'usage qui en est fait et l'utilité qu'ils ont à exprimer des situations extra-linguistiques. En guise d'exemple, le composé **Pardon-Pressing** (composé de la lexie française **pardon** et de l'emprunt à l'anglais, attesté dans le système français, **pressing**) ou encore **charte-maison** (des deux noms autonomes, attestables en français, **charte** et **maison**), renvoient au projet de lois décrété par l'Etat algérien ayant pour tâche d'amnester tous les terroristes repentis, ainsi leur offrir une seconde chance de se laver de tous crimes. Le journaliste nomme ainsi les référents, même existants, en ayant recours à un procédé qu'est la composition.

⁹² F. Cheriguen, «Typologie des procédés de formation du lexique », in *cahier de lexicologie*, n°55, Paris, 1989-2.

Les composés **phrase-aveu**, **phrase-poivron** s'articule autour d'un noyau **phrase**, mais ce sont deux composés désignant deux choses distinctes, c'est ce que Dubois appelle les *associations*⁹³ ; il s'agit d'un ensemble de relations que le contexte instaure. Lehmann⁹⁴ ajoute à ce sujet que la pure juxtaposition n'existe pas, ainsi **phrase-poivron** est une phrase et que le second nom amène à la métaphore. De ce fait, le composé **phrase-poivron** s'explique par le contexte dans lequel il apparaît ; la chronique traite des situations que vivent les journalistes algériens en Algérie dont les publications dénonçant les attitudes jacobines des instances du pouvoir, des publications qualifiées de **phrase-poivron**. C'est ainsi qu'interviennent les composés en tant que moyen de désignation et de dénomination.

Les exemples tels que :

Le « **qui-tu qui ?** », le « **qui-brûle-qui ?** » dans « *Je sais que la guerre civile qui sévit en ce moment dans les banlieues parisiennes est une question strictement franco-française(...)Tout cela est profondément troublant et amène des questionnements légitimes sur le "qui-tue-qui ?" ou du moins sur le "qui-brûle-qui ?" »* ».

Les entre-deux-chaises » dans « *Nous adorons les zones d'ombre, les non-dits, les «entre-deux chaises», les balancements d'un pied sur l'autre et les attermoiments »*.

Contrairement aux composés précédemment cités, les trois exemples ci-dessus sont à classer dans la catégorie des composés complexes. Ce sont des composés *conglomérés*⁹⁵, ils constituent des formes figées, souvent des séquences phrastiques susceptibles d'aucune insertion.

D'une part, le pronom interrogatif *qui* dans « **qui-brûle-qui ?** »,

⁹³ J. Dubois, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Larousse, Paris, 1963.

⁹⁴ Cf. Lehmann, 2005, p. 185.

⁹⁵ Cf. F. Gaudin, L. Guespin, 2000, p.286.

« **qui-tue-qui** ? » ainsi que la préposition *entre* dans « **entre-les-deux-chaises** » sont précédées d'articles définis respectivement *le* et *les* ne peuvent se rencontrer dans un énoncé libre, d'autre part, le repérage de ces composés peut se faire par l'usage des guillemets, un critère pas toujours pertinent certes, mais aidant au repérage.

Les deux exemples sont ainsi nominalisés pour en constituer un composé. Il n'est évidemment pas toujours aisé de distinguer entre un syntagme figé et un nom composé par le fait qu'ils se présentent tous deux comme forme figée.

« **je-m'en-foutage** » dans « *après plusieurs jours d'hésitation, d'atermoiement et de « je-m'en-foutage » incompréhensible...* »,
« **je-m'en-foutisme** » dans : « *on peut se dire que dans tout le marasme ambiant, dans le laisser-aller général, dans le « « Je-m'en-foutisme »* ».

Il y a le verbe et/ou adjectif respectivement **fou** et **foutre** auxquels on affixe les suffixes respectivement **-age** et **-isme**, en plus du sujet (pronom personnel, première personne du singulier) **je** + le pronom personnel objet ; ceci étant les parties du discours constitutives de l'expression, mais il nous semble que les deux cas sont des composés d'autant plus que le discours (pour ainsi dire la langue orale familière) connaît l'usage des dits composés (un troisième composé peut être souligné – étant l'élément motivé des deux dérivés sus-cités- même s'il ne figure pas dans notre corpus *je-m'en-foutiste* signifiant « *personne qui ne présente aucun intérêt à quelqu'un ou quelque chose* ») même si la langue ne les a pas intégrés, ce qui fait d'eux des néologismes.

En outre, ces composés sont précédés pour le premier par la préposition *de* ainsi que l'article *le* pour le second.

Les composés hybrides **beni-aâmisme**, **beni-ouiouisme** formés pour le premier de **ben** « *fil de* » et **aâm** « *oncle* » désignant « *l'attitude qu'ont certaines responsables à privilégier les proches* » en ajoutant le suffixe **-isme** ; quant au second, il est composé de **ben** « *fil de* » et l'adverbe redoublé **oui** en ajoutant le suffixe **-isme** pour désignant « *l'attitude qu'ont des personnes à toujours approuver l'autorité qu'on leur afflige* ».

En somme, les composés ainsi que les dérivés, s'ils constituent des néologismes de forme, ils ne demeurent pas sans utilité ; de telles formes nouvelles sont motivées par les situations qui les ont engendrées lesquelles sont connues du locuteur qui les produit et de l'interlocuteur qui les reçoit.

7-1.3. La troncation

La troncation est l'un des moyens de la création néologique, elle consiste en la réduction du signifiant, par la suppression de la fin de la lexie, sans en altérer le signifié.

Nous avons enregistré quelques cas pour ne citer que ceux-là :

Sous-dev. pour **sous-développés**

Prof. pour **professeur**

Manif. pour **manifestation**

Intox. pour **intoxication**

Dév. Pour **développement**

7-1.4. La siglaison

Le sigle est une lexie composée des initiales de plusieurs lexies. Les sigles utilisés par Laâlam sont souvent relatifs aux partis politiques, ils sont donc déjà connus du locuteur comme le sigle **FLN** désignant le **F**ront de **L**ibération **N**ationale, ou encore **MSP** désignant le **M**ouvement pour la **S**ociété et la **P**aix.

Toutefois, le journaliste crée des néologismes par le moyen de la siglaison en indiquant entre parenthèses la totalité des lexies relatives à chaque lettre constitutive du sigle comme moyen explicatif. Ces mêmes sigles ne s'expliquent que par le contexte dans lequel ils apparaissent.

En voici les cas enregistrés :

CNAG (Commission Nationale pour l'Amnistie Générale),

ONET (Organisation Nationale des Enfants de Terroristes),

PME (Emeute Petite de Moyenne Envergure), **LUCBKCFD** (Ligue des Usagers en Colère de Bus Karsan Conduit par des Fous Dangereux),

CPE (Contrat Première Embrouille),

CFCBN (Cercle des Frères Commerçant Barbus et Nationalistes).

7-2. Néologie sémantique

La néologie sémantique est la création d'une acception nouvelle pour un mot existant, elle crée une nouvelle association entre un signifiant existant et un sémème⁹⁶

Essono, lui, considère que c'est le fait de conférer à un signifiant existant déjà dans la langue donnée un sens nouveau qu'il n'avait guère jusqu'alors.

Nous parlerons ainsi de néologie sémantique lorsqu'un mot est employé dans un sens particulier au signifiant par rapport aux sens que ce signifiant même avait précédemment.

Il n'y a cependant pas lieu de confondre entre néologie sémantique et emprunt sémantique. Le néologisme ainsi que l'emprunt sont tous deux des unités nouvelles en ce sens qu'elles ont reçu un nouveau signifié. Seulement, nous dirons que le sens ajouté à l'unité dans le cadre de l'emprunt sémantique, est nouveau dans la langue qui l'emprunte, mais il n'a rien de nouveau dans la langue source, elle reste donc relative ; quant à la néologie

⁹⁶ Cf. Mortureux, p. 117.

sémantique, elle peut être le résultat de l'usage que nous faisons de l'unité. Ainsi, l'usage d'une unité dans un contexte qui n'est pas celui dans lequel nous avons l'habitude de l'employer permet de lui attribuer un sens nouveau qui est, cette fois, par rapport aux locuteurs de cette langue, une nouveauté absolue. Autrement dit, la néologie sémantique intègre l'emprunt – qui peut même en constituer la base de l'unité néologique – mais que l'inverse ne se produit pas.

7-2.1. Les figures de la néologie sémantique

a- La métaphore

On désigne par métaphore « *une figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un mot concret pour exprimer une idée abstraite en l'absence de tout élément introduisant formellement une comparaison* » définit Dubois⁹⁷. L. Guilbert⁹⁸ l'a défini comme « *l'application du nom spécifique d'une chose en vertu d'un caractère commun qui permet de les évoquer les uns par les autres* ».

Les lexies construites sur ce trope ne sont pas d'un usage très répandu. Nous citons comme exemple la lexie **traçabilité** dans : « *Je suppose aussi qu'un repentis est astreint à des passages réguliers et enregistrés dans des structures de sécurité. Il doit signer un registre destiné à établir une "traçabilité" minutieuse de notre bonhomme* », où l'on compare un repentis à un produit commercial dont il est possible de suivre les stades de sa

⁹⁷ Cf. Dubois, p.301.

⁹⁸ Cité par F. Mélliani, *La langue du quartier : Application de l'espace et identité urbaines chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine en banlieue rouennaise*, L'Harmattan, 2000.

socialisation tel un produit commercial dont on suit les stades de sa production, sa transformation et sa commercialisation.

Le signifiant **tournage** qui est d'usage dans le domaine cinématographique acquiert la valeur de « changer d'opinion, d'avis » dans : « *le MSP qui se félicite de la suppression de cette filière [la filière charia] qu'il a défendue bec et ongles sales ? Il y a sûrement erreur ! Eh ben non ! Y'a pas erreur. D'ailleurs, les intégristes du MSP en rajoutent de pleines pelletées dans le registre tournage de veste* ». Le français connaît l'expression *retourner la veste* signifiant « changer d'opinion », mais le journaliste utilise ici **tournage** plutôt que retourner, d'autant plus que le contexte linguistique immédiat permet plutôt l'usage d'un nom **tournage** que de verbe **retourner**.

b- La métonymie

Elle « *rend compte du transfert d'un mot dans la désignation d'une autre chose en vertu d'une relation de contiguïté entre les deux* » selon Guilbert.

Selon J. J. Robrieux, elle s'articule autour des principales formes qui sont contenant/contenu, cause/effet ou inversement, signe/chose. A la différence du trope précédant (la métaphore), la métonymie s'opère à l'intérieur d'une même isotopie, les deux signifiés substituables « *entretiennent une relation d'appartenance à un même ensemble conceptuel* »⁹⁹

Prenant appui sur ces deux définitions, nous remarquons que certains usages de noms propres permettent la création de nouveaux signifiés par leur emploi métonymique. En guise d'exemple, les noms propres de médicament ou de monuments respectivement **Maalox** et **Club Med'** par contiguïté acquiert un sens nouveau :

« *Ecriture Maalox* »

⁹⁹ J.-J. Robrieux, *Rhétorique et argumentation*, Nathan, Paris, 2000, p. 55.

« ... *voilà ce qui est bien écrit, tes mots sont un véritable Maalox.* », le nom propre change de catégorie grammaticale en passant du nom à l'adjectif tout en gardant la marque typographique du nom propre qu'est la majuscule. Au signifiant **Maalox** correspond un premier signifié « médicament » et un second signifié « réconfort, apaisement, soulagement ». Le journaliste, par l'emploi de la lexie **Maalox** qualifie les écrits des journalistes qui sont à même d'exprimer ce à quoi aspirent les instances politiques et qui est souvent en contradiction avec la liberté d'expression

Le même cas est à citer concernant le signifiant **Club Med'** dans « ...*la grande agence de voyage gouvernementale qui, en 2000, en réponse à une journaliste africaine qui avait osé l'interroger sur le climat sécuritaire, lui avait répondu avec un sourire «Club Med'» : «Venez madame, je vous invite personnellement à une visite, à une tournée en ma compagnie dans ce beau et vaste pays qu'est l'Algérie ...* » par le nom propre **Club Med'**, on qualifie le sourire qui désigne la fraîcheur d'assurance et de satisfaction.

Par ces figures, l'auteur joue sur les significations des lexies en les détournant afin qu'elles puissent signifier ce qu'elles ne signifient point dans leurs significations premières. Ces figures apportent donc une plus-value sémantique à l'énoncé.

Cependant pour que les néologismes soient compris, indépendamment de leurs aspects formels, cela suppose une connaissance du référent afin de pouvoir les décoder. La presse étant un lieu d'actualité, la création de nouvelles unités linguistiques est à même de répondre aux réalités évoquées. Si le locuteur a eu recours aux néologismes, sinon d'être fantaisistes, ils répondent et évoquent ce qu'un mot existant ne peut véhiculer. Ainsi, des néologismes sont explicables d'un point de vue de leurs formes (d'autant plus que l'unité néologique est lexicale, ainsi la connaissance de la valeur des

affixes renseigne sur la signification) mais cela n'est pas suffisant, seul le contexte situationnel aide et permet à les identifier.

7-2.2. Le contexte en tant qu'élément de repérage du néologisme

Ce que l'on désigne par contexte est double ; d'abord le contexte linguistique qui constitue les traits syntagmatique et paradigmatic dans lesquels apparaît l'unité linguistique. C'est l'environnement dans lequel apparaît l'unité ainsi que l'emploi qu'on en fait qui permettent de lui conférer une signification ; ensuite le contexte situationnel qui constitue « *l'ensemble des conditions naturelles, sociales et culturelles dans lesquelles se situe*¹⁰⁰ [l'unité linguistique] », ce sont les règles d'organisations des significations qui ne sont pas signalées par les formes grammaticales¹⁰¹.

Dans l'exemple suivant : « *Ils n'ont qu'à copier notre démarche toute faite de sérénité, de zen attitude et de pardon au pouvoir gommant. Nous avons d'ailleurs atteint un tel degré de "zénitude" en Algérie que nous permettons à un ministre d'Etat, représentant le président de la République, de s'entretenir quasi régulièrement au téléphone avec Haddam* ».

La signification du néologisme **zénitude** est signalée par l'usage précédant des noms « *sérénité* », « *pardon* », ainsi que l'expression « *zen attitude* », le néologisme en question est un mot-valise créé à partir de *zen* et *attitude*. L'idée de quiétude est donc saisie par l'environnement linguistique. Cependant, l'usage du néologisme est fait pour des raisons stylistiques qui permettent de tourner en dérision et en ironie la situation d'insécurité que connaît l'Algérie.

¹⁰⁰ Cf. J. Dubois, 1994, p. 116.

¹⁰¹ G. Mounin, *La sémantique*, Payot & Rivages, 1997, p. 56.

Le nom **effaçoir** dans l'énoncé « *Jusque-là, le discours officiel nous assurait que passé la date fixée, il ne sera accordé aucun répit aux terroristes irréductibles (...) Louisa Hanoune, Abdelaziz Belkhadem et Aboudjerra Soltani. Ceux là sont des humanistes hors pair. Comme à chaque fois que le terrorisme défait s'apprête à vivre son dernier quart d'heure, son passage devant "l'effaçoir" de l'histoire, «ils et elle» se portent à son secours* » dont la signification, hormis la morphologie faite de la base **efface** signifiant *supprimer, gommer*, est aussi traduite par la correspondance du terme **effaçoir** aux expressions : « *que passé la date fixée, il ne sera accordé aucun répit aux terroristes* », « *le terrorisme défait s'apprête à vivre son dernier quart d'heure* ». Aussi, le complément de nom **de l'histoire** renvoie directement le lecteur au projet de l'Etat algérien à gracier les repentis terroristes, un projet faisant donc partie de l'histoire de l'Algérie.

Le néologisme **rendage** dans « *Nos «Frères hésitants» seront ainsi définitivement rassurés en sachant qu'il n'y a plus de portes entre eux et nous. Et qu'ils ont tout le temps de se rendre, sans risque de se heurter à une porte fermée, sans avoir à se demander si, en retardant leur «rendage», ils ne trouveront pas la porte fermée par le gardien de nuit* » est motivé d'une part par un élément intralinguistique qu'est l'emploi même du verbe **rendre** « *ils ont tout le temps de se rendre* », d'autant plus que l'environnement linguistique nécessite un nom après l'adjectif possessif *leur*, d'autre part, la connaissance du lecteur de la situation sociale, qui est celle des terroristes amnistiés dont traite la chronique comprend mieux la nécessité de l'emploi de l'unité lexicale. Nous remarquons également que l'unité **rendage** qui est à trois (3) occurrences n'apparaît que dans le contexte traitant de l'amnistie des terroristes en Algérie.

D'autres exemples s'offre à nous, le néologisme **haramisation** qui apparaît dans le passage suivant « *D'habitude, lorsque la question de l'interdiction du vin et des alcools revient sur le devant de la scène et du comptoir, nous sortons brutalement de nos brume et nous nous faisons fort de guerroyer avec les intégristes de l'Assemblée qui réintroduisent cycliquement le projet de « haramisation» du vin* », la signification est fournie par la base même de la lexie **haram** signifiant « interdit par la loi religieuse », mais aussi par l'emploi préalable du nom « *interdiction* ».

Nous remarquons que la signification de la lexie néologique est rendue par les éléments linguistiques mis en œuvre par le locuteur permettant aux lecteurs de la saisir ; de plus, l'utilisation des signes typographiques - ici uniquement les guillemets - renseigne sur le caractère nouveau de la lexie. Toutefois, il faudrait se garder de prendre toute lexie épinglée par des guillemets comme étant systématiquement néologique (Voir chapitre II).

7-2.3. Aspect connotatif de l'unité néologique

Si des néologismes nous renseignent sur leur signification par leur environnement linguistique, bien d'autres créations lexicales restent insaisissables dans leur emploi ; elles n'ont de signification que parce qu'elles renvoient à une charge sociale, elles sont ainsi marquées socialement et culturellement. Nous parlerons dans ce cas de sens connotatif.

Selon C. Kerbrat-Orecchioni, ce qui fonde la valeur sémantique des connotations est la nature de l'information laquelle renvoie à autre chose que le référent¹⁰².

¹⁰² A. Lehmann, F. Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Armand Colin, Paris, 2005.

Dans l'usage du signifiant **schtroumpfez** (formé par dérivation impropre) qui vient du nom propre **Sctroumpf** désignant « *des personnages de dessin animé ayant le bleu comme couleur de peau* ». Le terme n'existant pas en tant qu'unité lexicalisée, le lecteur lui attribue le sens de « *rendre la peau bleue* » relatif au Schtroumpf. C'est par association au terme **Sctroumpf** que le locuteur dénote le signifié du signifiant. Cependant, l'usage qui en est fait connote l'idée de frayeur, de choc, et l'idée d'oppression que peut connoter la couleur bleue. Une connotation dictée par la situation sociale de l'Algérie suite au résultat du vote qui équivaut à 98% de voix pour l'amnistie générale : « *Nous n'exigeons pas d'eux qu'ils organisent un référendum à deux tours. Non ! Juste qu'ils nous blousent avec un peu plus d'élégance qu'ils ne le font depuis 1962. Schtroumpfez-nous la gueule, mais avec un peu plus de finesse et de subtilité. 54%. 58%. Nous étions même prêts à accepter un gentil 62,48% de OUI. Mais 98% !* ». Par cette connotation, l'auteur exprime son avis négatif sur le dit vote.

Dans le présent énoncé « *Pourquoi diable attendre de l'ONU qu'elle fasse ce que les sommets arabes ne sont pas capables de s'imposer comme tâche urgente à accomplir ? Ou alors faut-il jouer aux hypocrites en taisant ce que tout le monde sait ? Quelle est la nation arabe capable aujourd'hui d'en imposer à Israël ? Quel pays arabe peut s'opposer à une invasion de son territoire par Israël ? Chiche, citez-m'en un seul ! Pour l'instant, nous ne sommes capables que de «loukoumiser» la cause arabe et de «shawarmer» notre unité de foi.* », le français connaît la lexicalisation du nom **Loukoum** signifiant « *confiserie orientale faite d'une pâte sucrée parfumée aux amandes* ¹⁰³ », quant au signifiant **Shawarma**, il désigne « *un plat libanais à base de dinde* ». Formé par verbalisation, les signifiants **loukoumiser** et **shawarmer** dénote « *l'action de consommer des loukoums et des*

¹⁰³ Cf. Larousse, 1997

shawarma » ; cependant, il nous paraît que ce n'est guère la signification connotée : les compléments « *la cause arabe* », ainsi que « *notre unité de foi* » n'indiquent pas le sens dénoté que pourrait laisser entendre l'analyse étymologique des unités linguistiques en question. Par l'emploi des deux termes, l'auteur dénonce les sociétés arabes qui ne défendent pas leurs causes. Aussi, le choix des deux unités est révélateur, il renvoie ainsi à la culture et société arabe.

7-3. Motivation ou pas de l'unité néologique

Si le néologisme répond à un besoin d'expression sur des réalités nouvelles et de connotation, il arrive souvent à ce que cette unité ne soit guère motivée, ce type de néologie ne craint pas la synonymie et coexiste avec son doublet. Bien des unités néologiques contenues dans notre corpus ont leur correspondant en langue, mais une création d'une nouvelle se fait par le locuteur.

Illustrons quelques exemples extraits de notre corpus :

L'unité **scandalisation** dans « ... *je ne pensais pas qu'un jour viendrait où un Belkhadem invite un Mezrag tueur d'anciens moudjahidine à venir discuter de l'avenir du pays au siège même du Front de libération nationale. J'en étais là de ma "scandalisation outragée"* » a son équivalent en langue, terme parfaitement lexicalisé à savoir **scandale**.

Le même cas est à citer pour l'adjectif **bouleversifiant** coexistant avec son doublet **bouleversant** dans l'extrait suivant : « *Les sachets plastique sont toujours là, toujours aussi nombreux, toujours aussi virevoltants, toujours aussi récalcitrants à la biodégradation, toujours aussi collants. C'est juste*

qu'avant, ils étaient de couleur noire et qu'aujourd'hui, ils sont blancs. C'est un changement tellement «bouleversifiant», c'est une telle révolution ».

*« Je ne veux pas faire montre de «nostalgisme profond» », ou encore :
« J'avais donc, avec ce chiffre en tête, la possibilité de “comparer” avec le salaire du prof algérien titulaire et cumulant pas moins de 20 ans d'expérience que j'étais et que je suis encore »*

Pour ces deux exemples, les deux termes **nostalgisme** et **comparer** existent en français respectivement **nostalgie** et **comparer**.

Si nous procédons par commutation, nous nous rendons compte que les deux unités *in praesentia* et *in absentia* sont commutables et peuvent ainsi avoir la même valeur significative, c'est en ce sens que nous parlons de doublet.

Si des unités lexicales naissent, cela suppose une nécessité qui a conduit le locuteur à les produire pour répondre à un besoin d'expression sur des réalités nouvelles qui légitiment le recours à ce procédé.

En effet, H. Laâlam rend compte de l'actualité sociopolitique et socioculturelle de l'Algérie d'abord mais également des autres pays. Parler d'actualité, c'est parler d'événements récents qui touchent à l'époque présente, des événements qui n'ont pour certains d'entre eux jamais eu lieu auparavant ; ainsi se trouve l'obligation de créer une nouvelles lexie qui exprimerait au mieux et avec pertinence les faits en question. Ce sont ainsi des néologismes événementiels (c'est-à-dire ceux créés pour rendre compte d'un événement ou d'une situation donnée).

Le fait que ces néologismes soient événementiels facilite leur propagation d'autant plus qu'ils apparaissent dans les journaux, lieu principal pour la

diffusion de l'information ; ainsi le néologisme peut être diffusé par le biais de l'information autant que l'information.

Conclusion

La conclusion est d'un caractère relatif et amène ainsi le lecteur à poursuivre sa réflexion. Elle n'est et reste donc que provisoire.

L'analyse lexico-sémantique que nous avons voulu mener n'est qu'une tentative d'analyser un corpus traitant de l'actualité afin de découvrir et d'essayer d'expliquer les différentes contaminations que H. Laâlam introduites dans ses textes.

La contamination s'est plutôt traduite dans notre corpus par un usage néologique surtout sur le plan sémantique par l'emploi des emprunts et xénismes ainsi que les néologismes que par des écarts sur les quatre plans lexical, morpho-syntaxique et sémantique. Elle passe de la contamination considérée comme écart à celle considérée comme enrichissement de la langue. La contamination ainsi considérée revêt plutôt un aspect positif qu'un aspect négatif.

Les xénismes, malgré leur usage fréquent, ne s'intègrent pas à court ni même au moyen terme dans la langue emprunteuse. Les flottements qui les caractérisent ne sont pas favorables à leur lexicalisation. Même les emprunts

qui sont considérés comme adaptés à la langue sont parfois perçus comme unité étrangère surtout lorsque l'usager leur fait garder leur morphologie d'origine ; ce qui remet en question leur intégration.

L'emprunt est inévitable étant dû au contact des langues en présence en Algérie, l'usager a été dans une certaine mesure amené à s'en servir parce qu'il est à même de répondre à une pertinence discursive.

Même si le xénisme reste un fait de discours plutôt qu'un fait de langue, il s'avère qu'il a des chances à ce qu'il soit emprunté. Il jouit ainsi d'un certain prestige par les connotations sémantiques qu'il peut véhiculer et que lui seul peut remplir.

Si l'emprunt s'avère nécessaire, c'est que des lexies équivalentes ne sont pas pour autant satisfaisantes.

En outre, emprunter la forme n'est pas toujours suivi d'un emprunt de sens, ce dernier peut se construire par les situations même qui ont amené la lexie étrangère à apparaître.

L'unité néologique n'échappe pas à ses facteurs. En effet, elle traduit dans son usage l'actualité qui en est le moteur et motif premier de son apparition.

Elle est une pratique langagière adoptée pour répondre aux nécessités et aux besoins sociaux et culturels.

Les raisons de ces implantations sont essentiellement socio-politiques et socioculturelles. Même si elles englobent l'actualité en général, elles n'en demeurent pas moins centrées sur la réalité algérienne, laquelle explique et justifie les nombreux xénismes et emprunts employés dans le corpus.

Par ces contaminations, le journaliste essaie d'abord de créer une connivence entre lui et ses interlocuteurs, principalement les Algériens qui partagent avec lui la même ère socio-politique.

Par ces contaminations, le journaliste exprime à sa manière parfois ironique, parfois dérisoire son point de vue sur l'actualité. Son souci est dans une certaine mesure celui d'éveiller les consciences de jeunes Algériens avec lesquels il partage avant tout l'espace géographique et la langue.

Rendre compte d'une situation vécue dans un espace donné et l'actualiser en discours nécessite le passage par la langue partagée dans ce même espace et par les mêmes individus ; ainsi Laâlam a recours à la contamination pour marquer ses écrits d'empreinte identitaire mais aussi une reconnaissance du vécu partagé entre lui et la société algérienne.

Le journaliste, par besoin de renvoyer comme un écho le mal de vivre quotidien des citoyens algériens, se sert de ce qui caractérise au mieux leur existence à savoir la langue, celle-ci caractérisée par un usage mitigé et imprégné des diverses langues existantes dans le paysage linguistique, fonctionne à l'écrit exactement de la même manière que les locuteurs la font fonctionner à l'oral. Elle répond ainsi aux pratiques discursives particulières aux Algériens d'Algérie.

La manière discursive des Algériens est calquée dans les articles de Laâlam.

Par la présente étude, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité car nous n'avons pas pu traiter de toutes les particularités que peut présenter un pareil corpus d'autant plus que les chroniques de Laâlam ne se résument pas aux deux années étudiées. Les chroniques *Pousse avec eux* seules s'étalent sur déjà sept années.

Bibliographie

Bibliographie

- AMOROUAYACH E., *Etude d'un vocabulaire culinaire de l'arabe dialectal algérien dans les textes de langue française*. Mémoire de Magistère en Linguistique. Alger, 1998.
- BENTOLITA A., *Le Robert et Nathan. Vocabulaire*, Nathan, 2001.
- BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris: Gallimard, 1974.
- CALVET L.-J., *La guerre des langues*, Hachette, Paris, 1999.
- CHAURAND J., *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris, 1997.
- CHERIGUEN F., « La contamination linguistique en milieu plurilingue », in *El-Moubariz* 4, Ecole Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines, Alger, 1994.
- CHERIGUEN F., « Emprunt et contamination en français d'Algérie », in *Langues et littératures* 4, Institut des langues étrangères, 1990.
- CHERIGUEN F., *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère*, Casbah, 2002.

CHERIGUEN F., « Typologie des procédés de formation du lexique », Cahier de Lexicologie, n°55, 1989, Didier-Erudition, Paris.

CHERIGUEN F., « Politique linguistique en Algérie », Revue *Mot*, n° 52, INALF-E.N.S. DE Saint- Cloud, Paris, septembre, 1997.

CHERIGUEN F., « Quel mots pour dire « démocratie » dans l'Algérie d'aujourd'hui », in *Langage et Politique*, ouvrage collectif, paru dans la collection Langues et développement dirigée par Robert Chaudenson, Diffusion Didier Erudition, Douze études rassemblées et présentées par André-Marcel d'Ansn 1995, pp. 215-235.

CHERIGUEN F., « Les noms du français dans les textes officiels algériens : de l'effacement d'un nom de langue à l'innommable », *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*, l'Harmattan, Paris, 2007

CHERRAD-BENCHERFA Y., et al. *Le français en Algérie : Lexique et dynamique des langues*, Coll. Champs linguistiques, Duculot, 2002.

CHOI-JONIN I. et DELHAY C., *Introduction à la méthodologie en linguistique*, Presse Universitaire de Strasbourg, 2002.

CICHON P. et KREMnitz G., « Les situations de plurilinguisme, in *Sociolinguistique Territoire et objets* Delachaux et Niestlé, 1996.

DAL G., « Productivité morphologique : définition et notions connexes », *La productivité morphologique en question et en expérimentation*, France, Larousse, 2003.

DALET J. M., *Dictionnaire français kabyle*, Selaf, Paris, 1985

DEROY L., *L'Emprunt linguistique*, Paris 3è. Bibliothèque de la faculté de Philosophie et des Lettres de l'Université de Liège. Fascicule CXLI. Société d'édition Les Belles Lettres.

DERRADJI Y., « Le français en Algérie : Langue emprunteuse et empruntée », (en ligne), Adresse URL : <http://www.unice.fr/ILF6CNR/ofcaf/13/derradji.html=1>

- DUBOIS J. et al. *Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994.
- DUBOIS J., *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Larousse, Paris, 1963.
- ESSONO J.M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, 1998.
- GALAND L., *Problèmes de l'écriture de la langue berbère*, Paris, 1975.
- GAUDIN F., GUESPIN L., *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot, 2000.
- GRADIN B., « Néologie », *Dictionnaire de l'analyse du discours*, 2002.
- GRANDGUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve & Larose, 1983.
- HAUSMANN F. J., « La langue de la presse », *Histoire de la langue française de la néologie au dictionnaire*, Paris, CNRS, 2000.
- KERBRAT-ORECCHINI C., *La connotation*, Presse Universitaire de Lyon, 1977.
- LAROUSSE F., « La problématique du plurilinguisme et du pluriculturalisme », n° 3 de la revue *sociolinguistique* en ligne GLOTTOPOL, Dyalang, 2003.
- [<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/index.html>].
- LAROUSSE F., BABAULT S., *Variation et dynamisme du français. Une approche polymique de l'espace francophone*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- LEHMANN A., et MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Armand Colin, 2005.
- MARCELESSI C. dans « Néologie et fonctions du langage », in *langages*, n° 36, Larousse, Paris 1977.
- MARCHAIS P., *Glossaire de psychiatrie*, Paris, Masson, XV, 1970.
- MAZEL J., *Phonétique et phonologie dans l'Enseignement de français*, Nathan, 1980

- MEILLET A., *Linguistique générale et Linguistique historique*, Paris : Klincksieck, 1952.
- MELLIANI F., *La langue du Quartier : Appropriation de l'espace et identité urbaines chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine en banlieue rouennaise*, L'Harmattan, 2000.
- MOREAU M- L, *Sociolinguistique, Concepts de base*, Mardaga, 1997.
- MORSLY D., « El- Watan, El-Moudjahid, Algérie-Actualité, El- Djeich, Liberté, Le Matin ...La presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe », in *Plurilinguismes*, n°12, 1996.
- MOREAU M. L., *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, 1997.
- MORTUREUX M.F., *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, Paris, 1997.
- MOUNIN G., *La sémantique*, Payot & Rivages, 1997.
- QUEFELLEC A., « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », dans Latin, D. et Poitier Cl. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, 2000, pp. 283-300.
- Petit Larousse Illustré*, Ed. Larousse, 1995.
- POTTIER B., *Sémantique générale*, Puf, 1992.
- RAY A., « Néologisme : un pseudo-concept? », Cahiers de lexicologie, 28-I, 1976.
- REY-DEBOVE Josette, *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, 1998.
- ROBRIEUX J.-J., *Rhétorique et argumentation*, Nathan, Paris, 2000.
- SALAH-EDDINE R., « Les emprunts dans la presse marocaine d'expression française », dans Latin, D. et Poirier, Cl. (éds), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, 2000, pp. 301-312.

SIOUFFI G., RAEMDONCK M.V., *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, Paris, 2001.

SABAA R., « Culture et plurilinguisme en Algérie », (page consultée le 03.juillet.2007), [en ligne], adresse URL :

[http:// www.inst.at/trans/13Nr/Sebaa13.htm](http://www.inst.at/trans/13Nr/Sebaa13.htm)

SABLAYROLLES J. F., *La néologie en français contemporain*, Honoré Champion, Paris, 2000.

SABAA R., « Culture et plurilinguisme en Algérie », (page consultée le 03.juillet.2007), [en ligne], Adresse URL :

[<http://www.inst.at/trans/13Nr/Sebaa13.htm>]

Thyrion F., « L'exploitation de la métaphore dans la lecture littéraire : Aspects cognitifs et langagiers », Dufays J.-L., Gemenne L., Ledur D., 1996b, *Pour une lecture littéraire 2. Bilan et confrontation* (Actes du colloque de Louvain-La-Neuve, 3-5 mai 1995, Bruxelles, De Boeck-Wesmael (Formation continuée), pp. 341-348.

TOURNIER M., « Cinquante ans de vocabulaire politique et social en France », *Histoire de la langue française 1945-2000*, 2000.

Dictionnaires

Encyclopédie Larousse en 3 Volumes, Larousse, 1970.

Le Petit Larousse Illustré, 1998.

Micro Robert, *Les Dictionnaires Robert*, Paris, 1995.

Trésor de la langue française, (en ligne : [[http:// atilf.Atilf.fr](http://atilf.atilf.fr)]).

Annexe

Le corpus d'analyse

Le corpus d'analyse que nous présentons ci-dessous comporte toutes les lexies que nous avons inventoriées et classées au fur et à mesure de l'étude faite au trois chapitres.

Nous avons tenu à les classer par ordre alphabétique pour une meilleure forme de leur identification.

1. aâdala
2. aâmi
3. aâmmi.
4. aânbar
5. Adhan
6. Afwadjen
7. Alhamdoulilah
8. Allah,
9. allahou
10. allusionnite

11. ANHG
12. arthrosé
13. assaditha
14. autocastration
15. autocastration
16. autodéclaré
17. autoexilé
18. auto-saisisseur
19. autosigné
20. Azrayen
21. âzrayen
22. b'khour
23. barakat
24. bark
25. beggarras
26. Beneflissiste
27. Beni-aâmisme
28. Beni-aâmisme
29. Beni-ouiouisme
30. Beni-ouiouisme
31. berboucha
32. berk
33. berrah
34. bessif
35. bewabin
36. birra
37. blablaté
38. bled
39. bouchi
40. Bouffer-trottoir
41. bouliiss
42. bouversifiant
43. Bouqala
44. bourak
45. bousseur
46. bouzenzel
47. cadnassage
48. CAJS
49. cartésiennement
50. CBSPO
51. CFCBN
52. ch'kara
53. chamel

54. chamila
55. charia
56. chariaâ
57. Charte-maison
58. chbeb
59. cheikh
60. chipatouiller
61. chlaouch
62. chouhada
63. chouway
64. circonsiseur
65. CNAG
66. CNPRO
67. Commission-catacombe
68. comparer
69. coursa
70. couscous-party
71. CPE
72. Crêve-la-faim
73. d'janaza
74. d'janazate
75. dakatiras
76. dar
77. Dawla, Dawlat
78. dawla
79. descendage
80. djamâ
81. djebel
82. djelbab
83. doctrinairement
84. doctrinement
85. Douktour
86. doustour
87. eddawla
88. eddima'â
89. eddoukh
90. Eddouktour
91. EDDOUKTOUR
92. effacoir
93. Elhamdoulillah
94. el mourtazika
95. El mimhat
96. émeuter

97. Emir
98. émir
99. Entre-deux-chaises
100. Erraïs,raïs
101. Erraya
102. Essadaka
103. essaha
104. essanaâ
105. essayed
106. essoumaâ
107. Ettricit
108. extralucide
109. f'tour
110. fellah
111. fetwa
112. FFS
113. fitna
114. FLN
115. galactiquement
116. Garage-dépot
117. gendarmette
118. ghaïta
119. ghanima
120. ghira
121. ghorba
122. Ghoula
123. gugusette
124. guirra
125. h'arr
126. h'chouma
127. h'nech
128. hach'ma
129. haggara
130. haïk
131. hamdoulillah
132. haramisation
133. harb
134. harba
135. harki
136. harkis
137. harraga
138. harragguas
139. horma

140. Houkouma
141. hyperfréquent
142. hyperimportant
143. hyper-intéressant
144. hypermitivé
145. hyperpuissant
146. îlman
147. îlmen
148. imbougeable
149. indéviable
150. IRMisé
151. izza
152. Janvièriste
153. juridictionner
154. karama
155. karcheriser
156. katiba
157. katibate
158. kémie
159. Kidimieux
160. Khadaâ
161. kheir
162. khîr
163. Korage
164. k'sar
165. ksours
166. kyada
167. loukoumiser
168. LUCBKCFD
169. ladj'maâ
170. lah'chouma
171. l'ben
172. Logik
173. m'derah
174. m'derha
175. m'rar
176. m'zelef
177. m'habsi
178. maâlich
179. maârifa
180. mah'gour
181. mahchacha
182. mah'chucha

183. mahchoucha
184. mahchouchates
185. makhlouka
186. Malhama
187. mécéner
188. méchouillage
189. méga budget
190. méga-sommet
191. merdage
192. mesfouf
193. mesurette
194. mihna
195. mithak
196. montage
197. montrage
198. Môssieur
199. moubayiaâ
200. mouçalaha
201. moussalaha.
202. mouchkila
203. moudjahidine
204. mouhafadha
205. moum'nin
206. mounadhama
207. mounadhamate
208. mounakacha
209. mourtazika
210. MSP
211. nakhlat
212. nostalgisme
213. ONET
214. Oumma
215. ouma.
216. Pafiste
217. palacé
218. paravantée
219. Pardon-pressing
220. pépèrement
221. Pétage
222. Phrase-aveu
223. Phrase-poivron
224. PME
225. pokémoniser

226. PRA
227. prioritarisation
228. Professor
229. qala
300. qanoun
301. qui-brûle-qui ?
302. qui-tue-qui ?
303. rabbi
304. rahma
305. rahmat
306. ravalage
307. razzia
308. RCD
309. re-chercher
310. rechta
311. reconstituage
312. re-découvrant
313. redjla
314. référender
315. re-mobilisation
316. rendage
317. re-rappellera
318. re-re-re-manié
319. re-re-venu
320. résidualité
321. re-soudage
322. ressusciteur
323. re-re-re-manié
324. re-tracer
325. re-viendra
326. Rindouiste
327. Roquia
328. sabhat
329. Salafiste
330. sanitaire
331. sanoudj
332. Sarkosyste
333. scandalisation
334. Schtroumfisez
335. serria
336. serriate
337. shawarmer
338. slimfaster

- 339. souлта
- 340. soumaâ
- 341. sous-sous-sous-en-dessous
- 342. superdémocratique
- 343. superministre
- 345. t'chila
- 346. t'manchir
- 347. taânt'ir
- 348. tahalil
- 349. tamalouk
- 350. tass'dira
- 351. terfass
- 352. tidjara
- 353. tombage
- 354. touilleur
- 355. tournage
- 356. trabendisme
- 357. traçabilité
- 358. trêviste
- 359. ultraprotectionisme
- 360. ultrapuissante
- 361. virvoltage
- 362. waâlach
- 363. Wallah
- 364. wassaâ
- 365. yadjouz
- 366. yak
- 367. yek
- 368. yestar
- 369. yastar
- 370. zaim
- 371. zenitude
- 372. zerda
- 373. zerdates

I- Tableau représentatif des fréquences obtenues pour les xénismes.

Les xénismes.	Les fréquences d'emploi.
Aâdala	1
Aânbar	2
Aâmi, aâmmi.	2
Adhan	6
Afwadjen	2
Allah, allahou	18
Alhamdoullilah, elhamdoulillah, hamdoulillah	16
assaditha	1
Azrayen	06
B'khour	5
Beggarras	3
Ballout	1
Barakat	2
Bark, berk	4
Berrah	1
Berboucha	1
Bewabin	1
Bessif	2
Bouqala	1
Bourak	1
Bouzenzel	2
Ch'kara	4
Chamel	1

Chamila	1
charia	4
Chbeb	1
cheikh	6
Chlaouch	1
Chouhada	1
chouway	1
D'janaza, d'janazate	3
Dakatiras	3
Dawla	4
Dawlat	4
djamâ	4
Djelbab	2
doustour	2
Eddawla	2
Eddima'â	3
Eddoukh	1
Emir	5
Erraïs,raïs	10
Erraya	1
Essadaka	3
Essaha	1
Essanaâ	1
Essayed	1
Essoumaâ	1
fellah	7
Fitna	6
F'tour	2
Ghaïta	2
Ghanima	1
Ghira	1
Ghoula	15
Ghorba	1
H'arr	1
H'chouma	1
Hach'ma	1
Haïk	1
Harba	3
Harki, harkis	3
H'nech	1
Hob	1
Haggara	3
Harraga, harragguas	2
Horma	1
Houkouma	6
Ilman, Ilmen	2
Izza	1
Karama	1

Katiba, katibate	4
Khadaâ	4
Kheir, khîr	4
Khouya	7
Kyada	1
Maârifa	1
maâlich	7
makhlouka	1
Mithak	2
M'rar	1
M'derah	2
M'derha	1
Mahchacha, mah'chucha, mahchoucha, mahchouchates.	4
Mah'gour	1
Malhama	1
Mesfouf	1
Mihna	1
Moubayiaâ	1
Mouçalaha, moussalaha.	2
Mouchkila	1
moudjahidine	8
Mouhafadha	1
Mounadhama, mounadhamate	2
Moum'nin	4
Mounakacha	1
mourtazika	1
M'zelef	1
Nakhlât	1
Oumma, ouma.	2
Qala	2
Qanoun	4
Rabbi	4
Rahma	1
Rahmat	1
Rechta	1
Redjla	1
Roquia	1
Rouh	1
Sabhat	1
Sanoudj	3
Serria, serriate	2
Soulta	1
Soumaâ	3
Tass'dira	1
T'chila	1
Taânt'ir	1
T'manchir	1

Tahalil	1
Tamalouk	1
Terfass	1
Tidjara	1
Waâlach	2
Wassaâ	2
Wallah	5
Yadjouz	2
Yak, yek	8
Yestar, yastar	3
Zaïm	1
Zerda, zerdate	3
Zoubia	3

II- Tableau de fréquence des unités néologiques.

Le néologisme.	La fréquence.
Auto-saisisseur	2
Autocastration	1
Autocastration	1
Autodéclaré	1
Autoexilé	1
Autosigné	1
Extralucide	1
Hyperfréquent	2
Hypermitivé	1
Hyper-intéressant	1
Hyperimportant	1
Hyperpuissant	2
Ultraprotectionisme	1

Ultrapuissante	1
Méga-sommet	1
Mega budget	1
Re-rappellera	1
Re-viendra	1
Re-re-re-manié	1
Sous-sous-sous-en-dessous	1
Superdémocratique	1
Superministre	1
Re-tracer	1
Re-mobilisation	1
Re-découvrant	1
Re-soudage	1
Re-chercher	1
Re-re-venu	1
Allusionnite	1
Beneflissiste	2
Salafiste	1
Pafiste	1
Trêviste	1
Janviériste	1
Rindouiste	1
Sarkosyste	2
Touilleur	1
Circonsiseur	1
Bousseur	1
Ressusciteur	1
Beni-aâmisme	2

Beni-ouiouisme	1
Nostalgie	1
Trabendisme	1
Ravalage	2
Descendage	2
Montrage	1
Montage	2
Tombage	2
Pétage	1
Merdage	1
Rendage	3
Tournage	3
Méchouillage	1
Reconstituage	1
Virvoltage	1
Cadnassage	1
Cartésiennement	1
Doctrinairement	1
Doctrinement	1
Sanitairement	1
Galactiquement	1
Pépèrement	1
Haramisation	2
Prioritarisation	1
Scandalisation	1
Gugussette	1
Gendarmette	1
Mesurette	1

Traçabilité	2
Résidualité	1
Zenitude	1
Boueversifiant	1
Imbougeable	1
Indéviale	1
Juridictionner	1
Shawarmer	1
Comparaïser	1
Chipatouiller	1
Pokémoniser	1
référender	1
Emeuter	1
Mécéner	1
Loukoumiser	1
Karcheriser	1
Slimfaster	1
Blablaté	1
Arthrosé	1
Palacé	1
Paravantée	1
Schtroumfisez	1
effacoïr	1

Résumé

Résumé

Ce mémoire présente une contribution à l'étude de la contamination linguistique dans un contexte plurilingue, celui de l'Algérie, particulièrement la contamination linguistique dans la presse algérienne d'expression française : le cas de la chronique « *Pousse avec eux* » de Hakim LAALAM.

Le contact des langues que connaît l'Algérie conduit H. Laâlam à une pratique langagière introduisant des particularités relatives aux langues en présence à savoir l'arabe (classique

et dialectal) ainsi que le berbère. Ce sont ces particularités dont la morphologie ou la phonétique cache mal un caractère de la langue française, langue par laquelle le journal est rédigé et présenté, qu'une étude lexico-sémantique est menée.

Une présentation de la situation plurilingue dont découlent les phénomènes de contamination est exposée dans le premier chapitre. On y étudie surtout les cas de contamination proprement dite (anomalie, impropriété et écart) sur les quatre plans lexical, phonétique, morpho-syntaxique et sémantique.

La contamination ne se résume pas aux écarts ; elle englobe également les xénismes et emprunts dans leurs possibilités ou impossibilités d'intégration en tant que « vocables étrangers ». Ce deuxième chapitre traite de l'intégration ou non des « vocables étrangers » sur les plans phonétique, morpho-syntaxique et sémantique.

Le troisième chapitre rend compte d'un autre phénomène de contamination à savoir : le néologisme. Contrairement à l'emprunt, le néologisme est exclusivement lexical formé par dérivation ou composition. Son aspect sémantique se traduit par des figures de style (métaphore, métonymie) qui relèvent la plus-value sémantique de la lexie et des motivations de son emploi.

Mots-clés : Lexie -Contamination –Écart –Anomalie –Emprunt – Xénisme -Néologie
– Intégration.

Abstract

This thesis presents a contribution to the study of linguistic contamination in a multilingual context, that of Algeria, particularly the linguistic contamination in the Algerian press in French: the case of chronic *Pousse avec eux* by Hakim Laâlam.

Contact languages that knows Algeria led H. Laâlam a practice of introducing specific language related to languages in the presence namely Arabic (classical and dialectal) and the Berber. It is these particularities that the morphology or phonetic hidden evil nature of the French language, the language in which the newspaper is written and presented, a lexical semantic study is conducted.

A presentation of the multilingual situation from which the phenomena of contamination is described in the first chapter. It examines in particular cases of contamination itself (anomaly impropriety and deviation) on the four lexical, phonetic, morpho-syntactic and semantic.

Contamination is not the differences but also includes "xénismes" and borrowing possibilities or impossibilities their integration as "foreign words". The second chapter deals with the inclusion or not of "foreign words" at the phonetic, morpho-syntactic and semantic.

The third chapter reflects another phenomenon of contamination: the neologism. Unlike the loan, the lexical word is exclusively formed by derivation or composition. Semantic aspect is reflected in figures of speech (metaphor, metonymy) for which the semantic value of lexia and motivations of his job.

Keywords: Lexie -Contamination -Deviation -Anomaly -Loan
- Neology - Integration.

الملخص

تعرض هذه الأطروحة إسهام لدراسة التلوث اللغوي في إطار متعدد اللغات، ذلك المتعلق بالجزائر، و خاصة التلوث اللغوي في الصحافة الجزائرية الناطقة بالفرنسية: كالركن الإخباري "دز مَعاهم" لحكيم لعلام.

الاتصال بين اللغات الذي تعرفه الجزائر قد دفع حكيم لعلام إلى ممارسة لغوية تدخل خصوصيات متعلقة باللغات و هذا بحضور العربية (الكلاسيكية و الدرجة) و الأمازيغية.

و قد استهدفت هذه الدراسة للدلالة و المعاني، تلك الخصوصيات التي تحاول بصعوبة من خلال الصرف و الصوت، إخفاء حرف من حروف اللغة الفرنسية، و التي هي لغة التحرير و التقديم للجريدة.

و قد تعرض الفصل الأول إلى الوضعية المتعددة اللغات التي تنجم عنها ظواهر التلوث.

و درسنا خاصة حالة التلوث في حد ذاتها (التشوه، عدم التلاؤم و التباعد) على 4 مستويات المعجمي، اللفظي، الشكلي النحوي و الدلالي.

لا يمكن اختزال التلوث في التباعد؛ فهو يشمل كذلك و الاستعارات في إمكانياتها أو عدم إمكانياتها في الإدماج ك " ألفاظ غريبة" على المستوى اللفظي، الشكلي النحوي و الدلالي.

و يهتم الفصل الثالث بظاهرة أخرى من التلوث تتمثل في استعمال الكلمات الجديدة الدخيلة، و هو بعكس الاستعارة يكون فقط معجمي مكون من الاشتقاق و التركيب.

و يترجم مظهره الدلالي بأشكال من نوع (استعارة، مجازة) التي ترفع من القيمة الدلالية للفظ و حوافز استعماله.

الكلمات الدالة: لفظ- تلوث- تباعد- تشوه- استعارة- إحداه مفردات جديدة- إدماج.